

Baccalauréats qualifiés :
pour des diplômes à l'image
de nos études



12^e congrès biennal de l'AGEEFEP
24 novembre 2007

Projet d'ordre du jour

Samedi, 24 novembre 07

Note : l'horaire des délibérations est présenté **à titre indicatif** et l'adoption de l'ordre du jour porte uniquement sur les sujets abordés et leur ordre de présentation

- 8 h 30 **Inscription**
- 9 h **1. Ouverture**
Mot du président
- 2. Élection**
2.1 Président-e d'assemblée
2.2 Secrétaire d'assemblée
- 9 h 15 **3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des règles de procédure (page 7)**
- 5. Rapport de la présidente du comité des mises en candidature**
- 9 h 30 **6. Adoption des procès-verbaux**
6.1 11^e congrès biennal (**page 11**)
6.2 Assemblée générale du 25 novembre 2006 (**page 29**)
- 7. Rapport sur le suivi de la vie associative**
• État de la représentativité (**page 45**)
 Proposition (page 49)
• Agenda des activités (**page 51**)
• Suivi des résolutions (**page 65**)
- 10 h **Pause**
- 10 h 30 **8. Affaires politiques**
8.1 Le baccalauréat qualifié par cumul de certificats (**page 75**)
 Proposition (page 82)
8.2 Une étude pour étayer notre argumentaire (**page 82**)
 Proposition (page 83)
8.3 Des DESS (**page 83**)
 Proposition (page 84)
8.4 Une pétition (**page 84**)

Projet d'ordre du jour

- 8.5 **Proposition (page 85)**
La reconnaissance des acquis (page 85)
Proposition (page 91)
- 8.6 Les conseils de programme (page 91)
Proposition (page 92)
- 8.7 Les frais technologiques (page 93)
Proposition (page 95)
- 8.8 La communication avec les membres (page 95)
Proposition (page 99)
- 9. Nos affiliations**
- 9.1 La FAEUQEP (page 101)
Proposition (page 103)
- 9.2 Le MQAF (page 104)
Proposition (page 105)
- 9.3 L'ACDEAULF (page 106)
Proposition (page 107)
- 9.4 L'ICÉA (page 107)
Proposition (page 107)
- 9.5 Le CIÉA (page 108)
Proposition (page 108)
- 12 h 25 **10. Rapport du Comité des mises en candidature**
- 12 h 30 **Déjeuner**
- | | |
|---------|---|
| 13 h 30 | Fin de la période de mise en candidature pour les postes au Conseil de direction |
|---------|---|
- POINT À L'ORDRE DU JOUR DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE À 14 H :**
- 14 h **11. Élections aux postes du comité exécutif**
- 12. Élections aux postes du conseil de direction**
- 14 h 30 **13. Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2006-2007 (page 115)**
- Présentation par un représentant de la firme Gosselin et associés
 - **Propositions (page 144)**
- 14. Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2006-2007 et 2007-2008**

Projet d'ordre du jour

- AGEEFEP (page 131)
- La Brunante (page 139)
- Fonds de défense juridique (page 142)
- Initiatives étudiantes (page 143)
- Propositions (page 144)

16 h **15. Résultats des élections aux postes du conseil de direction**

16 h 15 **16. Mot du président élu**

16 h 30 **17. Clôture**

16 h 35 **Cocktail de clôture**

Règles de procédure proposées

1. Le membre qui veut prendre la parole se présente au micro. Lorsque le président l'y autorise, il déclare ses nom, prénom et provenance académique, précise la raison de son intervention et doit s'en tenir à la question dont il s'agit.
2. L'intervention ne doit pas dépasser cinq (5) minutes.
3. Le membre n'a droit qu'à une seule intervention sur un sujet tant que n'auront pu s'exprimer tous ceux qui auront demandé la parole.
4. Aucun membre ne peut interrompre un autre membre sauf pour demander un appel au règlement ou invoquer une prérogative.
5. Si le membre est rappelé à l'ordre, il doit, à la demande du président, reprendre sa place jusqu'à ce qu'on ait statué sur le rappel à l'ordre.
6. Si le membre persiste dans son comportement non parlementaire, le président devra le signaler et soumettre sa conduite au jugement de l'assemblée. Dans ce cas, le membre dont le comportement est en cause doit s'expliquer puis se retirer et l'assemblée déterminera les mesures à prendre.
7. Lorsqu'une motion a été proposée et appuyée, le président donne lecture de la motion et demande: « Êtes-vous prêts à passer au vote? »
8. Tout membre peut en appeler d'une décision du président mais à condition que sa motion soit appuyée. Immédiatement et sans intervention autre que celle de l'appelant pour exposer les motifs de l'appel et celle du président pour expliquer sa décision, le président soumet l'appel aux voix : « La décision du président est-elle maintenue? »
9. En cas de partage égal des voix dans le cas où l'adoption d'une proposition requiert une majorité simple, le président de l'Association peut déposer une voix prépondérante.
10. La « question préalable » ne peut être proposée que s'il y a eu cinq interventions. Lorsque la « question préalable » est proposée et appuyée, aucune délibération n'est permise sur la motion principale ni sur ses amendements et le président doit mettre immédiatement aux voix la motion de la question préalable en demandant: « Dois-je mettre immédiatement aux voix la motion principale? » Si l'assemblée décide à la majorité des deux tiers (2/3) des voix que la motion soit immédiatement mise aux voix, la motion ou l'amendement est mis aux voix sans autre délibération.

Si la motion de la question préalable n'est pas adoptée à la majorité des deux tiers (2/3) des voix, les délibérations se poursuivent sur la motion principale ou sur

Règles de procédure proposées

l'amendement qui s'y rattache. La question préalable ne peut être posée par une personne qui a déjà parlé sur la motion ou l'amendement qui s'y rattache.

- 11.A) Toute motion ou tout amendement à une motion peut faire l'objet d'un amendement pourvu que ce dernier se rapporte expressément au sujet et qu'il n'ait pas pour effet d'annuler tout simplement la motion ou l'amendement. Lorsqu'un sous-amendement a été proposé et appuyé, le président ne peut recevoir d'autres amendements avant que l'on ait disposé du sous-amendement.
 - B) On met toujours aux voix les propositions par ordre inverse de présentation. C'est-à-dire qu'il faut d'abord disposer du sous-amendement, puis de l'amendement avant de mettre la motion principale aux voix. Il faut toujours mettre aux voix la motion principale, que les amendements aient été adoptés ou non, car autrement, la motion principale reste en suspens.
12. Tout sujet de discussion soumis à l'assemblée peut être renvoyé au Conseil de direction, à une commission, à un comité ou à un dirigeant. La motion de renvoi, pourvu qu'elle soit appuyée, ne peut donner lieu qu'à la discussion de l'à-propos ou de l'opportunité du renvoi et non de la question même. La motion de renvoi peut renfermer les instructions données au comité, à la commission ou au dirigeant auquel la motion est renvoyée.
13. Ces motions sont recevables en tout temps et dans l'ordre de préséance indiqué :
 - A) Ajournement (sujette à débat);
 - B) Suspension de séance (sujette à débat);
 - C) Question de privilège (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations);
 - D) Appel au règlement (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations);
 - E) Dépôt (n'est pas sujette à débat);
 - F) Demande de la question préalable (le président doit demander à l'assemblée si elle est prête à passer au vote immédiatement);
 - G) Renvoi à un moment déterminé (sujette à débat uniquement quant à l'à-propos ou à l'opportunité).

Aucune de ces motions ne pourra être proposée une deuxième fois tant que l'assemblée n'aura pas disposé d'une autre question à l'ordre du jour.

14. Toute motion peut être reconsidérée à condition que l'auteur de la motion de reconsidération et celui qui l'appuie aient voté avec la majorité, et que l'avis de motion de reconsidération ait été donné au cours de la séance précédente. La

Règles de procédure proposées

motion de reconsidération n'est adoptée que si elle recueille une majorité des deux tiers (2/3) des voix.

15.
 - A. Si le résultat d'un vote à main levée, annoncé par le président, donne lieu à une contestation, le président doit, à la demande de tout membre, procéder au vote en priant les votants de se lever.
 - B. Un scrutin secret n'est ordonné que par résolution formelle appuyée par au moins quatre (4) membres.
 - C. Toute demande de scrutin secret devient irrecevable lorsque le président a mis la motion aux voix.
 - D. Lorsque le président a ordonné de procéder à un vote à main levée ou à un scrutin secret, aucun ajournement ni suspension de la séance ne peut avoir lieu tant que les résultats de scrutin n'ont pas été publiés. Le président fait consigner le nombre de voix affirmatives et de voix négatives exprimées.

16. Une motion de limitation du débat est recevable lorsque le président a formulé la question. Cette motion doit être appuyée et n'est pas sujette à débat. Une motion de limitation du débat peut limiter le nombre d'intervenants ou la durée totale des interventions. La motion n'est adoptée qu'à la majorité des deux tiers (2/3) des voix.

17. Les règles de procédure du *Guide de procédure des assemblées délibérantes* (U. de M., Secrétariat général, 1991) s'appliquent à toutes les questions que ne prévoient pas les présentes règles ou les *Règlements généraux* de l'Association.

Procès-verbal du 11^e congrès biennal de l'AGEEFEP tenu le 19 novembre 2005 au pavillon Marie-Victorin

Président : M. Robert Martin
Présidente d'assemblée : M^{me} Ghislaine Chabot
Secrétaire général : M. Denis Sylvain
Secrétaire d'assemblée : M. Claude Garon
Présidente d'élections : M^{me} Ghislaine Brunelle

Étaient présent-e-s :

Yoan Soucy, Bob St-Félix, Denis Sylvain, Véronique Synnett, Brian Szczepanik, Nadine Taillon, Danaée Therrien, Alain Tremblay, Dominique Tremblay, Ricardo Valle Romo, Viviana Zanetti, Rodolphe Autila, Emmanuel Batururimi, Mélanie Beaulieu, Normand Bélisle, Marc-André Bellemare, Sophie Bellerose, Monique Benoit, Kim Bergeron, Serge Bérubé, Anthony Blain, Éric Bonneau, Jennifer Braga, Andrée-Anne Brissette, Annie Brousseau, Nadège Brulé, Fanny-Garance Carrier, Romy Inès Castillo Correa, Falière Célestin, Chantale Cloutier, Claudette T. Cloutier, Elaine Des Lauriers, Ernady Destré, Lucie Dionne, Donat Stéphane Dupuis, Salva El Jamali, Abdeslam El Jaouhari, Yvonne Ellis, Nathalie Filion, Guy-Estella François, Gyll Gagné, Nathalie Gagnon, Benoît Gariépy, Wilfrid Geffard, Ghassan Germani, Jorge Arturo Guilbert, Bilal Hamideh, Sarah Juteau, Oumou Salam Kane, Sylvain Lacroix, Nicole Lapierre, Sébastien Larivée, France Lavoie, Mélanie Lazure, Danielle Lénéus, Denyse Léonard, Stéphanie Létourneau, Jeanne Marie Lesly Lochard, François Marien, Robert Martin, Lucilia Miranda, Suzanne Moreau, Sylvain Moussenguet, Marise Murphy, Mathieu Mwanangwa Ntomba, Philippe O'Reilly, Jean-Claude Paquet, Stéphane Payette, Julien Pelletier, Yohan Perron, Marie-Ève Pilon, Marie-Andrée Quintal, Étienne Rouillard, Marie Elaine Roy, Ernst Saint Cyr, Claudia Marina Sarabia Bobadilla

Étaient absent-e-s :

Adam Slater, Marc St-Pierre, Micheline Therrien, Julie Trudel, Stevenson Valentin, Molyda Yos, Nisrine Zouhair, Zakya Abounaïdane, Marie-Édith Alerte, David Allard, Chela Ambroise, Fatima Ammari, Carmen Arancibia Hernandez, Thierno Abdoulaya Balde, Benjamin Barker, Mylène Beaudoin, Marie-Ève Bellemare, Jean-François Belley, Sara Joseph Bichai, Stéphanie Blanchette, Lyudmyla Bohachuk, Amal Boubagra, Isabelle Bouchard, Karine Boucher, Irina Budileanu, Anca Bunea, Sara Romelia Castillo Davila, André Caza, Myriam Célestin, Michel-Ange Charles, Michel Chayer, Abdelhakim Chikh, Sophie Cléroux, Johanne Connell, Stefan Claudiu Constantinescu, Margarita Correa, Martin Corriveau, Steeve Corrot, Suzanne Cyrenne, Steve Yanne D'Agostino, Koffi Lolonyo Dansou, Myriam De Sève, Bérengère De Siran De Cavanac, Marie-Ève Deguire, Adi Derkson, Nathalie Desjardins, Exanise Dieuconserve, Marios Kokianakis, Eldlyne Dorcine, Nancy Drapeau, Fanie Dubuc, Daniel Dufresne, Karine Anaïs Dupras, Éric Dutil, Fatiha El Kabakbi, Salma El Yamani, Rigaud Ferdinand, André Filion, Martin Fournier, Sylvie Gagné, Jean-François Gauthier, André Gervais, Raymond Gilbert, Sêdonadjè Sabine Gliitho, Rémi Grégoire, Laïla Haloui, Lise Harvey, Isma Hemche,

Procès-verbal du 11^e congrès biennal de l'AGEEFEP tenu le 19 novembre 2005 au pavillon Marie-Victorin

Nancy Hénault, Fritz Hilaire, Mandana Hoijat, Amir Houshmand, Martine Hubert, Beethoven Hyppolite, Nenny Jean, Hélène Jean-Louis, Valérie Jeanneret, Ruth Kerline Joseph Milcé, Marie Yolène Juliassaint, Kettly Justin, Marylène Jutras, Marion Kameneff, Aimée Kassi, christine Kerzerho, Léo Donald Lachaîne, Fabienne Lachance, Jacinthe Laing, Pierre Lambert, Rosalie-Julie Landry, Joëlle Langevin, Estelle Lapierre, Dominic Lasalle, Isabelle Lavoie, Patrick Leclerc, Zélia Lefebvre, Johanne Lemay, Janie Lepage, François Leroux, Katy Lessard, Vincent Letarte, Dany Lord, Mulambu Alfred, Lukhanda, Christine Lupongo Biata, Sibin Mangov, Stéphane Marien, David-Alexandre Martel, Sanae Mechachti Abekhti, Stéphanie Ménard, Vincent Mercure-Gagnon, Yves Ronald Momplaisir, James Monpremier, Karine Moses, Fabiola Nicolas, Imane Oucherif, Guillaume Pagé, Sonia Paquin, Geneviève Piché, Jean-Claude Pierre-Louis, Stéphanie Poirier, Aurélie Ponton, Patrick Préville, Mélodie Prince-Houle, Isabelle Proux, Reda Redjem, Erdia Remarais, Caroline Richer, Bruno Riopel, Khadija Roummane, Lenuta Rusu, Michel Sabbagh, Diana Saint-Jean, Nathalie Sam, Dalele Selatnia, Gonzalo Silva Saavedra, Stéphane Simard, Émilie Simon, Pierre Siry

1. Ouverture

Le président, M. Robert Martin, souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum à 9 h 20. Il s'adresse aux congressistes pour rappeler la perspective générale dans laquelle s'inscrit l'action de l'AGEEFEP et il présente les principaux points qui seront discutés au cours de la journée.

2. Élection

2.1 Président-e d'assemblée

Il est proposé que M^{me} Ghislaine Chabot agisse à titre de présidente d'assemblée.

PROPOSEUR : M. Robert Martin

APPUYEUR : M. Yohan Perron

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2.2 Secrétaire d'assemblée

Il est proposé que M. Claude Garon agisse comme secrétaire d'assemblée.

PROPOSEUR : M. Robert Martin

Procès-verbal du 11^e congrès biennal de l'AGEEFEP tenu le 19 novembre 2005 au pavillon Marie-Victorin

APPUYEUR : M. Yohan Perron

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M^{me} Nathalie Gagnon

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- | | |
|---------|---|
| 8 h 30 | Inscription |
| 9 h | 1. Ouverture <ul style="list-style-type: none">• Mot du président |
| | 2. Élection <ul style="list-style-type: none">2.1 Président-e d'assemblée2.2 Secrétaire d'assemblée |
| 9 h 20 | 3. Adoption de l'ordre du jour |
| | 4. Adoption des règles de procédure |
| | 5. Rapport du comité des mises en candidature |
| 10 h | 6. Adoption des procès-verbaux <ul style="list-style-type: none">6.1 10^e congrès biennal6.2 Congrès régulier du 27 novembre 2004 |
| | 7. Amendement à l'article 53 des règlements généraux |
| | 8. Rapport sur le suivi de la vie associative <ul style="list-style-type: none">• État de la représentativité• Agenda des activités• Suivi des résolutions du Congrès• Proposition |
| 10 h 30 | 9. Affaires politiques |

Procès-verbal du 11^e congrès biennal de l'AGEEFEP tenu le 19 novembre 2005 au pavillon Marie-Victorin

- 9.1 La communication avec les membres
 - **Proposition**
- 9.2 La reconnaissance des acquis
 - **Proposition**
- 9.3 L'accès aux plans de cours, aux travaux et aux examens
 - **Proposition**
- 9.4 Les baccalauréats par cumul de certificats
 - **Proposition**
- 9.5 Une association dans le réseau d'éducation des adultes
 - **Proposition**
- 9.6 Régime d'assurance santé et dentaire
 - **Proposition**
- 9.7 Retour sur la grève étudiante du printemps 2005
 - **Proposition**

10. Rapport du Comité des mises en candidature

12 h 30 Déjeuner

13 h 30	Fin de la période de mise en candidature pour les postes au Conseil de direction
---------	---

POINT À L'ORDRE DU JOUR DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE À 14 H :

- 14 h 11. **Élections aux postes du comité exécutif**
- 12. **Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2002-2003**
 - Présentation par un représentant de la firme Gosselin et associés
- 13. **Élections aux postes du conseil de direction**
- 14. **Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2005-2006 et 2006-2007**
 - AGEEFEP
 - La Brunante
 - Fonds de défense juridique
 - Initiatives étudiantes
 - Propositions

Procès-verbal du 11^e congrès biennal de l'AGEEFEP tenu le 19 novembre 2005 au pavillon Marie-Victorin

15. Résultats des élections aux postes du conseil de direction

16. Mot du président élu

17 h 30 **17. Clôture**

18 h Cocktail du 20^e anniversaire.

4. Adoption des règles de procédure

Il est proposé d'adopter les règles de procédure incluses dans le document du congrès.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M^{me} Nathalie Gagnon

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Rapport du comité des mises en candidature

La présidente de l'élection, M^{me} Ghislaine Brunelle, informe l'assemblée que seulement cinq personnes avaient déposé leur candidature aux cinq postes du comité exécutif dans le délai prévu, soit 17 jours ouvrables avant la tenue du congrès, tel que le prévoient les Règlements généraux de l'Association.

Dix postes sont par ailleurs disponibles au Conseil de direction. Elle invite les membres de l'assemblée à poser leur candidature; ils ont jusqu'à 13 h 30 pour le faire.

6. Adoption des procès-verbaux

6.1 10^e congrès biennal

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du 10^e congrès biennal.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M. Yoan Soucy

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal du 11^e congrès biennal de l'AGEEFEP tenu le 19 novembre 2005 au pavillon Marie-Victorin

6.2 Congrès régulier du 27 novembre 2004

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du congrès régulier du 27 novembre 2004.

PROPOSEUR : Conseil de direction
APPUYEUR : M. Julien Pelletier

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Amendement à l'article 53 des Règlements généraux

L'assemblée discute de cette proposition d'amendement qui aurait pour effet de permettre à un membre sortant du Conseil de direction de solliciter un renouvellement de mandat même s'il ne peut, pour des raisons sérieuses, être présent au congrès biennal.

Il est proposé que l'article 53 des Règlements généraux de l'Association se lise désormais comme suit :

Les directeurs siégeant au Conseil de direction sont élus par et parmi les membres de l'AGEEFEP inscrits au Congrès biennal. Chaque candidat doit recevoir l'appui écrit de deux autres membres inscrits au Congrès biennal et il doit être présent au congrès.

Toutefois, un membre sortant du conseil d'administration qui sollicite un renouvellement de mandat peut être réélu sans être présent au Congrès, à la condition que le Conseil de direction ait jugé valable la raison de son absence.

Le mandat d'un directeur s'étend de son élection jusqu'au Congrès biennal suivant.

Le déroulement de leur élection se fait conformément au Code Lespérance.

PROPOSEUR : Conseil de direction
APPUYEUR : M^{me} Marie-Andrée Quintal

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. Rapport sur le suivi de la vie associative

Procès-verbal du 11^e congrès biennal de l'AGEEFEP tenu le 19 novembre 2005 au pavillon Marie-Victorin

État de la représentativité

Agenda des activités

Suivi des propositions

M^{me} Claudette T. Cloutier présente ces trois documents, qui sont liés et qui rendent compte de la mise en œuvre des résolutions votées au congrès précédent, des diverses activités de représentation de l'Association et des membres qui en assument la responsabilité.

Il est proposé de féliciter et remercier tous ceux et celles dont le nom figure dans le document « État de la représentativité ».

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M^{me} Denise Léonard

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Affaires politiques

Le président, M. Robert Martin, souligne que ce point porte à la fois sur des questions relatives aux études, mais aussi sur la volonté de l'AGEEFEP d'approfondir ses relations avec les membres.

9.1 La communication avec les membres

Considérant que l'AGEEFEP compte plus de 7 000 membres, en grande majorité des personnes qui étudient à temps partiel tout en assumant des obligations familiales et professionnelles, ce qui limite leur disponibilité;

considérant que la majorité des membres de l'Association ne fréquentent pas le campus principal de l'Université, car ils suivent leurs cours dans les hors campus de Laval, Longueuil, de Lanaudière et Québec;

considérant que plus de 5 000 des quelque 7 000 membres de l'AGEEFEP disposaient d'une adresse électronique au trimestre d'automne 2005, une proportion qui est vraisemblablement appelée à augmenter au cours des prochaines années;

considérant la volonté de dynamiser la vie associative en améliorant la communication avec les membres.

Procès-verbal du 11^e congrès biennal de l'AGEEFEP tenu le 19 novembre 2005 au pavillon Marie-Victorin

Il est proposé que l'AGEEFEP adopte une politique de communication comportant les éléments suivants :

a) L'envoi d'une communication à tous les nouveaux membres, au début de chaque trimestre, pour les informer des dossiers principaux et des services que peut leur rendre l'Association.

b) La tenue régulière de consultations électroniques sur des sujets d'intérêt commun.

c) L'envoi d'un questionnaire à tous les membres, chaque fin de trimestre ou en tout autre moment jugé opportun, afin de connaître leur degré d'appréciation des cours qu'ils ont suivis et des services qu'offrent la Faculté d'éducation permanente (FEP), les Services aux étudiants (SAE) et l'Université de Montréal.

d) La diffusion, sur le site Web de l'Association, des documents et des projets de propositions soumis aux congrès biennaux et aux congrès réguliers et cela, avant la tenue de ces événements.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Wilfrid Geffrard

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 La reconnaissance des acquis

Considérant que l'AGEEFEP s'intéresse depuis plusieurs années à la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels, comme en témoigne le fait que le congrès de 1991 portait sur cette question;

considérant que tant l'avis du Conseil supérieur de l'éducation que la Politique d'éducation et de formation des adultes du gouvernement du Québec invitent l'ensemble des établissements publics d'enseignement, dont les universités, à s'engager dans la reconnaissance des acquis;

considérant que l'ombudsman de l'Université de Montréal a recommandé à l'établissement d'améliorer ses pratiques en la matière;

considérant qu'un comité facultaire de sept membres, dont deux de l'AGEEFEP, a étudié la question et produit un rapport substantiel sur la question;

considérant que la Faculté de l'éducation permanente, sans aller jusqu'à adopter une véritable politique de la reconnaissance des acquis, comme le recommande

Procès-verbal du 11^e congrès biennal de l'AGEEFEP tenu le 19 novembre 2005 au pavillon Marie-Victorin

le rapport du comité facultaire, a indiqué qu'elle adopterait un certain nombre de mesures pour permettre la reconnaissance des acquis expérimentiels;

considérant que l'AGEEFEP avait prévu, dans son budget de l'année 2004-2005, une somme de 10 000 \$ à titre de contribution au financement de l'implantation de la reconnaissance des acquis, une somme qui a été consacrée à une recherche sur les pratiques en vigueur dans les universités québécoises et canadiennes;

considérant que la reconnaissance des acquis ne s'implantera véritablement qu'à partir du moment où l'ensemble des universités québécoises auront adopté des mesures significatives et effectivement appliquées en ce domaine.

Il est proposé :

a) Que l'AGEEFEP mette tout son poids dans la balance pour que la Faculté de l'éducation permanente (FEP) adopte cette année des mesures concrètes pour permettre la reconnaissance des acquis expérimentiels.

b) Que l'AGEEFEP prévoie à nouveau une somme de 10 000 \$ dans son budget de l'année 2005-2006 à titre de dernière contribution au financement de l'implantation de la reconnaissance des acquis à la FEP.

c) Que l'AGEEFEP presse la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) de saisir la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) de l'importance d'implanter la reconnaissance des acquis dans l'ensemble du réseau universitaire.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M^{me} Marie-Andrée Quintal

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

9.3 L'accès aux plans de cours, aux travaux et aux examens

Considérant que les étudiants et les étudiantes disposent de peu d'information et de conseils sur le contenu précis des cours auxquels ils s'inscrivent;

considérant que l'essentiel de l'information pertinente à un cours est consigné dans le plan de cours;

Procès-verbal du 11^e congrès biennal de l'AGEEFEP tenu le 19 novembre 2005 au pavillon Marie-Victorin

considérant qu'il n'a pas été possible jusqu'à maintenant de permettre aux étudiants d'avoir accès aux plans de cours;

considérant que des étudiants ne peuvent accéder à leurs travaux et examens corrigés avant que soit expiré le délai de demande de révision de notes, soit plusieurs semaines après la fin du trimestre;

considérant que l'AGEEFEP a demandé un avis juridique sur ces questions et qu'elle a également sollicité l'opinion de l'ombudsman de l'Université de Montréal.

Il est proposé :

a) Que l'AGEEFEP, après avoir obtenu les avis nécessaires, demande à la Faculté de l'éducation permanente de rendre les plans de cours disponibles à l'ensemble de ses étudiants et, qu'advenant un refus, l'Association invite ses membres à lui faire parvenir leurs plans de cours chaque trimestre en vue de leur diffusion, à titre indicatif, sur le site Web de l'Association.

b) Que l'AGEEFEP, après avoir obtenu les avis nécessaires, presse la Faculté de l'éducation permanente de fournir aux étudiant-e-s qui le demandent une photocopie de leurs travaux et examens dès le moment où ils sont transmis à la Faculté.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M^{me} Marie-Élaine Roy

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.4 Les baccalauréats par cumul de certificats

Considérant que, bon an mal an, de nombreux étudiants et étudiantes, dont plusieurs centaines de la Faculté de l'éducation permanente, obtiennent un baccalauréat ès-arts ou ès-sciences par le cumul de trois certificats;

considérant que, dans le monde universitaire, voire au ministère de l'Éducation, il subsiste des préjugés à l'égard de ce type de baccalauréat;

considérant qu'on sait peu de choses sur la perception des baccalauréats par cumul dans le monde du travail.

Il est proposé que l'AGEEFEP finance une étude sur la perception des baccalauréats par cumul de certificats de la Faculté de l'éducation permanente

Procès-verbal du 11^e congrès biennal de l'AGEEFEP tenu le 19 novembre 2005 au pavillon Marie-Victorin

dans le marché du travail, tant auprès des employeurs qui ont embauché ces diplômés que ceux qui ne l'ont pas fait, et sur la contribution de ces diplômés dans la progression de carrière de ceux et celles qui en sont titulaires, et que cette étude soit suivie d'actions concrètes selon les résultats obtenus.

PROPOSEUR : Conseil de direction
APPUYEUR : M^{me} Lucilia Miranda

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

9.5 Une association dans le réseau de l'éducation des adultes

Considérant que le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) a été officiellement créé en avril dernier et qu'il regroupe des étudiants et des étudiantes adultes du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université;

considérant que la création du MQAF marque une nouvelle étape dans la constitution d'un mouvement étudiant adulte distinct;

considérant que le regroupement des étudiants adultes des trois ordres d'enseignement dans un même Mouvement constitue le meilleur moyen de donner plus de poids politique à l'éducation des adultes;

considérant que la création du MQAF a été accueillie très favorablement dans le monde de l'éducation des adultes, y compris au gouvernement du Québec si l'on en juge par les premières rencontres des dirigeant-e-s du Mouvement avec les hauts fonctionnaires du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et les rencontres prévues avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

considérant que la principale activité du MQAF est un colloque regroupant environ 200 étudiants et étudiantes adultes, venant de toutes les régions du Québec, un événement qui se tient au printemps, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation;

considérant que l'AGEEFEP a été un acteur clé dans la création du Mouvement québécois des adultes en formation.

a) Il est proposé que l'AGEEFEP continue à participer activement au Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), notamment en contribuant à l'organisation du 4^e Colloque des adultes en formation qui se tiendra au

Procès-verbal du 11^e congrès biennal de l'AGEEFEP tenu le 19 novembre 2005 au pavillon Marie-Victorin

printemps 2006, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M. Benoît Gariépy

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), c'est :

20 000 étudiants et étudiantes, soit ceux de l'AGEEFEP, de la McGill Association of Continuing Education Students (MACES), de l'Association étudiants des hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AEHCUQTR) et de l'Association étudiante de l'Université du Québec en Outaouais.

C'est par la FAEUQEP que les étudiants de l'éducation permanente des universités sont représentés au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ) et au Comité d'accréditation de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants. Ces deux comités relèvent du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La Fédération participe au rayonnement de l'éducation des adultes à l'université en étant membre des organismes suivants :

L'Institut de coopération en éducation des adultes (ICÉA), qui est le principal carrefour de l'éducation des adultes au Québec. La Fédération siège au conseil d'administration et elle a grandement contribué à intégrer dans le discours et les activités de l'Institut les préoccupations des étudiants adultes eux-mêmes. La Fédération a aussi participé étroitement à toutes les phases de la création de la Semaine québécoise des adultes en formation, qui en sera en avril prochain à sa 4^e édition, qui a elle-même entraîné la mise sur pied du Colloque annuel des adultes en formation. C'est au cours du colloque d'avril dernier qu'a été créé le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), où la Fédération occupe quatre des 16 postes du conseil d'administration. Plus récemment, en octobre, l'ICÉA a réuni à Québec quelque 300 piliers de l'éducation des adultes dans un grand rassemblement qui visait à relancer le mouvement de l'éducation des adultes. Entre autres, le rassemblement a retenu dans ses priorités le droit des étudiants adultes à créer leurs propres associations étudiantes.

L'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF), un regroupement de chercheurs, de gestionnaires et de spécialistes de l'éducation des adultes à l'université, où la Fédération siège au

Procès-verbal du 11^e congrès biennal de l'AGEEFEP tenu le 19 novembre 2005 au pavillon Marie-Victorin

conseil d'administration. L'ACDEAULF célèbre cette année ses 40 ans d'existence et elle a tenu la semaine dernière un congrès d'orientation qui s'est entendu sur une définition commune de l'éducation des adultes, une initiative de notre Fédération.

La Commission de l'éducation de la Commission canadienne pour l'UNESCO, où la Fédération occupe également un siège. L'éducation des adultes tient une place importante dans les préoccupations de cette organisation des Nations unies. On note en particulier que l'organisme a mis en branle le processus devant mener à la 6^e Conférence internationale sur l'éducation des adultes, qui aura lieu en 2009 et qui sera précédée, en 2008, de la rencontre Amérique du Nord/Europe. Nous suivons de très près l'évolution de la reconnaissance des acquis, une question qui se pose dans la plupart des pays du monde et qui est devenue un enjeu majeur en raison de la circulation de la population et de la nécessité de reconnaître les diplômes obtenus à l'étranger.

b) Il est proposé que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion à la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP).

PROPOSEUR : Conseil de direction
APPUYEUR : M. Stéphane Létourneau

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.6 Régime d'assurance santé et dentaire

Considérant que les étudiants et les étudiantes de l'Université de Montréal, à l'exception de ceux de la Faculté de l'éducation permanente, ont la possibilité d'adhérer, à un coût très avantageux, à un régime d'assurance santé et dentaire;

considérant que de plus en plus d'étudiants et d'étudiantes de la FEP communiquent avec l'Association pour déplorer d'être privés de cette possibilité;

considérant que l'Association pour la santé des étudiants du Québec (ASEQ), après avoir reçu une demande d'adhésion d'une association étudiante, vérifie elle-même la volonté des membres d'adhérer au régime en tenant un référendum postal auprès de tous les étudiants et les étudiantes;

considérant que le référendum constitue le moyen le plus fiable et le plus démocratique d'évaluer la volonté des membres.

Procès-verbal du 11^e congrès biennal de l'AGEEFEP tenu le 19 novembre 2005 au pavillon Marie-Victorin

Il est proposé que l'AGEEFEP communique avec l'Association pour la santé des étudiants du Québec (ASEQ) afin d'organiser un référendum pour déterminer si les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente souhaitent adhérer au régime d'assurance santé et dentaire.

PROPOSEUR : Conseil de direction
APPUYEUR : M^{me} Jennifer Braga

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

9.7 Retour sur la grève étudiante du printemps 2005

Considérant que les membres de l'AGEEFEP étaient très divisés sur l'opportunité de participer à la grève étudiante déclenchée au printemps de 2005;

considérant que, de préférence à la convocation d'une assemblée générale, l'Association a procédé à une consultation électronique de ses membres pour connaître leur volonté de participer ou non à la grève étudiante.;

considérant que la consultation électronique, une première dans l'histoire de l'Association, a été un succès puisque 1 275 personnes y ont répondu, un seuil de participation qu'il n'aurait pas été possible d'atteindre dans une assemblée générale.

Il est proposé que l'AGEEFEP procède à la consultation électronique de ses membres sur toute question susceptible d'entraîner une grève ou tout autre mouvement de protestation des étudiants et des étudiantes.

M. Philippe O'Reilly, avec l'appui de M. Benoit Gariépy, propose d'amender la proposition en ajoutant la phrase suivante à la toute fin de l'énoncé : « si et seulement si une décision doit être prise dans les sept jours. Les résultats de la consultation devront être respectés par le conseil d'administration si au moins 15 % des membres y ont participé. »

L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ.

M^{me} Monique Benoît, appuyée par M. Bob St-Félix, propose d'amender la proposition afin d'ajouter, sur le site web de l'Association, un forum de vote ad hoc sécurisé.

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

Procès-verbal du 11^e congrès biennal de l'AGEEFEP tenu le 19 novembre 2005 au pavillon Marie-Victorin

L'Assemblée revient à la proposition principale, qui se lit comme suit en incluant l'amendement :

Il est proposé que l'AGEEFEP procède à la consultation électronique de ses membres sur toute question susceptible d'entraîner une grève ou tout autre mouvement de protestation des étudiants et des étudiantes, incluant l'ajout au site Web de l'Association d'un forum de vote ad hoc sécurisé.

PROPOSEUR : Conseil de direction
APPUYEUR : M. Éric Bonneau

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Les propositions suivantes sont renvoyées au Conseil de direction pour étude.

Proposition 1

Considérant que certains étudiant-e-s de la FEP n'ont que peu de connaissance des technologies de l'information.

Il est proposé que le Conseil de direction étudie la possibilité d'affecter une personne au soutien technique et informatique afin d'aider les nouveaux étudiants et étudiantes qui souhaitent se familiariser avec les systèmes informatiques de l'Université de Montréal, plus particulièrement le courrier électronique de l'UdeM, le site Internet de l'établissement et le guichet étudiant.

PROPOSEUR : M. Yoan Soucy

Proposition 2

Il est proposé d'établir l'obligation d'adopter la procédure d'évaluation par les étudiants au préalable, inspirée de l'entente d'évaluation à l'UQAM.

PROPOSEUR : M^{me} Stéphanie Létourneau

10. Rapport des mises en candidature

La présidente de l'élection, M^{me} Ghislaine Brunelle, souligne que quatre personnes ont posé jusqu'à maintenant leur candidature alors que le conseil doit compter dix membres. M^{me} Brunelle rappelle que la période de mise en candidature au conseil se

Procès-verbal du 11^e congrès biennal de l'AGEEFEP tenu le 19 novembre 2005 au pavillon Marie-Victorin

termine à 13 h 30 et elle incite les gens à briguer les suffrages même s'ils n'ont pas d'expérience comme membre d'un conseil d'administration.

11. Élection aux postes du comité exécutif

Cinq personnes seulement ayant posé leur candidature au comité exécutif, la présidente de l'élection, M^{me} Ghislaine Brunelle, les déclare élues. Il s'agit de Robert Martin, président; Denis Sylvain, secrétaire général; ainsi que Normand Bélisle, Claudette-T. Cloutier et Yvonne Ellis, vice-président-e-s.

12. Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2004-2005

Un représentant de la firme Gosselin et Associés expose les principales données du rapport de vérification comptable.

Il est proposé de recevoir le Rapport financier de la firme Gosselin et associés pour l'exercice financier 2004-2005.

PROPOSEUR : Conseil de direction
APPUYEUR : Dominique Tremblay

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Il est proposé de retenir la firme de vérificateurs comptables Gosselin et associés pour la vérification des états financiers pour l'année 2005-2006.

PROPOSEUR : Conseil de direction
APPUYEUR : M^{me} Denise Léonard

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. Élection aux postes du Conseil de direction

La présidente de l'élection, M^{me} Ghislaine Brunelle, informe l'assemblée que 12 personnes ont posé leur candidature au Conseil de direction. Il devra donc y avoir élection au scrutin secret.

Avant de distribuer les bulletins de vote aux congressistes, les candidats disposent chacun de trois minutes pour s'adresser à leurs pairs et faire valoir leur candidature.

Procès-verbal du 11^e congrès biennal de l'AGEEFEP tenu le 19 novembre 2005 au pavillon Marie-Victorin

14. Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2005-2006 et 2006-2007

Le secrétaire général, M. Denis Sylvain présente les prévisions budgétaires de l'AGEEFEP, de La Brunante, du Fonds de défense juridique et des Initiatives étudiantes. Il répond aux questions des congressistes.

Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices financiers 2005-2006 et 2006-2007.

PROPOSEUR : Conseil de direction
APPUYEUR : M^{me} Nathalie Gagnon

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires du café La Brunante pour les exercices financiers 2005-2006 et 2006-2007.

PROPOSEUR : Conseil de direction
APPUYEUR : M. Brian Szczepanik

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires du Fonds de défense juridique pour les exercices financiers 2005-2006 et 2006-2007.

PROPOSEUR : Conseil de direction
APPUYEUR : M. Julien Pelletier

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires du Fonds des initiatives étudiantes pour les exercices financiers 2005-2006 et 2006-2007.

PROPOSEUR : Conseil de direction
APPUYEUR : M. Stéphane Dupuis

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal du 11^e congrès biennal de l'AGEEFEP tenu le 19 novembre 2005 au pavillon Marie-Victorin

15. Résultats de l'élection aux postes du conseil de direction

La présidente de l'élection, M^{me} Ghislaine Brunelle, annonce le résultat de l'élection au conseil de direction. Les personnes suivantes sont élues : Benoît Gariépy, Lucie Dionne, Yoan Soucy, Yohan Perron, Emmanuel Batururimi, Gyll Gagné, Nicole Lapierre, Marie-Ève Pilon, Danielle Lénéus et Donat Stéphane Dupuis. Les deux substituts sont, dans l'ordre, Lucilia Miranda et Jean-Sébastien Dufresne.

Il est proposé de détruire les bulletins de vote.

PROPOSEUR : M. Denis Sylvain
APPUYEUR : M. Julien Pelletier

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16. Mot du président élu

Le président, M. Robert Martin, remercie les congressistes de leur participation. Il les assure que l'Association déploiera tous les efforts requis pour mettre en œuvre les résolutions votées au cours du congrès.

17. Clôture

Il est proposé de clore l'assemblée. Il est alors 17 h 45.

PROPOSEUR : M. Normand Bélisle
APPUYEUR : M^{me} Denise Léonard

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le président

Le secrétaire général,

Robert Martin

Denis Sylvain

Procès-verbal de la 11^e assemblée générale tenue le 25 novembre 2006, à 10 H, à la cafétéria du Pavillon 3200 Jean-Brillant.

Présent-e-s :

Emmanuel Batururimi, Normand Bélisle, Sylvain Boucher (observateur), Julie Bourdon-Richard, Claudette T. Cloutier, Lucie Dionne, Jean-Sébastien Dufresne, Donat Stéphane Dupuis, Yvonne Ellis, Gyll Gagné, Benoît Gariépy, Ghassan Germani, Rose-Emmanuelle Jean, Guillaume Lachance, Nicole Lapierre, Marie-Geneviève Lebrun, Robert Martin, Yohan Perron, Claudette Préfontaine, Abedin Shaban Zadeh, Yoan Soucy, Denis Sylvain, Brian Szczepanik, Alain Tremblay

Président d'assemblée : Normand Bélisle

Secrétaire d'assemblée : Claude Garon

1. Ouverture

L'assemblée est ouverte à 10 h.

2. Élection d'un-e président-e et d'un-e secrétaire d'assemblée

Sur proposition de M. Robert Martin, appuyée par M. Brian Szczepanik, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Normand Bélisle à titre de président d'assemblée et M. Claude Garon à titre de secrétaire d'assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour

M. Denis Sylvain indique que le point 9 Affaires financières sera traité immédiatement après le dîner, car le vérificateur comptable sera présent pour présenter son rapport. De plus, il souhaite que le point 8.1 Amendement à l'article 5 des Règlements généraux soit traité après le point 8.8.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Julie Bourdon-Richard, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé, qui se lit comme suit :

1. **Ouverture**
2. **Élection d'un-e président-e et d'un-e secrétaire d'assemblée**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption des règles de procédure**
Proposition
5. **Adoption du procès-verbal du 11^e congrès biennal**
6. **Démission et nomination au Conseil d'administration**

**Procès-verbal de la 11^e assemblée générale tenue le 25 novembre 2006, à 10 H,
à la cafétéria du Pavillon 3200 Jean-Brillant.**

- 7. Rapport sur le suivi de la vie associative**
 - A) État de la représentativité
Proposition
 - B) Agenda des activités
 - C) Suivi des résolutions du Congrès
- 8. Affaires politiques**
 - 8.1 Politique de communication de l'AGEEFEP
Proposition
 - 8.2 Reconnaissance des acquis – résolution de l'ACDEAULF
Proposition
 - 8.3 Accès au plan de cours, aux travaux et aux examens
 - 8.4 Les baccalauréats par cumul de certificats
 - 8.5 MQAF (Mouvement québécois des adultes en formation)
Campagne pétition
 - 8.6 Affiliation CIEA
Proposition
 - 8.7 Référendum sur l'assurance santé et dentaire
Proposition
 - 8.8 Campagne contre les frais technologiques
Proposition
 - 8.9 Amendement à l'article 5 des règlements généraux
Proposition
- 9. Affaires financières**
 - 9.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2005-2006
Proposition
 - 9.2 Prévisions budgétaires révisées de l'AGEEFEP pour l'exercice financier 2005-2006
Proposition
 - 9.3 Prévisions budgétaires révisées de La Brunante pour l'exercice financier 2005-2006
Proposition
- 10. Divers**
- 11. Clôture**

4. Adoption des règles de procédure

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Marie-Geneviève LeBrun, il est résolu à l'unanimité d'adopter les règles de procédure proposées.

**Procès-verbal de la 11^e assemblée générale tenue le 25 novembre 2006, à 10 H,
à la cafétéria du Pavillon 3200 Jean-Brillant.**

5. Adoption du procès-verbal du 11^e congrès biennal

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Brian Szczepanik, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 11^e congrès biennal.

6. Démission et nomination au Conseil d'administration

M. Denis Sylvain explique que, en raison de trop nombreuses obligations, M^{me} Marie-Ève Pilon a démissionné du Conseil. Tel que le prescrivent les Règlements généraux, elle a été remplacée par la première substitut, soit M^{me} Lucilia Miranda.

7. Rapport sur le suivi de la vie associative

a) État de la représentativité

M. Denis Sylvain présente le document qui répertorie la centaine de personnes qui ont représenté l'AGEEFEP d'une façon ou d'une autre au cours de la dernière année.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Ghassan Germani, il est résolu à l'unanimité de remercier et de féliciter tous les représentant-e-s de l'Association.

b) Agenda des activités

M. Denis Sylvain présente ce document qui répertorie l'ensemble des activités et réunions auxquelles a participé l'Association au cours de la dernière année.

c) Suivi des résolutions du Congrès

En réponse à une question, MM. Robert Martin et Denis Sylvain rappellent que la position actuelle de l'Association sur les droits de scolarité est la suivante : le maintien du gel de ces droits et l'introduction d'un impôt postuniversitaire. Pour les étudiant-e-s qui ont encouru une dette, l'AGEEFEP propose une formule de remboursement proportionnel au revenu.

M. Martin rappelle cependant que les membres de l'Association sont très divisés sur cette question et que c'est par une très faible majorité que le congrès biennal a adopté cette position.

Procès-verbal de la 11^e assemblée générale tenue le 25 novembre 2006, à 10 H, à la cafétéria du Pavillon 3200 Jean-Brillant.

Le débat sur le dégel des droits de scolarité étant appelé à revenir dans l'actualité, l'Association devra approfondir sa réflexion et ramener la question au prochain congrès.

8. Affaires politiques

8.1 Politique de communication de l'AGEEFEP

M. Denis Sylvain rappelle que le 11^e congrès biennal a adopté une Politique de communication avec les membres qui prévoit notamment la consultation régulière des étudiant-e-s sur leurs cours et les services de l'Université de Montréal et de la Faculté de l'éducation permanente.

Question de tester le mécanisme électronique mis au point par l'infographiste de l'Association pour procéder à ce type de consultation, quelque 500 membres ont reçu en mai dernier un questionnaire qu'ils étaient évidemment invités à remplir et à nous retourner. Seuls quelques-uns l'ont fait si bien que nous ne disposons d'aucun résultat utilisable.

Au nombre des facteurs pouvant expliquer ce très faible taux de réponse, on pense à la période où la consultation a été menée, tard en mai, au moment où la grande majorité de nos membres n'ont plus la tête aux études.

Mais il y a aussi le fait que notre liste d'envoi est constituée exclusivement des adresses électroniques institutionnelles que l'Université attribue automatiquement à tous ses étudiant-e-s lors de leur inscription. Or, beaucoup d'entre eux ignorent qu'ils disposent de cette adresse, qui est pourtant la seule qu'utilisent l'Université et les enseignant-e-s pour communiquer avec eux.

C'est pourquoi l'agenda *L'Indispensable* et la revue *Cité éducative* ont publié en septembre une affiche intitulée *Votre courriel institutionnel : un outil indispensable!* Au début du trimestre d'hiver, cette affiche sera placardée sur le campus.

Le problème ne se posant pas seulement pour l'AGEEFEP, mais aussi pour l'Université dans son ensemble, nous avons fortement suggéré à la direction des communications et à celle des finances de joindre à la prochaine facture des droits de scolarité un carton d'information sur le courriel institutionnel.

À la suite de cette campagne d'information et pendant que les étudiant-e-s seront actifs, l'Association procédera à un nouveau test de consultation pendant le

Procès-verbal de la 11^e assemblée générale tenue le 25 novembre 2006, à 10 H, à la cafétéria du Pavillon 3200 Jean-Brillant.

trimestre d'hiver. Le taux de réponse nous dira si nous avons bien identifié le problème et appliqué la solution appropriée.

Sur proposition du conseil de direction, appuyée par M^{me} Rose-Emmanuelle Jean, il est résolu à l'unanimité :

1. Que l'AGEEFEP mène une campagne d'affichage sur le courriel institutionnel au début du trimestre d'hiver 2007.
2. Que l'AGEEFEP, à la suite de cette campagne d'affichage, procède à un nouveau test de consultation de ses membres sur leurs cours ainsi que sur les services de l'Université de Montréal et de la Faculté de l'éducation permanente.

8.2 Reconnaissance des acquis – résolution de l'ACDEAULF

M. Denis Sylvain souligne que l'AGEEFEP dispose depuis l'automne dernier d'une étude qu'elle a commandée à M^{me} Monique Ouellette, au coût de 10 000 \$, sur les pratiques de la reconnaissance des acquis au Canada et ailleurs dans le monde. Son rapport est complexe et volumineux, mais on en retient notamment que c'est dans l'Ouest du Canada que la R.A. est le plus développée au postsecondaire et cela n'est probablement pas étranger au fait qu'il y a eu concertation des collèges et universités sur cette question.

De plus, la nature et la variété des outils d'évaluation utilisés dans divers établissements, dont fait état l'étude de M^{me} Ouellette, correspondent à l'orientation retenue dans le rapport que la Faculté de l'éducation permanente a produit en septembre 2004.

C'est cette même chercheuse qui, pour le compte de l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF), a effectué une étude poussée sur les pratiques connues et moins connues des universités québécoises en la matière.

Dans l'argumentaire soumis au 11^e congrès biennal, on lisait que « la reconnaissance des acquis ne deviendra systématique que du jour où l'ensemble des universités québécoises se seront donné des dispositifs réglementaires accompagnés des moyens nécessaires pour assurer la constance, l'équité et la crédibilité de l'évaluation des dossiers et des crédits accordés ».

À cet égard, un pas important a été franchi récemment avec la conclusion d'une entente entre la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) et l'ACDEAULF. Les deux

Procès-verbal de la 11^e assemblée générale tenue le 25 novembre 2006, à 10 H, à la cafétéria du Pavillon 3200 Jean-Brillant.

organismes ont convenu de demander à la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) de créer un comité interuniversitaire ayant pour objectif de favoriser l'implantation de la reconnaissance des acquis dans l'ensemble des universités du Québec.

Une nouvelle étape aura lieu le 29 novembre prochain, au moment où l'ACDEAULF dévoilera officiellement son étude sur la reconnaissance des acquis. Le président de la CREPUQ, M. Roch Denis, assistera à l'événement.

Par ailleurs, compte tenu de l'ampleur et de l'intérêt de l'étude que M^{me} Ouellette a réalisée pour l'AGEEFEP, il nous semble opportun de la mettre à la disposition du public, sur notre site Internet.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Rose-Emmanuelle Jean, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP félicite la FAEUQEP de l'entente qu'elle a conclue avec l'ACDEAULF afin de demander conjointement à la CREPUQ la création d'un comité interuniversitaire sur la reconnaissance des acquis, et qu'elle l'invite à poursuivre ses efforts pour atteindre l'objectif visé.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Marie-Geneviève LeBrun, il est résolu à l'unanimité que l'étude sur la reconnaissance des acquis effectuée pour l'AGEEFEP soit rendue publique sur le site Internet de l'Association.

8.3 Accès au plan de cours, aux travaux et aux examens

En ce qui regarde l'accès aux plans de cours, aux travaux et aux examens, rappelle M. Robert Martin, le mandat voté au congrès engageait l'Association à demander à la Faculté de l'éducation permanente de rendre les plans de cours disponibles à l'ensemble des étudiants. Advenant un refus, les membres seraient invités à transmettre chaque trimestre leurs plans de cours à l'Association en vue de la diffusion sur le site Web de l'Association.

Cette initiative découlait de la constatation que les étudiants et les étudiantes disposent de peu d'information et de conseils sur le contenu précis des cours auxquels ils s'inscrivent et que l'essentiel de l'information pertinente à un cours est consigné dans le plan de cours.

De plus, après avoir obtenu les avis nécessaires, l'Association devait presser la Faculté de l'éducation permanente de fournir aux étudiant-e-s qui le demandent une photocopie de leurs travaux et examens dès le moment où ils sont transmis à la Faculté. Présentement, ces documents ne sont accessibles qu'une fois

Procès-verbal de la 11^e assemblée générale tenue le 25 novembre 2006, à 10 H, à la cafétéria du Pavillon 3200 Jean-Brillant.

expiré le délai de demande de révision de notes, soit plusieurs semaines après la fin du trimestre.

Sur ce dernier point, le nouveau Règlement des études qui entrera en force l'automne prochain laissera à chaque doyen la responsabilité de déterminer ou non des modalités d'accès aux travaux et examens. L'Association a toutes les raisons de croire qu'il sera possible de conclure une entente satisfaisante avec la Faculté. Cette question sera d'ailleurs inscrite à la prochaine rencontre du comité conjoint FEP-AGEEFEP.

L'accès aux plans de cours sera également inscrit à l'ordre du jour de cette même rencontre, car il n'y a pas eu de développement sur ce point au cours de la première année du mandat.

8.4 Les baccalauréats par cumul de certificats

M. Robert Martin rappelle que la proposition adoptée au 11^e congrès biennal consiste à financer « une étude sur la perception des baccalauréats par cumul de certificats de la Faculté de l'éducation permanente dans le marché du travail, tant auprès des employeurs qui ont embauché ces diplômés que ceux qui ne l'ont pas fait, et sur la contribution de ces diplômés dans la progression de carrière de ceux et celles qui en sont titulaires, et que cette étude soit suivie d'actions concrètes selon les résultats obtenus ».

On connaît le motif derrière cette proposition : bon an mal an, de nombreux étudiants et étudiantes, dont plusieurs centaines de la Faculté de l'éducation permanente, obtiennent un baccalauréat ès-arts ou ès-sciences par le cumul de trois certificats. Or, dans le monde universitaire, voire au ministère de l'Éducation, il subsiste des préjugés à l'égard de ce type de baccalauréat; En réalité on sait peu de choses sur la perception des baccalauréats par cumul dans le monde du travail.

Ce projet n'a pas été traité dans la première année du mandat, mais il figurera aussi à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du comité conjoint FEP-AGEEFEP.

8.5 MQAF (Mouvement québécois des adultes en formation) Campagne de pétition

M. Robert Martin souligne que le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), auquel participe activement l'AGEEFEP, a lancé récemment une campagne de cartes postales électroniques destinées au premier Ministre, M. Jean Charest, au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Jean-Marc Fournier, à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M^{me} Michelle

Procès-verbal de la 11^e assemblée générale tenue le 25 novembre 2006, à 10 H, à la cafétéria du Pavillon 3200 Jean-Brillant.

Courchesne, ainsi qu'aux députés des circonscriptions où résident les signataires. Cette initiative s'ajoute à une pétition traditionnelle pour laquelle le Mouvement a déjà recueilli près de 2 000 signatures.

La revendication porte sur trois points particuliers : la reconnaissance explicite du droit à la formation de base, soit le secondaire V ou l'équivalent, incluant un soutien financier suffisant pour favoriser la persévérance et la réussite des études; l'amendement de la loi sur les associations étudiantes pour permettre la création d'associations étudiantes accréditées d'adultes dans les centres d'éducation des adultes, les centres de formation professionnelle et les cégeps; ainsi que la création d'une ligne d'information 800 où les adultes pourraient obtenir conseil lorsqu'ils font face à des obstacles d'accès à la formation ou de réussite du programme dans lequel ils sont engagés.

Chaque signataire est invité à commenter l'une ou l'autres de ces revendications ou, tout simplement, à dire ce qu'il pense de l'éducation des adultes.

M. Martin invite les personnes présentes qui ne l'ont pas déjà fait à participer à cette pétition.

8.6 Affiliation au CIEA

M. Robert Martin explique que la septième assemblée mondiale du Conseil international de l'éducation des adultes (CIEA) aura lieu du 17 au 19 janvier prochains, à Nairobi, au Kenya. L'assemblée, qui regroupera des spécialistes de l'éducation des adultes, mais aussi des étudiants et des étudiantes adultes, se déroulera en parallèle du Forum social mondial 2007 et en préparation de la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONTITEA VI), un événement qui se tiendra en 2009 sous l'égide de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Il y a à l'évidence des similitudes entre les objectifs de l'AGEEFEP et du CIEA puisque l'assemblée de Nairobi portera principalement sur la promotion du droit d'apprendre tout au long de la vie et l'affirmation de l'importance de l'éducation des adultes pour éradiquer la pauvreté, l'inégalité, la discrimination et l'exclusion d'une grande partie de l'humanité.

Compte tenu de la nature de ces objectifs, on ne s'étonnera pas que l'assemblée de l'ICAE se tienne en parallèle du Forum social mondial, dont les différents acteurs de la société civile, chacun dans leur domaine, partagent ces valeurs et objectifs.

L'Assemblée de Nairobi permettra aussi aux organismes participants de peaufiner les positions qu'ils feront valoir à CONFITEA VI. Certains des thèmes

Procès-verbal de la 11^e assemblée générale tenue le 25 novembre 2006, à 10 H, à la cafétéria du Pavillon 3200 Jean-Brillant.

de discussion à l'assemblée de l'ICAE semblent particulièrement pertinents pour nous puisqu'ils portent sur les sujets suivants : la mobilisation et le mouvement des étudiants adultes, l'organisation et le financement de l'éducation des adultes, le droit à l'alphabétisation pour tous et la contribution d'une citoyenneté active au développement de la démocratie, pour citer les principaux. On discutera aussi d'environnement, d'écologie et de développement durable, de la migration et du développement d'une culture de la diversité, d'éducation des adultes au regard de l'économie solidaire ainsi que de la résolution de conflits, de la paix et des droits humains.

L'AGEEFEP n'entend pas déléguer de représentant-e à l'assemblée du CIEA, mais deux de nos dirigeants, Robert Martin et Denis Sylvain, pourraient y participer, respectivement comme président du MQAF et président de la FAEUQEP.

Cela dit, même si elle n'y aura pas de délégué, l'AGEEFEP a certainement intérêt à devenir membre du CIEA comme elle est membre des principaux organismes engagés en éducation des adultes. Ce qu'elle a fait récemment, selon le vœu du conseil de direction. Le coût est de 150 \$ US par année.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Rose-Emmanuelle Jean, il est résolu à l'unanimité d'entériner l'adhésion de l'AGEEFEP au Conseil international de l'éducation des adultes (CIEA), au coût de 150 \$ US par année.

8.7 Référendum sur l'assurance santé et dentaire

M. Denis Sylvain rappelle que, tel que décidé au 11^e congrès biennal et confirmé par le Conseil de direction au cours de sa 137^e réunion, le référendum postal sur l'adhésion de l'AGEEFEP au régime d'assurance santé et dentaire de l'Association pour la santé étudiante du Québec (ASEQ) s'est tenu du 2 au 20 octobre dernier.

Rappelons que deux conditions devaient être réunies pour que l'AGEEFEP adhère au régime : un seuil de participation minimum, soit 10 % des quelque 6 541 étudiant-e-s inscrits au trimestre d'automne 2006, et une majorité de 50 % plus 1 en faveur du projet. Les résultats ci-dessous confirment que ces deux conditions ont effectivement été réunies.

Nombre d'étudiant-e-s inscrits au trimestre d'automne : 6 582
Adresses erronées : 41
Nombre de votants potentiels : 6 541
Nombre de votes : 1 220
Oui : 787 (64,5 %)

Procès-verbal de la 11^e assemblée générale tenue le 25 novembre 2006, à 10 H, à la cafétéria du Pavillon 3200 Jean-Brillant.

Non : 426 (35,5 %)
Bulletins rejetés : 7

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Julie Bourdon-Richard, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de direction prenne acte des résultats du référendum postal sur l'assurance santé et dentaire.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Julie Bourdon-Richard, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP demande à l'Université de percevoir la prime d'assurance auprès de tous les étudiant-e-s de la FEP et ce, à compter du trimestre d'hiver 2007, moment où le régime entrera en vigueur.

8.8 Campagne contre les frais technologiques

Depuis la rentrée de septembre, les étudiants et les étudiantes de l'Université de Montréal doivent payer des frais technologiques de 4 \$ par crédit, soit 12 \$ pour un cours de trois crédits. L'AGEEFEP s'oppose à ces frais, qui constituent une augmentation déguisée des droits de scolarité. C'est aussi le cas de la FAECUM, avec qui nous sommes étroitement associés dans ce dossier.

Rappelons que la direction de l'Université de Montréal avait initialement indiqué que ces frais de 4 \$ par crédit serviraient à améliorer l'infrastructure technologique mise à la disposition des étudiants et des étudiantes. À cette étape, les deux associations accréditées étaient ouvertes à la discussion compte tenu des lacunes de l'infrastructure technologiques à l'UdeM.

Il s'est révélé ultérieurement que le produit de ces nouveaux frais serait versé aux fonds généraux de l'Université, et non à la DGTIC, si bien que la communauté étudiante ne retirerait aucun bénéfice de sa contribution supplémentaire.

C'est de là qu'est parti le mouvement de protestation et il s'amplifiera au cours des prochaines semaines. Dans un premier temps, une campagne d'affichage intensif a été menée sur le campus, mais aussi dans le métro et sur des autobus de la Société des transports de Montréal. L'AGEEFEP a par la suite lancé une pétition, une initiative à laquelle la FAECUM a également participé.

Cette pétition a recueilli jusqu'à ce jour plus de 6 000 signatures. M. Denis Sylvain souligne à cet égard qu'il est peu probable que l'Université retire les frais technologiques, mais qu'elle sera plus prudente avant d'imposer de nouveaux frais.

Procès-verbal de la 11^e assemblée générale tenue le 25 novembre 2006, à 10 H, à la cafétéria du Pavillon 3200 Jean-Brillant.

M. Sylvain ajoute que la Coalition des associations et syndicats du campus de l'UdeM (CASUM) a une stratégie pour proposer à l'Assemblée universitaire que les 12 millions \$ que recevra l'établissement, dans le cadre d'une injection de 90 millions \$ dans le financement du réseau universitaire, ne servent ni à réduire la dette ni à financer du béton, mais bien à répondre à des besoins de la communauté universitaire.

Quant aux dépenses qu'ont entraînées ou entraîneront ces initiatives pour l'AGEEFEP, elles seront inscrites au poste budgétaire prévu à cette fin dans le budget.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Rose-Emmanuelle Jean, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP, conjointement avec la FAECUM, poursuive la campagne d'opposition aux frais technologiques de 4 \$ par crédit, notamment une campagne d'affichage et une pétition déjà en cours, et qu'elle inscrive les dépenses inhérentes à cette initiative dans le poste budgétaire déjà prévu pour ce type d'action au budget 2006-2007.

8.9 Amendement à l'article 5 des Règlements généraux

MM. Robert Martin et Denis Sylvain rappellent que le logo qui identifie l'AGEEFEP a vieilli. Il a surtout l'inconvénient de ne pouvoir être agrandi ou réduit sans perte de qualité, ce qui pose notamment des difficultés lors de la conception d'affiches. Un nouveau logo dit « vectoriel » nous permettrait de remédier à ce problème tout en rajeunissant l'image graphique de l'Association.

Le modèle que propose le Conseil de direction comporte une tour rappelant le pavillon principal, un symbole fort connu de l'Université de Montréal, une tour en l'occurrence dépouillée dont on n'a conservé que les contours.

Les avis sont partagés sur ce logo et de nombreux commentaires sont émis. Sur proposition de M^{me} Lucie Dionne, appuyée par M^{me} Marie-Geneviève LeBrun, il est résolu à la majorité de modifier la tour du logo proposé en y ajoutant des fenêtres.

La discussion se poursuit et M. Brian Szczepanik propose de renvoyer la question au Conseil de direction. La proposition est cependant rejetée à la majorité des voix.

L'assemblée revient à la question principale. Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Rose-Emmanuelle Jean, il est résolu à la majorité que l'AGEEFEP modifie l'article 5 des Règlements généraux de l'Association et qu'elle adopte le nouveau logo tel qu'amendé.

9. Affaires financières

9.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2005-2006

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Julie Bourdon-Richard, il est résolu à l'unanimité de recevoir le rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2005-2006.

9.2 Prévisions budgétaires révisées de l'AGEEFEP pour l'exercice financier 2006-2007

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Brian Szczepanik, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires révisées de l'AGEEFEP pour l'exercice financier 2006-2007.

9.3 Prévisions budgétaires révisées de La Brunante pour l'exercice financier 2006-2007

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Ghassan Germani, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires révisées de La Brunante pour l'exercice financier 2006-2007.

10. Divers

Aucun point divers n'est soulevé.

11. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M^{me} Marie-Geneviève LeBrun, appuyée par M. Jean-Sébastien Dufresne, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée.

Le président,

Robert Martin

Le secrétaire général,

Denis Sylvain

Procès-verbal adopté le...

Liste des acronymes et abréviations utilisés

ACDEAULF :	Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française
ACFAS :	Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
ACPUM :	Association des cadres et professionnels de l'U. de M.
AECUHEC :	Association des étudiants aux certificats universitaires de l'École des Hautes Études Commerciales
AETELUQ :	Association des étudiants de la Télé-Université de l'Université du Québec
A.G.A. :	Assemblée générale annuelle
AGCS :	Accord général sur le commerce des services
AGEEFEP :	Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente
AGEHCUQTR :	Association générale des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières
AGEUQAH :	Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Hull
AGEUQO :	Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais
ASEQ :	Alliance pour la santé étudiante au Québec
A.U. :	Assemblée universitaire (U. de M.)
BACCAP :	Baccalauréat avec appellation
BEED :	Bureau d'études et de développement de la FEP
C.A. :	Conseil d'administration
CACC :	Comité d'accréditation d'élèves ou d'étudiants
CANO :	Cotisation automatique non-obligatoire
CASUM :	Coalition des Associations et des Syndicats de l'Université de Montréal
CCA :	Conseil canadien sur l'apprentissage
CCAFÉ :	Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
CCSTI :	Comité consultatif des systèmes et technologies de l'information

Liste des acronymes et abréviations utilisés

CDEACF :	Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine
C.E. :	Comité exécutif
CEFES :	Centre d'études et de formation en enseignement supérieur
CEPSUM :	Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal
CIEA :	Conseil international pour l'éducation des adultes
CISM :	Communication du Versant Nord : Radio étudiante de l'Université de Montréal
C.O. :	Comité organisateur
CODI :	Conseil de direction de l'AGEEFEP
CODISAE :	Conseil de direction des Services aux étudiants
COMET :	Commission des études (U. de M.)
COMUTIC :	Comité des utilisateurs des TIC (Technologies de l'information et de la communication)
CONFEP :	Conseil de la Faculté de l'éducation permanente (U. de M.)
CQAF :	Colloque québécois des adultes en formation
CRE :	Conseil représentant les étudiants (U. de M.)
CREPUQ :	Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec
CRQ :	Conseil régional de Québec (AGEEFEP)
CSE :	Conseil supérieur de l'éducation
CSEDC :	Centre de soutien aux études et de développement de carrière
CSFCU :	Coalition pour la sauvegarde du financement des certificats universitaires
CSMO-ÉSAC :	Comité sectoriel main d'œuvre, économie sociale et action communautaire
DESS :	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DFGA :	Direction de la formation générale des adultes
DGTIC :	Direction générale des technologies de l'information et de la communication

Liste des acronymes et abréviations utilisés

FAECUM :	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
FAEUQEP :	Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente
FAS :	Faculté des arts et sciences de l'Université de Montréal
FECQ :	Fédération étudiante collégiale du Québec
FEP :	Faculté de l'éducation permanente (U. de M.)
FES :	Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal
FEUQ :	Fédération étudiante universitaire du Québec
FNEEQ :	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec
GAPS :	Gestion appliquée à la police et à la sécurité
GEE :	Groupe sur l'évaluation de l'enseignement
GEP :	Groupe de travail sur l'évaluation des programmes
GSS :	Gestion des services de santé
HEC :	École des Hautes études commerciales
ICEA :	Institut de coopération pour l'éducation des adultes
I.É. :	Initiatives étudiantes
MACES :	McGill Association of Continuing Education Students
MEQ :	Ministère de l'Éducation du Québec
MQAF :	Mouvement québécois des adultes en formation
NTIC :	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
POLY :	École Polytechnique
PRIÉ :	Politique de reconnaissance de l'implication étudiante
SAC :	Service des activités culturelles (U. de M.)
SAE :	Services aux étudiants (U. de M.)
SAHC :	Service d'action humanitaire et communautaire
SCCCUM :	Syndicat des chargées et chargés de cours de l'U. de M.
SCENA :	Sous-comité sur les environnements numériques d'apprentissage
SCPC :	Sous-commission du premier cycle (U. de M.)

Liste des acronymes et abréviations utilisés

SCUTC :	Sous-comité sur l'utilisation des technologies en classe
SGPUM :	Syndicat général des professeur-e-s de l'Université de Montréal
SOCP :	Service d'orientation et de consultation psychologique
SQAF :	Semaine québécoise des adultes en formation
SST :	Santé et sécurité au travail
TASA :	Toronto Adult Student Association
TPN :	Table des partenaires nationaux
TVE :	Table d'échange sur la vie étudiante
TPU :	Table des partenaires universitaires
U. de M. :	Université de Montréal
UFC :	Unité de formation continue
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

⇒ Instances de l'AGEEFEP ⇐

Conseil de direction

M. Emmanuel Batururimi	M ^{me} Lucie Dionne	M. Donat Stéphane Dupuis
M. Gyll Gagné	M. Benoit Gariépy	M ^{me} Nicole Lapierre Vincent
M ^{me} Danielle Lénéus	M ^{me} Lucilia Miranda	M. Yohan Perron
M. Yoan Soucy	M. Alain Tremblay	

Comité exécutif

M. Normand Bélisle, vice-président
M^{me} Claudette T. Cloutier, vice-présidente
M^{me} Yvonne Ellis, vice-présidente
M. Robert Martin, président
M. Denis Sylvain, secrétaire général

Conseil régional de Québec

M^{me} Renée Bernatchez, trésorière
M. Alain Tremblay, président

⇒ Instances universitaires ⇐

Assemblée universitaire : M. Denis Sylvain et M^{me} Yvonne Ellis
Comité consultatif chargé d'assurer le suivi de la politique sur l'adaptation à la diversité culturelle : M. Emmanuel Batururimi
Comité consultatif des systèmes et technologies de l'information : M. Denis Sylvain
Comité consultatif sur l'environnement : M. Jean-Sébastien Dufresne
Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables : M. Jean-Sébastien Dufresne
Comité consultatif sur les bibliothèques : M^{me} Yvonne Ellis
Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants : M. Robert Martin
Comité de gouvernance : M. Robert Martin

État de la représentativité

Comité de prévention en matière de harcèlement : M^{me} Claudette T. Cloutier

Comité de la planification : M. Robert Martin

Comité de sélection de l'ombudsman : M. Robert Martin

Comité des bourses Pepsi : M. Denis Sylvain

Comité des programmes et activités sportives et académiques du C.A. du CEPSUM :
M. Normand Bélisle

Comité des promotions Pepsi : M. Denis Sylvain

Comité permanent de la politique linguistique : M^{me} Nicole Lapierre-Vincent

Comité permanent sur le statut de la femme à l'Université de Montréal : M^{me} Yvonne
Ellis

Comité PRIÉ (Politique de reconnaissance de l'implication étudiante) : M. Denis Sylvain

Comité sur l'intégrité intellectuelle et plagiat : M^{me} Claudette T. Cloutier

Comité sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants de l'U. de M. : M^{me} Claudette
T. Cloutier

Comité universitaire prévu dans la Politique sur les droits des étudiantes et des
Étudiants : M. Robert Martin

Commission des études : M^{me} Claudette T. Cloutier

Conseil d'administration du CEPSUM : M. Normand Bélisle

Conseil de l'Université : M. Denis Sylvain

Groupe consultatif sur l'environnement : M. Jean-Sébastien Dufresne

Groupe d'évaluation de l'enseignement : M. Norman Bélisle

Groupe de travail sur l'évaluation des programmes de l'Université de Montréal : M.
Normand Bélisle

Sous-comité prévention et sensibilisation (Comité sur l'intégrité intellectuelle et plagiat) :
M^{me} Claudette T. Cloutier

Sous-commission du premier cycle : M. Normand Bélisle

Table d'échange sur la vie étudiante : M. Robert Martin

Table des partenaires universitaires : M. Denis Sylvain

⇒ Services aux étudiants ←

Comité de la campagne des paniers de Noël : M^{me} Johanne Dupuis

Comité de relance des Services aux étudiants : M. Denis Sylvain

Conseil des SAE : M. Denis Sylvain et M. Robert Martin

⇒ CISM ←

Conseil d'administration : M. Jean-Sébastien Dufresne

Assemblée générale : M. Jean-Sébastien Dufresne

⇒ Coalition des associations et des syndicats de l'U. de M. ←

Affaires universitaires : M. Robert Martin

⇒ Instances facultaires ←

Conseil de la Faculté de l'éducation permanente

M^{me} Claudette T. Cloutier
M. Claude Garon
M. Robert Martin
M. Denis Sylvain

Comité conjoint AGEEFEP-FEP

M^{me} Claudette T. Cloutier
M. Claude Garon
M. Robert Martin

Comité paritaire de la collation des grades

M. Denis Sylvain
M^{me} Louise Daigneault
M^{me} Johanne Dupuis
M^{me} Valérie Laliberté

Comité sur le Baccalauréat avec appellation

M. Robert Martin

Comité ad hoc sur la reconnaissance des acquis

M. Claude Garon
M. Robert Martin

Comité AGEEFEP-FEP-CRQ

M. Denis Sylvain
M. Alain Tremblay

Comité sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants de la FEP

M^{me} Claudette T. Cloutier

Comité de suivi de l'évaluation de l'enseignement de la FEP

M. Claude Garon
M. Robert Martin

⇒ Représentant-e-s de certificat ←

Communication appliquée Jonas Charles	Droit Serge Pelletier Léonardo Munoz Yoan Soucy	Études individualisées Claudette T. Cloutier Nicole Lapierre-Vincent Brian Szczepanik
Gestion appliquée à la police et à la sécurité Gyll Gagné	Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques Nadine Pierre Benjamin Pradet	Intervention dans les groupes et les organisations Normand Bélisle Jean-Sébastien Dufresne Brian Szczepanik
Journalisme Claudette Préfontaine	Localisation Marie-Geneviève Lebrun	Maintien à domicile Yvonne Ellis
Petite enfance et famille : intervention précoce Monique Benoit Johanne Connell Sylvain Paré	Publicité Guillaume Lachance	Relations industrielles Luc Brisebois Stéphane Simard Marc St-Pierre
Relations publiques Julie Bourdon-Richard	Santé et sécurité du travail Emmanuel Batururimi Mélanie Beaulieu Éric Bonneau	Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention Rose-Emmanuelle Jean
Traduction I et II Benoit Gariépy	Violence, victime et société Steve Grenier	

⇒ Affaires externes ⇐

ACDEAULF

M. Claude Garon
M. Robert Martin
M. Denis Sylvain

ACFAS

Denis Sylvain
Claude Garon

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

M. Robert Martin

Comité organisateur du Colloque de la Semaine québécoise des adultes en formation

M^{me} Claudette T. Cloutier
M. Claude Garon
M. Robert Martin
M. Denis Sylvain
Mm Francine Veilleux

Comité sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants

M. Robert Martin

FAEUQEP

M. Normand Bélisle
M^{me} Claudette T. Cloutier
M. Robert Martin
M. Denis Sylvain

ICEA (Institut de coopération pour l'éducation des adultes)

M^{me} Claudette T. Cloutier
M. Normand Bélisle
M. Claude Garon
M. Robert Martin
M. Denis Sylvain

UNESCO Commission sectorielle de l'éducation

M. Robert Martin
M. Denis Sylvain

MQAF (Mouvement québécois des adultes en formation)

M. Robert Martin
M. Denis Sylvain
M^{me} Claudette T. Cloutier

Conseil supérieur de l'éducation

M. Robert Martin

Proposition

Considérant les heures investies dans ces instances;

Il est proposé de féliciter et remercier tous les représentant-e-s précédemment identifiés.

Septembre 2006

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1	2	3
4 Renc. AGEUQO - Hull	5 Gr. Trav. DGTIC	6 Rencontre MACES	7	8	9	10
11 Rencontre AGCS	12 - CCAFÉ - C.A. ICEA	13 C.E. AGEEFEP	14 - Comité des programmes du CEPSUM - ICEA : Renc. Comité sél. Pers.	15	16	17
18 - A.U. - ICEA : Comité sél. Pers.	19 Comité consultatif sur l'environnement	20 TPU	21 Comité sur le Plagiat	22 - C.A. ACDEAULF Québec - Comité nomination du Recteur	23 CODI	24 C.A. FAEUQEP - Hull
25 Conseil UdeM	26	27 - COMUTIC - Com. Stat. Femme	28 - ICEA : Suivi Hambourg Conseil Des SAE - COMUTIC	29	30 Conférence contre Coupsures en alphabétisation	

Agenda des activités

Octobre 2006

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						1 Conférence contre coupures en alphabétisation
2 - Com. ACDEAULF	3 - Rencontre Firme Sondage SOM - SCPC - C.E. ICEA	4 Com. ACDEAULF	5	6	7	8
9	10 - TPU - Com. Planification - Com. Cons. Biblio.	11	12 Renc. FAECUM	13	14	15
16 - Déclaration annuelle du Recteur - A.U.	17 - Com. Paniers de Noël - Com. Cons. Environnement	18 -Com. gouvernance -Com.ad hoc DGTIC -Renc. FAECUM -CONFEP	19 - C.E. AGEEFEP - Cons. Supérieur Éducation	20 - Renc. MQAF - Cons. Supérieur Éducation	21 - C.A. MQAF	22
23 Cons. Prog. Comm. appliquée	24 TPU	25 C.A. ACDEAULF	26 - ICEA : AGA, 60 ^e Anniversaire	27	28 CODI	29
30 - Conf. tél. ACDEAULF - Com. Paniers Noël - Cons. Udm	31 - SCPC - CASUM					

Novembre 2006

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1 - Comité bourses Peps - Renc. SCCCUM - TPU - GEE	2 - Rencontre FEUQ - Conf. AGCS - ICEA - 100 ^e Leg livres – Comité Biblio.	3 - Comité ad hoc DGTIC - Renc. FAECUM	4	5
6	7 C.A. ICEA	8 - ICEA : lancement Accès-formation - Manif. contre frais technologiques	9	10	11	12
13 - Com. planification - TPU	14 COMET	15 - GEP - Rencontre ASEQ	16 - Comité ad hoc DGTIC - Com. Biblio. : Lancement	17	18	19
20 A.U.	21 - C.A. CEPSUM - C.A. ICEA	22	23 - Conseil SAE - Com. perm. Statut Femme	24 - C.E. AGEEFEP - CODI	25 Assemblée générale de l'AGEEFEP	26 Conseil FAEUQEP
27 Conseil U. de M.	28 - Renc. vice-rectrice	29 - CCAFÉ - C.A. ACDEAULF - Lanc. Rapp. recon. acquis ACDEAULF	30 - ICEA : Table de coordination de Mtl - AGA ACDEAULF			

Décembre 2006

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1 - Com. ad hoc DGTIC	2	3
4 Inauguration du CSERC	5 - Com. cons. Biblio. - ACDEAULF : conf. téléphonique - Renc. AEHCUCQTR - Renc. ICEA	6 - Renc. ASEQ	7 Coalition des régions	8	9	10
11 A.U.	12 Renc. AGEUQO	13 Renc. ICEA	14 Renc. AGEUQO	15 - Conseil supérieur de l'éducation – Québec - Com. perm. statut Femme	16	17
18 - CASUM - Conseil U. de M.	19 - Renc. M. Bernard Landry	20 - Renc. ASEQ	21 GEP	22 - Renc. Doyen FEP - Renc. FAEUQEP	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Agenda des activités

Janvier 2007

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1	2	3	4	5	6	7
- Renc. ICEA - Kiosques rentrée	8	9 - SCPC - Kiosques rentrée	10 Kiosques rentrée	11 - Kiosques rentrée - Renc. Direction des finances	12 CIEA - Afrique	13 CIEA - Afrique	14 CIEA - Afrique
CIEA - Afrique	15	16 - CIEA - Afrique - Com. perm. statut Femme	17 CIEA - Afrique	18 CIEA - Afrique	19 - CIEA - Afrique - Com. adapt. div. culturelle	20 CIEA - Afrique	21
A.U.	22	23	24 Renc. FAECUM	25	26	27	28
	29	30 - Com. perm. pol. linguistique - Com. cons. Biblio.	31				

Février 2007

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1 - C.E. AGEFEP - Ouverture Semaine interculturelle	2 - ICEA : Com. cons. Suivi Hambourg - Comité campagne paniers Noël	3	4
5 Renc. FAECUM	6 - Commission parlementaire – Qc - C.E. ICEA	7 Commission parlementaire – Qc	8 - Com.parlementaire - Com.cons.Environment. - ICEA – La Fierté d'apprendre	9 - C.A. ACDEAUFL - Clôture semaine Interculturelle	10	11
12	13 Conseil des SAE	14	15	16 - CCAFÉ - CASUM	17 CODI	18
19 A.U.	20 - ICEA : Plate forme électorale - Com. perm. Statut Femme	21 CONFEP	22 Cons. programme Intervention auprès des jeunes	23	24 C.A. MQAF	25
26 - CASUM - Com. cons. mes. fin. rel. étudiants - Renc. FAEUQEP	27	28 - C.E. AGEFEP - C.A. CEPSUM				

Agenda des activités

Mars 2007

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
5	C.A. ICEA	7 C.A. ACDEAULT	8 - Rectorat : Entente frais technologiques - Com. perm. Statut Femme	9	10	11
12	13	14 ICEA : Débat électoral	15 - Renc. AGEUQO - Renc. TASA - AGA UNESCO	16 UNESCO : Symposium	17 AGA UNESCO	18
19 - A.U. - Conf. Intég. comm. cult. marché trav. Qc	20 - Com. perm. statut Femme - MQAF renc. sous- ministre adj. Form. continue - Québec	21 - Com. cons. Biblio. - Prix div. culturelle	22 - ACDEAULT - C. Consultatif Environnement	23	24 C.A. FAEUQEP	25
26 CASUM	27 - Conseil des SAE - Renc. CDEACF	28 Conseil U. de M.	29 - Com. perm. Pol. linguistique - Com. cons. Biblio.	30	31 Colloque MQAF	

Agenda des activités

AVRIL 2007

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						1 Colloque MQAF
2	3 - L.Paillé, dir. gén. Édu.Adultes(MQAF) - C.E. ICEA	4 - ICEA Ren.P.Bél., D.Olivier - CEP SUM : Gala Méritas	5	6	7	8 Pâques
9	10 École de français	11 - SEUM 1244 - C. Consultatif Environnement	12	13	14	15
16 A.U. intensive	17 - Coll. recon. acquis - Lancement Cert. Coop. intern.	18 - Coll. recon. acquis - CONFEP	19 - GEP - C.E. AGE EFEP	20 - CCAFÉ - Cons. sup. Éduc.	21	22
23	24 - Com. perm. statut Femme - Com. Coll. grades - C.A. CEP SUM	25 - CCSTI - CONFEP	26 - GEE - Coll. Pol. achats responsables	27 - Coll. Pol. achats responsables - Ctre Form.continue - Com.adap.div.cult.	28	29
30 - Renc. dir. SAE - Kiosques info.						

Agenda des activités

Mai 2007

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1 - SCPC - Kiosques info.	2 - Com. ACDEAULF	3 - Com. ACDEAULF - GEP	4 Conseil SAE	5 - CODI - Ass. Cigogne	6
7 Coalition Alpha.	8 CCSTI	9 - Cons. sup. Édu. - Renc. FEUQ	10 - Cons. sup. Édu.	11 Renc. ASEQ	12	13
14 - A.U. - Comité Plagiat	15 - COMET - Com. gouvernance - C.E. ICEA	16 - ICEA : Tables part. - Com. Planification - CC.mes.fn.étud.	17 - ICEA : Tables part. - Com. Coll. grades	18 CCAFÉ	19	20 - C.A. FAEUQEP
21 - C.A. FAEUQEP	22 - CCSTI - Renc. FEUQ - Renc. membre MQAF	23 Coll. grades FEP	24 - GEP - Comité Plagiat	25	26	27
28 - Com. frais techno. - A.U.extra. - Conseil UdeM	29 - C.perm.St.Femme - Conf.Presse FEUQ - C. rév. conflits intérêts - SCPC	30 C.E. AGEEFEP	31 - C.C. Biblio. - Renc. FAECUM - C.C. Env.			

Agenda des activités

Juin 2007

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1	2	3
4 Com. adap.div.cult.	5 - Com. ombudsman - C.A. ICEA	6 Com. ACDEAULF	7 - FAEUQEP renc. Ministre Courchesne - UNESCO	8	9	10
11 Conseil UdeM	12 - Conseil SAE - COMET	13 C.c.mes.fin.rel.étud.	14	15	16	17
18 - Coalition alpha. - CCSTI	19 - CEPSUM : Comité programmes et C.A. - C.E. ICEA	20 - MQAF renc. ICEA - CONFEP	21 - TPU : conf. télép.	22	23	24
25	26 CASUM	27 - AGEFEP renc. secrétaire gén.UdeM - C.E. ICEA	28 - MQAF rencontre sous-ministre Mme Lapointe - AGEFEP renc. FAECUM	29	30 CODI	

Agenda des activités

Juillet 2007						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						1
2	Renc. vice-rectorat 3	Com. adap.div.cult. 4	5	6	7	8
9	10	- CCAFÉ - Renc. SEUM 1244 - Sous-com. Env. numérique 11	- S-com. Utilisation techno. en classe - ICEA 12	13	14	15 C.A. FAEUQEP
Comité frais techno. 16	17	18	CCAFÉ 19	20	21	22
23	24	25	26	27 Rencontre MACES	28	29
30	31					

Août 2007						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13 TPU	14 CASUM	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24 Forum social québécois	25	26
27	28	29 C.E. ICEA	30	31		

Septembre 2007

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1	2
3	4 Kiosques rentrée	5 - Coalition alpha. - Kiosques rentrée	6 - Comité sélection ombudsman - Kiosques rentrée	7 SCENA	8 C.A. FAEUQEP	9
10 - SCUTC - Renc. FAECUM et École de français - Kiosques rentrée	11 CASUM	12	13	14 - Com. div. cult. - C.A. ACDEAULF	15	16
17 - CASUM - A.U.	18	19 CONFEP	20 SCENA	21	22	23
24 Renc. École de fr.	25 - C.E. AGEEFEP - TPU - Tournée des classes	26 MQAF à la DFGA	27 - Comité plagiat - Renc. École fr. - SCUTC	28 CCSTI	29 C.A. MQAF	30

Suivi des résolutions

Report des résolutions du 10^e congrès de novembre 2003

Résolution		Évolution du dossier
1	<p>Il est résolu :</p> <ul style="list-style-type: none">• que le conseil de direction présente, lors des congrès, un rapport de suivi des propositions adoptées ;• que ce rapport précise le cheminement qui a été réalisé et ce qu'il reste à faire dans chacun des dossiers.	<p>Le présent document constitue un outil de travail à cette fin.</p>

Le baccalauréat avec appellation

Résolution		Évolution du dossier
2	<p>Il est résolu que l'AGEEFEP mène une nouvelle offensive afin que l'Université de Montréal et la Faculté de l'éducation permanente créent des baccalauréats avec appellation (baccalauréats qualifiés).</p>	<p>Compte tenu de la difficulté de mener deux très gros dossiers de front, l'Association s'est consacrée en priorité à la reconnaissance des acquis scolaires et expérimentiels, où il y a un déblocage majeur comme nous le verrons plus loin. Nous pouvons maintenant revenir à ce dossier et c'est ce que nous faisons dans le présent congrès comme l'indiquent le thème « Baccalauréats qualifiés, Pour des diplômés à l'image de nos études » et la proposition que le congrès est appelé à débattre.</p>

Extension de la Charte des droits et libertés

Résolution		Évolution du dossier
3	<p>Il est résolu que l'AGEEFEP demande à la FAEUQEP de mobiliser tous les groupes intéressés afin de faire pression sur le gouvernement du Québec pour</p>	<p>Cet objectif étant partagé par un large secteur de l'éducation des adultes, c'est par sa participation à des organismes comme le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) et l'Institut de coopération en éducation des adultes (ICÉA) que l'AGEEFEP défend cette revendication. En avril 2005, un avis du Conseil supérieur de l'éducation a invité le MELs à se pencher sur cette question.</p>

Suivi des résolutions

	<p>qu'il élargisse le champ d'application de la charte québécoise des droits et libertés, et qu'il y inclue le droit à l'éducation des adultes.</p>	<p>Le MQAF mène toujours une campagne de cartes postales électroniques, dont l'une des revendications porte précisément sur la reconnaissance du droit à la formation de base.</p> <p>Enfin, cet automne le gouvernement du Québec effectue une consultation sur la Politique d'éducation des adultes, cinq ans après son adoption, ainsi que sur le plan d'action pour la période 2008-2013. Le MQAF y réitérera ses principales revendications, dont celle sur la reconnaissance explicite du droit à la formation de base.</p>
--	---	---

La loi sur les associations étudiantes

Résolution

Il est résolu que l'AGEEFEP participe activement à toutes les initiatives que pourrait devoir prendre la FAEUQEP pour convaincre le gouvernement et l'Assemblée nationale du Québec d'amender la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants afin d'assurer le droit effectif des étudiants et des étudiantes adultes du secondaire général, du secondaire professionnel, du collégial et de l'université de créer des associations étudiantes accréditées.

4

Évolution du dossier

La ministre de l'Éducation, M^{me} Michelle Courchesne, a en main des propositions d'amendements qu'a soumises à son prédécesseur l'agent d'accréditation du Ministère, qui est responsable de l'application de la Loi. Encore là, ce sont le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) et la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) qui portent le dossier.

Si la Loi est effectivement amendée, il est probable qu'elle permettra aux étudiants adultes du secondaire général et du secondaire professionnel de créer des associations accréditées, ce qui n'est pas le cas présentement. Il faudra voir quels autres amendements seront proposés et jusqu'à quel point ils seront conformes à nos attentes.

Il y a un hic et il est de taille : le dossier semble complètement bloqué, il n'y a eu aucun développement au cours des deux dernières années et rien n'indique que le gouvernement a l'intention d'amender la Loi.

Suivi des résolutions

L'accessibilité financière aux études

Résolution

Il est résolu que l'AGEEFEP, en collaboration avec la FAEUQEP, profite de toutes les tribunes pour faire valoir les revendications que l'on retrouve dans le mémoire que la FAEUQEP a déposé au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

5

Évolution du dossier

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ), au terme d'une longue consultation, a proposé plusieurs mesures pour bonifier le régime de l'aide financière et faciliter l'accès aux études aux personnes moins nanties. Or, non seulement le gouvernement du Québec n'a-t-il pas retenu les recommandations du CCAFÉ, mais il a tenté de transformer en prêts une somme de 103 millions \$ qui était auparavant offerte en bourses, ce qui a déclenché la grève étudiante de l'hiver 2005. Le problème reste donc entier et le régime actuel est loin d'assurer un soutien financier suffisant aux étudiant-e-s dont les parents n'ont pas les moyens de payer leurs études.

L'impôt postuniversitaire

Résolution

Il est résolu que l'AGEEFEP, en collaboration avec la FAEUQEP, profite de toutes les tribunes pour faire valoir l'idée d'instaurer un impôt postuniversitaire pour les diplômé-e-s de l'université, un impôt qui serait limité dans le temps, proportionnel au revenu et dont le produit serait consacré en entier au financement des universités.

6

Évolution du dossier

À notre congrès biennal de 2005, cette question a fait l'objet d'un vif débat et c'est de justesse qu'a été adoptée une proposition en faveur de l'impôt postuniversitaire. Tout récemment, nous avons appris que la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) a effectué une étude sur cette question et qu'elle revendiquerait dorénavant l'instauration de l'impôt postuniversitaire. La FAEUQEP, notre Fédération, a adopté une proposition pour s'opposer au dégel des droits de scolarité et préconiser l'instauration graduelle de la gratuité des études à l'université. C'est aussi ce que préconise l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) dans une étude publiée il y a quelques semaines (octobre 2007).

Suivi des résolutions

Le financement de l'éducation des adultes

Résolution

		Évolution du dossier
7	<p>Il est résolu que l'AGEEFEP, en collaboration avec la FAEUQEP, mette tout son poids dans la balance pour faire valoir les revendications suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. La fin du système d'enveloppe budgétaire fermée pour les étudiant-e-s à temps partiel du secondaire et du collégial;2. Le maintien du mode de financement des programmes de certificat des universités;3. L'opposition à tout mode de financement qui obligerait les étudiant-e-s adultes des universités à payer plus cher pour leurs études que les étudiant-e-s en formation initiale;4. L'augmentation du budget global que le Québec consacre à l'éducation permanente, à l'éducation des adultes et à la formation continue.	<p>Depuis plusieurs années, il n'y a pas eu de menace relativement aux points 2 et 3. Il faut certes s'en réjouir mais on ne saurait considérer que le danger est définitivement écarté.</p> <p>En ce qui concerne, les points 1 et 4, il s'agit évidemment de questions nationales et c'est toujours par sa participation au MQAF, à la FAEUQEP à l'ICÉA et à la Table nationale des partenaires universitaires que l'AGEEFEP fait valoir ces revendications, qui font l'unanimité dans le monde de l'éducation des adultes. Pour l'heure, ces problèmes demeurent cependant entiers.</p>

Colloque des adultes en formation

Résolution

		Évolution du dossier
8	<p>Il est résolu que l'AGEEFEP maintienne sa participation financière à l'organisation du Colloque des adultes en formation et à la création d'un mouvement étudiant adultes regroupant le secondaire, le collégial et l'université.</p>	<p>Des fonds ont été effectivement consentis pour les colloques d'avril 2006 et 2007. Dans les propositions budgétaires qui vous sont soumises, il est aussi prévu que ce sera le cas pour les colloques d'avril 2008 et 2009. Dans tous les cas, ces colloques sont organisés dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation.</p>

Report des résolutions du 11^e congrès de novembre 2005

Politique de communication

Résolution

Évolution du dossier

Il est résolu que l'AGEEFEP adopte une politique de communication comportant les éléments suivants :

a) L'envoi d'une communication à tous les nouveaux membres, au début de chaque trimestre, pour les informer des dossiers principaux et des services que peut leur rendre l'Association.

b) La tenue régulière de consultations électroniques sur des sujets d'intérêt commun.

c) L'envoi d'un questionnaire à tous les membres, chaque fin de trimestre ou en tout autre moment jugé opportun, afin de connaître leur degré d'appréciation des cours qu'ils ont suivis et des services qu'offrent la Faculté d'éducation permanente (FEP), les Services aux

a) Il n'a pas été possible d'envoyer une lettre à tous les nouveaux membres pour leur donner de l'information sur leur association étudiante, car la vétusté du système informatique du registraire ne permet pas d'obtenir cette liste. Par contre, l'Association participe aux séances d'accueil des nouveaux étudiant-e-s qu'organise chacun des responsables de programme, ce qui nous permet de rencontrer une partie de nos nouveaux membres et les informer de nos activités. Le 12^e congrès biennal revient sur cette question.

b) Une consultation très importante a été menée sur l'adhésion de l'AGEEFEP au régime d'assurance santé et dentaire de l'ASEQ, dont il est question plus loin dans ce document. Elle s'est faite cependant par la poste plutôt que par voie électronique. Il n'y a pas eu d'autre sujet justifiant l'organisation d'une consultation d'envergure.

c) Un test de consultation sur les cours ainsi que sur les services de l'Université et de la Faculté de l'éducation permanente mené en mai 2006 n'a suscité qu'un très faible taux de réponse. Cela tient notamment au fait que l'Association ne dispose que de la liste des adresses électroniques de l'UdeM et que de nombreux étudiant-e-s ignorent que l'établissement leur a attribué ce courriel. Pour contrer ce phénomène, l'Association a orchestré une campagne d'information sur la nécessité d'utiliser le courriel institutionnel. Celle-ci a semblé porté fruit puisque deux nouveaux sondages sur les cours menés au printemps et à l'été 2007 se sont soldés par un taux de réponse beaucoup plus élevé. Ce type de consultation s'intensifiera au cours des prochaines années.

d) Les documents du 12^e congrès biennal ont été diffusés sur notre site Internet après qu'ils eurent été approuvés par le Conseil de direction.

Dans les autres éléments de la politique de communication, rappelons que l'AGEEFEP dispose d'un nouveau site Internet depuis septembre 2006 et qu'il est appelé à devenir

Suivi des résolutions

	<p>étudiants (SAE) et l'Université de Montréal.</p> <p>d) La diffusion, sur le site Internet de l'Association, des documents et des projets de propositions soumis aux congrès biennaux et aux congrès réguliers et cela, avant la tenue de ces événements.</p>	<p>le point d'encrage des communications de l'Association avec ses membres. L'idée de doter notre site d'un hyperlien pour se retirer du programme d'assurance santé et dentaire a eu un effet positif puisque 5 338 personnes s'y étaient rendues au 28 septembre 2007, comparativement à 800 un an plus tôt. L'Association s'est aussi dotée d'un nouveau logo et de nouveaux stands d'accueil comportant une bannière très visible aux couleurs de l'Association.</p> <p>Enfin, un projet pilote consistant à publier une édition électronique de Cité éducative est proposé au 12^e congrès.</p>
--	---	--

La reconnaissance des acquis

Résolution

		Évolution du dossier
10	<p>Il est résolu que :</p> <p>a) l'AGEEFEP mette tout son poids dans la balance pour que la Faculté de l'éducation permanente (FEP) adopte cette année des mesures concrètes pour permettre la reconnaissance des acquis expérimentiels.</p> <p>b) l'AGEEFEP prévoie à nouveau une somme de 10 000 \$ dans son budget de l'année 2005-2006 à titre de dernière contribution au financement de l'implantation de la reconnaissance des acquis à la FEP.</p> <p>c) l'AGEEFEP presse la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente</p>	<p>a) Comme on peut le lire dans le Cahier des propositions, tout indique qu'un déblocage majeur est sur le point de survenir puisque l'Université de Montréal mettra prochainement en branle le processus devant mener à l'adoption d'une politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis scolaires et expérimentiels.</p> <p>Deux événements expliquent l'ouverture nouvelle du monde universitaire à la reconnaissance des acquis : la tenue, en avril 2007, du 2^e Colloque national sur la reconnaissance des acquis, où les universités étaient très présentes, ainsi que l'adoption d'une politique institutionnelle à l'Université de Sherbrooke, en juin 2007.</p> <p>b) L'Association n'a dépensé finalement qu'une seule somme de 10 000 \$ et ce fut pour financer une étude que M^{me} Monique Ouellette a effectuée sur l'état du développement de la reconnaissance des acquis dans les autres provinces canadiennes et à l'étranger. Au cours du colloque évoqué ci-dessus, la FAEUQEP a coanimé un</p>

Suivi des résolutions

	<p>(FAEUQEP) de saisir la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) de l'importance d'implanter la reconnaissance des acquis dans l'ensemble du réseau universitaire.</p>	<p>atelier où elle présenté les résultats de cette étude.</p> <p>c) Conjointement avec l'Association canadienne d'éducation des adultes de langue française (ACDEAULF), la FAEUQEP a effectivement fait des représentations à la CREPUQ. On a appris ultérieurement que celle-ci avait invité ses membres à s'engager résolument dans la reconnaissance des acquis.</p>
--	--	---

Plans de cours et copies d'examens

Résolution

Évolution du dossier

11	<p>Il est résolu que :</p> <p>a) l'AGEEFEP, après avoir obtenu les avis nécessaires, demande à la Faculté de l'éducation permanente de rendre les plans de cours disponibles à l'ensemble de ses étudiants et, qu'advenant un refus, l'Association invite ses membres à lui faire parvenir leurs plans de cours chaque trimestre en vue de leur diffusion, à titre indicatif, sur le site Internet de l'Association.</p> <p>b) l'AGEEFEP, après avoir obtenu les avis nécessaires, presse la Faculté de l'éducation permanente de fournir aux étudiant-e-s qui le demandent une photocopie de leurs travaux et examens dès le moment où ils sont transmis à la Faculté.</p>	<p>a) Idéalement, l'accès aux plans de cours constituerait un outil utile pour le choix de cours des étudiant-e-s. Les demandes de nos membres pour ce service demeurent cependant peu nombreuses. Or, la gestion de plusieurs centaines de plans de cours et la mise à jour annuelle de ces documents seraient si lourdes que l'Association n'a pas donné suite à ce projet. Par ailleurs, un étudiant-e qui souhaite obtenir de l'information plus précise sur les cours de son programme a toujours la possibilité de communiquer avec son responsable de programme.</p> <p>b) En ce qui concerne l'accès aux copies de travaux et d'examens, le nouveau Règlement des études en vigueur depuis la rentrée de septembre 2007 stipule qu'il est de la responsabilité du doyen de chaque faculté d'autoriser ou non l'accès à ces documents. Dans un certain nombre de cas, par exemple des examens à choix multiples, il est probable que la Faculté refusera de faire des photocopies, car la préparation de ce type d'examen requiert beaucoup de temps. Pour le reste, l'usage dira si la FEP appliquera le Règlement avec souplesse ou rigidité.</p>
----	---	--

Suivi des résolutions

Étude sur les baccalauréats par cumul de certificats

Résolution

12 Il est résolu que l'AGEEFEP finance une étude sur la perception des baccalauréats par cumul de certificats de la Faculté de l'éducation permanente dans le marché du travail, tant auprès des employeurs qui ont embauché ces diplômés que ceux qui ne l'ont pas fait, et sur la contribution de ces diplômés dans la progression de carrière de ceux et celles qui en sont titulaires, et que cette étude soit suivie d'actions concrètes selon les résultats obtenus.

Évolution du dossier

Avant même que notre congrès biennal adopte cette proposition, la FAEUQEP, la Fédération dont nous faisons partie, avait demandé au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) d'effectuer une telle étude. Le MELS avait convenu qu'il serait pertinent de le faire, mais il n'a pas donné suite au projet.
Le 12^e congrès biennal revient donc sur cette question

Assurance santé et dentaire

Résolution

13 Il est résolu que l'AGEEFEP communique avec l'Association pour la santé des étudiants du Québec (ASEQ) afin d'organiser un référendum pour déterminer si les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente souhaitent adhérer au régime d'assurance santé et dentaire.

Évolution du dossier

Le référendum postal s'est tenu du 2 au 20 octobre 2006. Quelque 1 220 personnes y ont participé et la majorité en faveur du projet a été de 64,5 %. Le régime est effectivement entré en vigueur à la rentrée de septembre 2007 et quelque 52 % de nos membres y ont adhéré, ce qui confirme que notre initiative correspondait à un besoin.

Consultation électronique

Résolution

14 Il est résolu que l'AGEEFEP procède à la consultation électronique de ses membres sur toute question susceptible d'entraîner une grève ou tout autre mouvement de protestation des étudiants et des étudiantes, incluant l'ajout au site Internet de l'Association d'un forum de vote ad hoc sécurisé.

Évolution du dossier

Il n'y a pas eu d'événement justifiant l'organisation d'une telle consultation.

Suivi des résolutions

Soutien technique

	Résolution	Évolution du dossier
15	<p>Il est résolu que le Conseil de direction étudie la possibilité d'affecter une personne au soutien technique et informatique afin d'aider les nouveaux étudiants et étudiantes qui souhaitent se familiariser avec les systèmes informatiques de l'Université de Montréal, plus particulièrement le courrier électronique de l'UdeM, le site Internet de l'établissement et le guichet étudiant.</p>	<p>L'Association ne dispose pas des ressources humaines pour offrir ce service. Le service des plaintes ne reçoit pas de demande à cet égard. Cet automne, quelques personnes ont requis notre aide pour se retirer du régime d'assurance de l'ASEQ. Nous leur avons prêté assistance de bonne grâce. La direction générale des technologies de l'information et de la communication (DGTIC) de l'Université peut par ailleurs dépanner les étudiants en ce qui concerne le courriel institutionnel ou le guichet étudiant.</p>

Le baccalauréat qualifié par cumul de certificats

La volonté de créer à la Faculté de l'éducation permanente des baccalauréats qualifiés par cumul de certificats, le thème de notre 12^e congrès biennal, constitue une revendication aussi ancienne que l'Association elle-même. L'origine remonte en effet à 1985, au moment où le Conseil des universités publiait un rapport intitulé *La formation courte dans l'enseignement universitaire*, qui portait un jugement très sévère sur la pertinence et la qualité des programmes de certificat et des baccalauréats par cumul de certificats.

Les principaux reproches du Conseil étaient les suivants : l'augmentation rapide du nombre d'étudiants et d'étudiantes inscrits dans les programmes de certificat, la faible intégration de ces derniers dans les programmes de baccalauréat, le détournement de la clientèle des 20-24 ans en âge d'étudier dans des programmes réguliers, l'encadrement déficient des étudiants et le fait que les certificats se situent généralement au niveau de la première année d'université.

Le Conseil proposait en conséquence l'abolition du baccalauréat par cumul de certificats, un type de baccalauréat non réglementé constitué de trois premières années d'université, « sans ordonnancement vers des niveaux de difficultés gradués » et dont les titulaires ont difficilement accès aux études supérieures.

Le rapport du Conseil des universités n'est pas passé comme lettre à la poste et il a suscité maintes réactions, dont celle de l'AGEEFEP, qui a fait valoir le point de vue suivant : « L'abolition des baccalauréats par cumul de certificats? La solution n'est pas là; elle se situe justement dans l'instauration de règles dans le cumul des certificats. Une progression devrait être établie dans les cours et les programmes dans le but de créer de véritables baccalauréats à l'intérieur desquels les études seraient ordonnées selon un niveau d'apprentissage progressif. »

L'Université de Montréal est aussi intervenue pour mettre un bémol aux critiques du Conseil sur les certificats. L'établissement a rappelé notamment le caractère multidisciplinaire et novateur de ces programmes qui répondent à des besoins que ne peuvent combler les programmes réguliers de baccalauréat.

L'U. de M. a aussi nuancé le point de vue du Conseil sur les baccalauréats par cumul : « La formation acquise fait appel à plusieurs disciplines et favorise une intégration de l'ensemble des connaissances autour d'un objet d'études que ne favorise pas la spécialisation disciplinaire des programmes réguliers. Cette formation décloisonnée répond certainement à des besoins de la société qui fait appel, en maintes circonstances, à des généralistes plutôt qu'à des spécialistes. »

À propos du caractère hétéroclite des bacs par cumul que déplorait le Conseil, l'U. de M. rappelait qu'une étude menée dans l'établissement démontrait que « 75 % de ces

baccalauréats étaient composés de trois certificats dont les objets étaient nettement reliés sur la base de la parenté académique ».

Un projet tombé dans l'oubli

Cela dit, l'argumentaire du Conseil des universités a tout de même fait son chemin à l'Université de Montréal. À preuve, en avril 1986, la Sous-Commission du 1^{er} cycle (SCPC) recommandait à la Commission des études (COMET) la création d'un bac particulier pour les adultes inscrits aux certificats. La COMET a approuvé le projet et demandé à la SCPC de créer un groupe de travail afin d'en assurer la réalisation.

Le 29 mai de la même année, la Sous-commission du 1^{er} cycle proposait à la Commission des Études d'approuver en principe la création de baccalauréats polyvalents avec mention du domaine d'études. Une bonne douzaine de baccalauréats qualifiés, dans différents champs d'étude impliquant plusieurs facultés, étaient alors envisagés.

Par là, la SCPC visait à créer des cheminements mieux balisés pour l'obtention de baccalauréats par cumul, à assurer par ces cheminements une meilleure cohérence et une meilleure progression dans la formation acquise donnant lieu à une reconnaissance plus précise, et à donner à l'étudiant la possibilité d'obtenir des baccalauréats par cumul mieux articulés et mieux identifiés.

Les principes de base étaient les suivants :

- Le baccalauréat qualifié est destiné aux étudiants adultes (cheminement scolaire discontinu et expérience de travail significative).
- Le baccalauréat qualifié constitue un programme multidisciplinaire différent des baccalauréats de formation initiale offerts aux jeunes.
- Le baccalauréat qualifié comporte un minimum de 90 crédits, dont un minimum de 60 crédits (certificat ou mineur) dans la concentration et des cours de formation spécifique au domaine d'étude.
- Les cours de formation spécifique au domaine d'étude rendent compte des disciplines, champs d'études et matières qui doivent être couverts, ainsi que des niveaux gradués et du dosage des apprentissages à faire dans chacun d'eux.

La Commission des études a entériné cette proposition le 3 juin 1986. À compter de ce moment, d'autres priorités ont mobilisé la COMET si bien que le projet a été relégué aux oubliettes. Il y est resté. Pourquoi?

Des craintes

L'explication se trouve probablement dans le procès-verbal de la 305^e séance de la Sous-commission du premier cycle (SCPC), qui s'était tenue avant la réunion de la COMET. On y fait état de quatre craintes qu'ont alors exprimées des membres :

- « Première crainte : Quelle sera la qualité réelle de ces baccalauréats? Même si on détermine des exigences ou des balises, de quelles ressources pédagogiques bénéficieront vraiment les adultes, en terme d'enseignement et d'encadrement. Ils n'auront jamais la qualité de formation qu'obtiennent les étudiants réguliers à l'intérieur des facultés et des départements. »
- Deuxième crainte : L'étiquette « concentration » ne donnera-t-elle pas à ce genre de baccalauréat une valeur marchande qui le mettra en position avantageuse par rapport au baccalauréat avec majeur et mineur? Quel sera l'impact réel de ce baccalauréat sur les cheminements d'études existants?
- Troisième crainte : L'appellation du « domaine » ou de la « famille » (par exemple « communications appliquées ») n'est-elle pas de nature à susciter, dans les départements disciplinaires, des résistances et des oppositions, dans la mesure où elle sera perçue comme l'instauration d'une voie de formation parallèle?
- Quatrième crainte : La création de ce genre de baccalauréat n'équivaut-elle pas à donner à la FEP un « chèque en blanc »?

Chacune de ces craintes mérite un examen plus attentif, car elles seraient sans doute invoquées encore aujourd'hui.

La qualité de l'enseignement

La première, la qualité de l'enseignement et de l'encadrement, découle visiblement de l'absence de professeurs à la FEP, où ce sont des chargés de cours qui donnent la totalité de l'enseignement.

Il faut d'abord en dire ceci : les mentalités ont beaucoup évolué depuis les années 80, une période pendant laquelle l'importance que prenaient les chargés de cours était une source de très grande inquiétude chez les universitaires. Il est aujourd'hui admis que l'université québécoise ne pourrait se passer de ce corps enseignant, surtout au premier cycle, où il donne jusqu'à la moitié des cours. Ce corps enseignant est par ailleurs très scolarisé et bon nombre de ses membres sont des professionnels de haut vol dans leur domaine d'activité. La connaissance que nous avons de la FEP nous permet en outre d'affirmer que les chargés de cours sont très disponibles aux étudiants qui en font la demande, une tendance qui est appelée à s'accroître puisqu'ils sont de plus en plus intégrés dans la vie de l'Université, ce qui inclut la vie pédagogique. Les

chargés de cours peuvent aussi requérir l'aide des techniciens et techniciennes à la gestion des dossiers étudiants ainsi qu'à leur responsable de programme.

Pour ce qui est des professeurs de carrière, ils ont toujours participé et participent toujours à la vie de la Faculté. Quand on crée des programmes, c'est à leur compétence disciplinaire qu'on fait appel et ils sont associés à toutes les phases du projet. Ils sont aussi présents au Conseil de la Faculté ainsi que dans les conseils de programme. La collaboration très étroite des autres facultés qu'implique nécessairement la création de baccalauréats qualifiés augmentera donc la présence des professeurs, pour peu qu'il y ait une volonté réelle de le faire.

Enfin, il faut rappeler que les étudiants sont de plus en plus scolarisés à leur entrée à la FEP, qu'il s'agit d'adultes généralement très autonomes, qui assument de lourdes responsabilités professionnelles et familiales. Tous et toutes n'ont donc pas besoin qu'on les suive pas à pas dans leur cheminement universitaire. Il suffit dans la plupart des cas de leur indiquer le chemin à suivre et ils feront bonne route.

La valeur marchande

La question de la « valeur marchande » des diplômes est fort intéressante pour les adultes, qui s'interrogent à ce sujet depuis de nombreuses années. Lors de la Collation des grades tenue en mai dernier, nous avons à nouveau reçu à cet égard de nombreux commentaires.

Le calcul est le suivant. L'adulte qui obtient un baccalauréat par cumul, ès arts ou ès sciences, a mis généralement de nombreuses années pour suivre et réussir 30 cours comportant 90 crédits. Comme le faisait observer l'Université de Montréal dans sa réaction au Rapport du Conseil des universités, « 75 % de ces baccalauréats étaient composés de trois certificats dont les objets étaient nettement reliés sur la base de la parenté académique ».

Compte tenu qu'il paie les mêmes droits de scolarité que tous les autres étudiants, cet adulte aura investi des milliers de dollars au fil des ans en seuls droits de scolarité. C'est sans compter les dépenses d'achat de livres et de recueils de textes, de transport, de repas, de gardiennage. C'est sans parler également des soirées et des fins de semaines consacrées aux études.

Que pense cet étudiant adulte lorsqu'il constate que, malgré de fortes notes tout au long de son baccalauréat, il n'a pas accès aux études supérieures? Que pense cet étudiant adulte lorsque, sollicitant une promotion, on lui répond que, aux fins du poste qu'il convoite, son baccalauréat ès arts ou ès sciences n'est pas reconnu? Que pense-t-il de la « valeur marchande » du diplôme que lui a décerné l'Université de Montréal? Comment réagit-il lorsqu'on sollicite sa contribution à une campagne de financement de l'Université? Il pense qu'il y a effectivement déséquilibre dans la valeur marchande des différents baccalauréats et que la balance des inconvénients pèse tout entière de son

bord. Il pense que le préjudice réel qu'il encourt du fait d'être détenteur d'un baccalauréat par cumul est sans commune mesure avec les hypothétiques effets néfastes que le baccalauréat qualifié pourrait comporter sur les baccalauréats composés d'un majeur et d'un mineur.

Une voie de formation parallèle

Dans une même discipline ou un même champ d'étude, plusieurs chemins mènent au savoir, est-on tenté de répondre à ceux qui voient dans le baccalauréat qualifié le danger de créer une voie de formation parallèle.

Dans l'étude qu'elle a faite à l'époque de la question, la SCPC avait pour ainsi dire invalidé cette crainte dans l'énoncé des deux premiers principes de base: il s'agit d'un baccalauréat destiné aux étudiants adultes qui ont un cheminement scolaire discontinu et une expérience de travail significative ; le baccalauréat qualifié constitue par ailleurs un programme multidisciplinaire différent des baccalauréats de formation initiale offerts aux jeunes.

Cette différence, elle tient d'abord dans le mode de fréquentation de l'Université, soit à temps partiel, le soir et les fins de semaine. Elle tient aussi dans une approche générale qui vise à donner des connaissances plus rapidement applicables dans le travail. Normal, toutes les études démontrent que la motivation principale des étudiants adultes - ce n'est pas la seule - est directement liée à leur vie professionnelle. Il n'y a rien d'étonnant à cela puisqu'il s'agit de personnes qui occupent en grande majorité un emploi.

C'est d'ailleurs l'interaction des savoirs acquis dans le monde du travail et des savoirs universitaires qui fait la richesse de la formation en éducation des adultes. Dans beaucoup de cours aux adultes, où l'on fait appel à la discussion et aux études de cas, l'expérience du monde du travail constitue d'ailleurs une condition sine qua non pour contribuer valablement à la qualité des échanges et de la formation. Selon nous, une expérience pertinente de travail d'au moins deux ans devrait d'ailleurs faire partie des conditions d'admission au baccalauréat qualifié.

Qu'y a-t-il d'anormal d'offrir un baccalauréat différent à des étudiants différents qui ont un tout autre profil et une tout autre perspective que de très jeunes gens sortis directement des cégeps?

Le chèque en blanc

Pour ce qui est de la quatrième crainte – le chèque en blanc à la FEP –, on ne voit pas trop de quoi il s'agit. Cette Faculté ne portant pas par hasard la dénomination « éducation permanente », il en découle que sa mission, ses étudiants, ses programmes, ses méthodes et sa culture sont particuliers, différents de ceux des autres facultés. « Différent » n'est pas synonyme de « moindre qualité ».

De quel chèque en blanc parle-t-on? À notre connaissance, la FEP, au même titre que les autres facultés, est et demeurera assujettie à toutes les instances universitaires, incluant la SCPC et la COMET. Tout comme la qualité de ses programmes est soumise au même mécanisme d'évaluation. Et si la FEP devait créer des baccalauréats qualifiés, ce serait forcément en collaboration étroite avec d'autres facultés.

Pour tout dire, l'expression de cette crainte reflète les préjugés contre la présence massive des adultes à l'université qu'entretient depuis trois décennies une partie du monde universitaire, des préjugés qui étaient probablement plus virulents au milieu des années 80 qu'ils ne le sont aujourd'hui. C'est du moins notre espoir.

L'exemple du réseau de l'UQ

La création de baccalauréats qualifiés par cumul de certificats ne constitue certainement pas une hérésie universitaire puisque, outre les baccalauréats ès arts et ès sciences par cumul de certificats, les étudiant-e-s du réseau de l'Université du Québec ont la possibilité d'obtenir des baccalauréats par cumul portant notamment les appellations suivantes : administration des affaires, éducation, sciences appliquées et sciences de la gestion.

S'il fallait justifier davantage la légitimité et la pertinence de baccalauréats particuliers pour sanctionner les études en éducation permanente — tel est bien le fondement de la discussion —, on pourrait également en référer à une autre étude du Conseil des universités publiée à l'automne 1992, qui s'intitulait *Rapport sur les perspectives et les défis du premier cycle universitaire québécois, Volet 1, Cheminements et spécialisation*.

Un extrait de la page 124 de ce document nous semble particulièrement pertinent : « Il faudra éviter de ne proposer qu'un seul modèle de baccalauréat dans lequel on voudra fondre toutes les attentes possibles, à la fois des étudiants et de leurs futurs employeurs, en même temps qu'on voudra satisfaire l'Académie pour l'éclosion des futures carrières professorales et scientifiques. »

Les enjeux

S'il est indéniable que le baccalauréat par cumul de certificats, dans sa facture actuelle, a répondu et répond toujours aux besoins d'une partie des étudiants adultes, il est tout aussi évident que sa valeur marchande dans le marché du travail est limitée et qu'il s'agit là d'une injustice comme nous l'avons expliqué précédemment.

Ce seul facteur justifierait la création de baccalauréats qualifiés. Ce n'est pas le seul. Comme le soulignait fort justement la SCPC, le projet de tels baccalauréats visait à créer des cheminements mieux balisés pour l'obtention de baccalauréats par cumul, à assurer par ces cheminements une meilleure cohérence et une meilleure progression dans la formation acquise donnant lieu à une reconnaissance plus précise et à donner à l'étudiant la possibilité d'obtenir des baccalauréats par cumul mieux articulés et mieux identifiés.

Ce qui est dans cause dans le propos de la SCPC, ce n'est pas un changement cosmétique des baccalauréats par cumul, mais bien une évolution qui a d'abord pour objectif d'améliorer la qualité des études à la FEP. L'Université de Montréal peut-elle refuser la valeur ajoutée que constituerait l'amélioration de la qualité de la formation de ses étudiants et étudiantes adultes?

Il faut par ailleurs rappeler que la FEP, au moment où elle a été créée, ne devait exister que de façon temporaire puisque l'objectif à long terme consistait à intégrer l'éducation des adultes dans l'ensemble de l'Université. Cela ne s'est pas réalisé, entre autres en raison du succès imprévu de la Faculté, qui a rapidement attiré des milliers d'étudiants et d'étudiantes. En pratique, les étudiants de la FEP étaient et demeurent beaucoup trop nombreux pour que les facultés et les départements les intègrent.

En outre, les activités de la plupart des facultés et départements se déroulent le jour et il n'est pas dit que les différentes catégories de personnel accepteraient qu'il en soit autrement. Or, en très grande majorité, les adultes étudient le soir et la fin de semaine parce que c'est le seul temps où ils peuvent le faire.

Il existe cependant d'autres façons de favoriser l'intégration des adultes à l'Université et le baccalauréat qualifié en est une. La création, la révision et l'évaluation périodique de ces programmes requerrait en effet une participation très étroite des facultés et des départements, dont la compétence disciplinaire est indispensable à la réalisation du projet. N'est-ce pas là une façon d'intégrer l'éducation des adultes dans l'établissement et d'y insérer la perspective d'éducation tout au long de la vie, considérée par l'UNESCO comme l'un des nouveaux paradigmes des systèmes d'éducation, partout dans le monde?

Proposition

Considérant que l'obtention de trois certificats à la Faculté de l'éducation permanente procure un baccalauréat par cumul de certificats, ès arts ou ès sciences selon le cas;

considérant que les dénominations ès arts et ès sciences ne reflètent généralement pas la nature des études qu'effectuent les étudiant-e-s de la FEP puisque la grande majorité d'entre eux ont concentré leurs trois certificats dans un même champ d'étude;

considérant que la Sous-commission des études de 1^{er} cycle et la Commission des études ont reconnu dans le passé la pertinence et la faisabilité de créer une dizaine de baccalauréats qualifiés par cumul de certificat, mais que des motifs essentiellement politiques ont empêché de donner suite au projet;

considérant que les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente qui ont accumulé 90 crédits universitaires et payé les mêmes droits de scolarité que

tous les autres étudiant-e-s de l'Université de Montréal s'attendent légitimement à recevoir un baccalauréat à l'image de leurs études;
considérant que le baccalauréat qualifié aurait notamment pour avantage de favoriser la polyvalence des diplômé-e-s, une qualité qui est de plus en plus recherchée dans le monde du travail;

considérant que le baccalauréat qualifié aurait une meilleure valeur marchande dans le marché du travail et que la société a tout intérêt à reconnaître la qualification de la main-d'œuvre issue des universités compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre spécialisée;

considérant que la création de baccalauréats qualifiés à l'Université de Montréal ne constituerait pas un précédent puisque le réseau de l'Université du Québec offre plusieurs baccalauréats de ce type, notamment en administration des affaires, en éducation, en sciences appliquées et en sciences de la gestion.

Il est proposé que l'AGEEFEP fasse de la création de baccalauréats qualifiés par cumul de certificats sa priorité d'action et, qu'à cet effet, elle prenne toutes les initiatives pertinentes auprès de la Faculté de l'éducation permanente et de l'Université de Montréal.

Une étude pour étayer notre argumentaire

Au cours des dernières années, l'Association a reçu plusieurs commentaires de diplômé-e-s de la FEP qui avaient éprouvé des difficultés à faire reconnaître leur diplôme pour obtenir un emploi ou une promotion. Nous ne disposons toutefois d'aucune donnée à cet égard.

Il y a plusieurs années, la FAEUQEP, notre Fédération, a demandé au ministère de l'Éducation d'effectuer une étude à ce sujet. Le Ministère avait convenu du bien-fondé d'une telle étude, mais celle-ci n'a jamais été réalisée.

Histoire d'étayer notre argumentaire, nous aurions visiblement intérêt à effectuer nous-mêmes une enquête auprès des bacheliers et bachelières de la Faculté de l'éducation permanente pour connaître leur perception des baccalauréats par cumul de certificat, ès arts ou ès sciences, qui leur ont été décernés et l'évaluation de la contribution de ces diplômes au développement de leur carrière.

Le 11^e congrès biennal avait voté une proposition en ce sens, mais elle prévoyait de sonder les employeurs pour connaître leur perception des baccalauréats par cumul. Or, le très grand nombre d'employeurs et la dispersion des bacheliers dans le marché du travail posent de sérieuses difficultés à la réalisation de cette étude.

Par contre, nous disposons de la liste et des coordonnées des bacheliers et bachelières de la FEP au cours des cinq dernières années, soit entre 1 500 et 2 000 personnes qu'il serait relativement facile de joindre. Leurs points de vue seront probablement très éclairants.

Proposition

Considérant la volonté de recueillir des données sur la contribution des baccalauréats par cumul de certificat au développement de la carrière des bacheliers et bachelières de la Faculté de l'éducation permanente.

Il est proposé que l'AGEEFEP procède à une enquête auprès des bacheliers et bachelières de la Faculté de l'éducation permanente qui ont obtenu un baccalauréat par cumul de certificats au cours des cinq dernières années afin d'évaluer la contribution de ce type de diplôme au développement de leur carrière.

Des DESS

La création de diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) constituerait certainement un atout concurrentiel à la FEP. Il y a moins de deux ans, la Faculté a bien failli vaincre de vieilles résistances et créer un premier DESS en journalisme, mais le projet a finalement été mis sur les tablettes pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec la qualité et la pertinence du programme proposé.

Tous les ingrédients semblaient pourtant réunis pour assurer le succès du projet, qui a été conçu en étroite collaboration avec la Faculté des études supérieures et qui faisait appel aux ressources des départements de communication, de science politique et de sociologie de la Faculté des arts et des sciences ainsi que de la Faculté de droit.

Eût-il été créé, le DESS en journalisme aurait constitué le seul programme de deuxième cycle en journalisme offert en français dans les universités montréalaises. Une enquête avait indiqué que les journalistes professionnels, les chargés de cours ainsi que les diplômés et les étudiants actifs dans le certificat en journalisme considéraient le projet très pertinent. Entre autres, environ la moitié des diplômés et des étudiants interrogés avaient fait part de leur intention de s'y inscrire.

L'ajout de DESS se situerait par ailleurs dans l'évolution normale de la FEP, dont on pourrait difficilement dire aujourd'hui qu'elle constitue l'université de la deuxième chance. Ainsi, chez les étudiants nouvellement inscrits au cours de l'année 2006-2007, on constate que 28 % étaient déjà détenteurs d'un baccalauréat, 5,8 % d'une maîtrise ou d'un doctorat et 10,7 % de deux certificats ou d'un majeur. Il s'agit d'une clientèle susceptible d'être intéressée par un programme court de deuxième cycle.

Dans une logique institutionnelle où le financement dépend du nombre d'étudiants, nous n'arrivons pas à comprendre que l'UdeM se prive délibérément de développer le plein potentiel de la FEP, ce qui est apparemment le cas avec le projet avorté de DESS en journalisme.

Sur la question des DESS, il y a communauté de vue et d'intérêt entre l'AGEEFEP et la Faculté de l'éducation permanente.

Proposition

Considérant que la création de diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) à la Faculté de l'éducation permanente (FEP) constitue une revendication fondamentale de l'AGEEFEP;

considérant qu'une part significative de la clientèle de la FEP détient déjà un diplôme de premier cycle, de deuxième cycle, voire de troisième cycle;

considérant que la création de DESS répondrait aux besoins des étudiant-e-s de la FEP et qu'elle constituerait pour cette dernière un avantage concurrentiel significatif;

considérant que la FEP a mis au point un projet de DESS en journalisme dont la pertinence et la qualité ne font aucun doute, mais que le projet est resté sur les tablettes en raison d'un blocage politique.

Il est proposé que l'AGEEFEP, en collaboration avec la FEP, reprenne les démarches auprès de la direction de l'Université de Montréal afin de dénouer l'impasse politique qui a empêché la Faculté de créer un DESS en journalisme et d'autres éventuels diplômes courts de deuxième cycle dans les champs disciplinaires où elle est présente.

Une pétition

Par ailleurs, afin d'appuyer nos revendications sur les baccalauréats qualifiés et les DESS, deux dossiers fondamentaux qui stagnent, il serait certainement utile d'inviter tous les membres de l'Association à signer une pétition qui s'adresserait à la fois au doyen de la Faculté de l'éducation permanente ainsi qu'au recteur de l'Université. Cette pétition pourrait également être déposée à l'Assemblée universitaire, ce qui constituerait une excellente façon de susciter un débat sur la question parmi l'ensemble des partenaires de la communauté universitaire.

Proposition

Considérant que deux revendications fondamentales de l'AGEEFEP, soit la création de baccalauréats qualifiés et de DESS à la Faculté de l'éducation permanente, n'ont connu aucun développement significatif au cours des dernières années;

considérant que l'accentuation de nos pressions en faveur de ces deux revendications requiert la participation directe des membres de l'Association.

Il est proposé que l'AGEEFEP invite ses membres à signer une pétition en faveur de la création de baccalauréats qualifiés par cumul de certificats et de diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) à la Faculté de l'éducation permanente, et que cette pétition soit transmise au doyen de la FEP, au recteur de l'Université ainsi qu'à l'Assemblée universitaire.

La reconnaissance des acquis

L'engagement de l'AGEEFEP

Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'AGEEFEP a été, pendant de nombreuses années, le principal, pour ne pas dire le seul porteur du dossier de la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels à l'Université de Montréal. Sans entrer dans les détails qu'il serait trop long d'exposer ici, rappelons les faits saillants de cet engagement :

- En 1991, le congrès biennal de l'Association a pour thème « Expérience de vie, reconnaissance des acquis ». La base des revendications de l'AGEEFEP est alors jetée et c'est évidemment la FEP qui est directement interpellée dans un dossier considéré comme fondamental en éducation des adultes.
- En 1995, à la demande de l'AGEEFEP, la FEP accepte de mener une expérience pilote qui s'échelonna en principe jusqu'au 31 mai 1997. L'initiative est cependant fort timide puisqu'elle se limite aux programmes de Publicité et de Gérontologie. Le projet s'est étioilé en douce et pour une raison fort simple : la volonté politique n'y était pas.
- Cette même année, l'Association intente une poursuite judiciaire contre l'Université du Québec à Montréal sur la question des équivalences de cours. Jusqu'à l'automne 1994, quelques dizaines d'étudiants ayant complété le Certificat en droit de la FEP étaient admis au baccalauréat en sciences juridiques de l'UQAM, où leurs cours étaient reconnus. Sans donner de raisons convaincantes, le Module des sciences juridiques annonce aux étudiants que leurs cours du certificat ne seront plus reconnus et qu'ils devront donc les refaire. La mesure touche une soixantaine d'étudiants de la FEP, qui perdent ainsi une

année complète d'études. Déboutée en première instance, l'AGEEFEP porte la cause en appel, où le tribunal confirme le jugement, essentiellement pour le motif suivant : les tribunaux n'interviennent pas dans les affaires universitaires. L'AGEEFEP a dépensé plus de 50 000 \$ dans cette cause.

- Au moment où la poursuite contre l'UQAM est toujours pendante, l'AGEEFEP présente un mémoire à la Commission des états généraux sur l'éducation, où elle dénonce le cas particulier du module des sciences juridiques de l'UQAM, mais aussi le problème général de la reconnaissance des équivalences de cours dans le réseau universitaire québécois. Dans les jours suivants, la CREPUQ reconnaît l'existence de ce problème et les pratiques tendront à s'améliorer au fil des ans. La défaite juridique s'est en quelque sorte transformée en victoire politique.
- Au début du troisième millénaire, par le biais de la Fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente (FAEUQEP) dont elle est un membre très actif, l'AGEEFEP participe au groupe de travail du gouvernement du Québec qui planche sur un projet de politique d'éducation des adultes. La politique et le plan d'action qui l'accompagne seront effectivement mis en œuvre en mai 2002. La reconnaissance des acquis en constitue un axe majeur.
- En 2003, la volonté de l'Association de relancer le dossier de la reconnaissance des acquis trouve écho à la FEP, qui constitue un comité ad hoc, où l'AGEEFEP est représentée. Les travaux du comité s'échelonnent sur environ un an et demi et ils aboutiront à la publication d'un rapport substantiel qui n'a malheureusement pas eu de suite concrète à ce jour.
- En 2005, l'AGEEFEP donne à M^{me} Monique Ouellette, docteure en andragogie, le mandat d'effectuer une étude sur les politiques, pratiques et outils de reconnaissance des acquis en vigueur dans les universités canadiennes. L'Association a consacré 10 000 \$ à la réalisation de cette étude qui démontre que la RAC est beaucoup plus développée dans l'Ouest du Canada.
- L'Association a également été à l'origine de l'article 3 de la Politique des droits des étudiants et des étudiantes de l'Université de Montréal, qui se lit comme suit : « L'Université accorde aux étudiantes et aux étudiants le droit à la reconnaissance de leurs acquis de formation, en conformité avec les statuts, règlements et politiques de l'Université, des facultés et des départements. »

Le Conseil supérieur de l'éducation

Ces dernières années, les appels aux universités pour s'engager résolument dans la reconnaissance des acquis se sont faits de plus en plus nombreux et pressants. On pense plus particulièrement à l'avis intitulé La reconnaissance des acquis, une

responsabilité politique et sociale, que le Conseil supérieur de l'éducation a publié en 2000. Le Conseil y définit l'enjeu dans les termes suivants, qui n'ont rien perdu de leur pertinence : « [...] le savoir est devenu l'un des principaux facteurs de développement; les lieux pour l'acquérir se multiplient, les façons d'apprendre se diversifient et, pour chaque personne, la reconnaissance officielle de ses compétences représente une condition d'insertion et de promotion sociales et économiques. L'éducation continue exige cette reconnaissance, parce qu'elle permet à la personne de s'insérer dans un processus de formation à différents moments de sa vie et de faire valoir ses compétences dans son cheminement professionnel. »

Le Conseil retient plus particulièrement les trois principes suivants :

- toute personne a le droit de faire reconnaître ses acquis de formation, mais il lui appartient d'en faire la preuve;
- nul ne devrait être obligé de réapprendre ce qu'il connaît déjà;
- le système de reconnaissance des acquis doit être transparent.

Sur la base de ces constats, l'avis du CSE distingue six enjeux pour les universités, qui nous semblent également toujours d'actualité :

- Établir les conditions suffisantes pour l'accueil des demandes de reconnaissance des acquis.
- Utiliser au maximum la marge de manœuvre pédagogique et administrative.
- Soutenir adéquatement les personnes dans leur démarche.
- Informer les étudiantes et les étudiants des ententes favorisant la reconnaissance des acquis et les passerelles entre les programmes.
- Mettre en commun autant que possible les mécanismes de gestion de la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires.
- Attribuer les ressources humaines et financières requises.

Pour faire face à ces enjeux, le CSE invite les établissements à se doter d'une politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et à faire part des résultats dans leur rapport annuel. Les universités, devraient aussi offrir et publiciser les mesures de soutien aux étudiants qui souhaitent formuler une demande de reconnaissance des acquis.

La politique d'éducation des adultes et de formation continue

Les universités sont fort peu présentes dans la Politique d'éducation des adultes et de formation continue, ce qu'a déploré et déplore toujours l'AGEEFEP.

Elles sont cependant interpellées sur un point précis : la reconnaissance des acquis. En page 28 du plan d'action, on lit en effet : « Les universités seront incitées à se doter de règles publiques en matière de reconnaissance des acquis au moyen d'une politique institutionnelle ou autrement. Elles seront également invitées à préciser, dans leurs règles d'admission, quelle reconnaissance est accordée aux études suivies à l'extérieur du Québec. Elles seront également incitées à saisir les données illustrant la situation de façon à pouvoir en présenter un portrait d'ensemble. »

Les observations et recommandations de l'ombudsman

L'ombudsman de l'Université de Montréal s'est elle aussi penchée sur la question dans son rapport de l'année 2001-2002. Son point de vue est le suivant et nous le reproduisons in extenso :

« Pendant les quatre dernières années, un certain nombre de demandes relatives à la reconnaissance de crédits sont revenues à chaque année : reconnaissance d'études faites ailleurs, parfois à l'étranger, reconnaissance d'expériences de travail. Il y en avait 9 en 2002-2001, il y en a eu 14 en 2001-2002.

Le règlement pédagogique prévoit tant la reconnaissance de crédits pour des études que pour des expériences de travail. Il s'agit dans le premier cas d'une reconnaissance de crédits par équivalence et dans le second d'une reconnaissance par exemption.

Il est relativement facile pour un étudiant ayant étudié au Québec et au Canada d'obtenir l'ensemble de l'information pour préparer une demande d'équivalences pour des cours réussis au Québec et au Canada, mais l'opération est à l'occasion beaucoup moins aisée pour des étudiants en provenance d'universités étrangères.

En ce qui concerne la demande d'équivalence de cours, les étudiants demandent l'intervention de l'ombudsman lorsqu'une ou l'ensemble des équivalences demandées leur est refusée. Les motifs des refus sont variés : le contenu n'est pas équivalent de l'avis des experts de l'unité, le nombre d'heures d'enseignement ou de crédits est moindre, la note de passage du cours est estimée trop faible, l'unité a déjà accordé un nombre suffisant d'équivalences dans le dossier, les cours n'appartiennent pas au même niveau d'enseignement, le cours a été fait il y a plus de dix ans, la demande n'a pas été faite en temps utile, le dossier est incomplet. À l'occasion, le différend se règle lorsque le responsable de l'unité et l'étudiant s'entendent pour mesurer les connaissances de ce dernier au moyen d'un examen où la note de passage peut être plus élevée que la note de réussite du cours. Certaines unités se prêtent à cette démarche, d'autres manifestent moins d'ouverture. Le règlement pédagogique est silencieux à ce sujet, il est permis de penser qu'un ajout à cet égard serait utile.

En ce qui concerne l'exemption de cours, la demande auprès de l'ombudsman survient plus tôt dans le processus comparativement à une demande d'équivalences de cours. En effet, l'étudiant appelle avant même d'avoir reçu une réponse ou avoir formulé sa demande. Il désire savoir si une telle demande est possible, comment procéder ou encore se plaindre d'un délai de réponse trop long. Même si le règlement pédagogique reconnaît clairement l'exemption sur la base de l'expérience, les fiches interprétatives de même que les guides étudiants préparés par les unités donnent beaucoup d'informations sur la façon de procéder pour faire une demande d'équivalence et sont plus ou moins silencieux en ce qui concerne la demande d'exemption basée sur une expérience de travail. Les quelques demandes reçues au Bureau de l'ombudsman relatives à des demandes d'exemption sur une base d'expérience se sont toutes, avec le temps, réglées à la satisfaction des étudiants. Toutefois, on peut déplorer l'absence de processus à cet égard et la lenteur qui en découle. »

À la lumière de ce propos, on ne s'étonne donc pas que l'ombudsman formule les deux recommandations suivantes :

« Que l'article 5 du Règlement pédagogique cadre qui traite des modalités de reconnaissance de crédits soit modifié de façon à permettre à l'étudiant qui formule une demande de reconnaissance de crédit, de passer un examen s'il le désire et s'il rencontre un certain nombre de conditions. »

« Que le vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, en lien avec les unités, prévoit des modalités de mise en œuvre pour les demandes d'exemption basées sur l'expérience et s'assure qu'elles soient connues et disponibles. »

Un nœud culturel

Au Québec comme ailleurs dans le monde, on discute de la reconnaissance des acquis expérientiels depuis plus de 20 ans. Des pas significatifs ont été franchis au cours de cette période et il est indéniable que, pour un adulte, il existe plus de possibilités aujourd'hui de se faire reconnaître des acquis qu'il y a 10 ans. Cela dit, cette pratique se heurte toujours à d'importantes réticences institutionnelles. Cette réserve est compréhensible — ce qui ne signifie pas qu'on doive s'y soumettre —, car l'école a pris une telle importance dans notre société que la quasi-totalité des gens, incluant les enseignants et les autres professionnels de l'éducation, ont une conception étroite de l'épistémologie de la connaissance. Celle-ci est en effet conçue trop souvent comme un ensemble d'éléments d'information totalement stables et cohérents qui doivent obligatoirement être transmis dans un lieu fermé — la classe — par une personne qui parle à d'autres personnes qui écoutent. La marginalité de l'école alternative ainsi que l'hégémonie du cours magistral comme modèle pédagogique dans tous les ordres d'enseignement témoignent de la prévalence de cette théorie épistémologique. Il en découle logiquement ceci : l'école souffre de la mentalité qu'elle seule possède le savoir

et peut le transmettre, d'où sa réticence à estampiller des savoirs acquis hors de son giron.

Ce qui précède constitue à notre sens le nœud culturel qui, ici comme ailleurs, freine le développement de la reconnaissance des acquis. Or, parce qu'il se situe au sommet de la pyramide du système d'éducation, l'ordre universitaire est particulièrement jaloux de ses prérogatives. Il ne faut donc pas s'étonner que la résistance à la reconnaissance des acquis y soit encore plus forte qu'ailleurs.

Enfin le grand débloqué?

L'AGEEFEP aura certainement cette perspective en tête à l'automne 2007, au moment où l'Université de Montréal mettra en branle le processus devant mener à une politique institutionnelle de reconnaissance des acquis. L'annonce de cette initiative a surpris et réjoui l'Association, notamment parce qu'elle émane de la direction de l'Université, ce qui suppose une volonté politique qui n'existait pas jusqu'à maintenant.

Le contexte semble aussi favorable puisque l'Université de Sherbrooke a adopté cet été une politique de reconnaissance des acquis qui est exemplaire à plusieurs égards, car elle répond adéquatement à toutes les exigences attendues en la matière. et que la CREPUQ semble avoir passé le mot d'ordre que l'ensemble des établissements universitaires ont intérêt à en faire de même.

Assistera-t-on enfin à un grand débloqué? Cela semble tout à fait possible et, malgré les déceptions passées, l'AGEEFEP est encline à l'optimisme.

Proposition

Considérant que l'AGEEFEP revendique depuis sa fondation l'adoption de mesures pour permettre la reconnaissance des acquis à l'Université de Montréal, comme en témoigne le thème de son congrès biennal de 1991, qui avait pour thème « Expérience de vie, reconnaissance des acquis »;

considérant que, dans son avis publié en mai 2000, intitulé *La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale*, le Conseil supérieur de l'éducation a invité les établissements universitaires à se doter d'une politique institutionnelle de reconnaissance des acquis, à faire part des résultats dans leur rapport annuel et à offrir du soutien aux étudiants qui souhaitent formuler une demande de reconnaissance des acquis;

considérant que la reconnaissance des acquis constitue une priorité de la Politique d'éducation des adultes et du plan d'action que le gouvernement du Québec a adoptés en mai 2002 et que le plan d'action interpelle les universités dans les termes suivants : « Les universités seront incitées à se doter de règles publiques en matière de reconnaissance des acquis au moyen d'une politique institutionnelle ou autrement. Elles

seront également invitées à préciser, dans leurs règles d'admission, quelle reconnaissance est accordée aux études suivies à l'extérieur du Québec. Elles seront également incitées à saisir les données illustrant la situation de façon à pouvoir en présenter un portrait d'ensemble »;

considérant que l'ombudsman de l'Université de Montréal a invité le vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, en lien avec les unités, à prévoir des modalités de mise en œuvre pour les demandes d'exemption basées sur l'expérience et à s'assurer qu'elles soient connues et disponibles;

considérant que de nombreuses études, dont celles commandées par l'AGEEFEP et l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française, indiquent hors de tout doute qu'il est possible de pratiquer systématiquement la reconnaissance des acquis dans les universités;

considérant que l'Université de Sherbrooke a adopté en juin 2007 une Politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis qui semble répondre à toutes les exigences attendues d'une telle politique;

considérant qu'une source autorisée du vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue de l'UdeM a indiqué récemment que l'établissement entreprendrait des travaux, au cours de l'année 2007-2008, afin de doter l'établissement d'une Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis.

considérant que cette même source a assuré que l'AGEEFEP serait associée aux travaux de préparation de cette politique.

Il est proposé que l'AGEEFEP s'assure que l'Université de Montréal mettra en branle dès cette année les travaux devant mener à l'adoption d'une Politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels et qu'elle participe activement à ce processus.

Les conseils de programme

Depuis plusieurs années, l'AGEEFEP invite ses membres à poser leur candidature comme représentant-e-s étudiants dans les conseils de programme qui chapeautent chacun des certificats de la Faculté de l'éducation permanente. L'Association y compte quatre représentant-e-s. Siègent aussi à ces conseils des chargés de cours, des professeurs, des professionnels du marché du travail et des représentant-e-s du vice-décanat aux études de la Faculté. On y discute de toute question pertinente au programme.

En principe, selon le Règlement sur les conseils de programme, chaque conseil doit tenir un minimum de deux réunions par année. En pratique, c'est loin d'être le cas si bien que bon nombre de nos représentant-e-s ont passé plusieurs années dans un même certificat sans jamais être convoqués à une réunion de leur conseil de programme.

Au cours des dernières années, le comité conjoint FEP-AGEEFEP a discuté de la question à quelques reprises, mais il n'y a eu aucun résultat concret. Il faut dire qu'il n'est pas aisé de trouver des moments où tous les membres du conseil, dont les horaires sont généralement très chargés, sont disponibles pour tenir une réunion. De plus, dans la majorité des programmes, il n'y a pas de raison qui justifierait une rencontre du conseil, mise à part évidemment la révision périodique du programme prévue dans les politiques de l'Université et de la Faculté.

Puisqu'il en est ainsi, il ne semble pas opportun de recruter systématiquement des représentant-e-s étudiants pour tous les conseils de programme, mais de le faire uniquement lorsqu'une réunion est prévue, lorsque des étudiant-e-s considèrent qu'il y a des problèmes assez sérieux pour justifier la tenue d'une rencontre ou lorsque l'Association a constaté des anomalies. Dans ce cas, l'AGEEFEP recrutera des représentant-e-s et utilisera la disposition du règlement qui confère le droit de convoquer une rencontre du conseil si trois d'entre eux en font la demande.

Proposition

Considérant que l'AGEEFEP, depuis de nombreuses années, nomme systématiquement des représentant-e-s étudiants dans les conseils de programme qui chapeautent les certificats de la FEP;

considérant que ces conseils de programme siègent irrégulièrement, voire ne siègent pas pendant plusieurs années, ce qui rend inutile la nomination systématique de représentant-e-s étudiants;

considérant qu'il y a lieu de régulariser cette situation de fait;

considérant que, si l'on constate des problèmes sérieux dans un programme, l'AGEEFEP peut nommer des représentant-e-s étudiants qui ont le pouvoir de convoquer une réunion de leur conseil de programme.

Il est proposé que l'AGEEFEP nomme des représentant-e-s étudiants dans les conseils de programme lorsque des réunions sont déjà prévues ou lorsque des problèmes justifient la convocation d'une telle réunion.

Les frais technologiques

Depuis l'an dernier, un nouvel élément est apparu sur la facture des droits de scolarité à l'UdeM : les frais technologiques. Ils étaient l'an dernier de 4 \$ par crédit; ils ont été diminués cette année à 3 \$ par crédit et ils reviendront à 4 \$ à compter de l'année 2008-2009. Ces frais sont cependant facultatifs. C'est donc dire que les étudiants et les étudiantes qui ne veulent pas les payer peuvent en être exemptés. L'entente à ce sujet sera réévaluée pour l'année 2009-2010.

L'imposition de frais technologiques, qui devaient au départ être obligatoires, a constitué la principale pomme de discorde, l'an dernier, entre la direction de l'Université et les deux associations étudiantes accréditées, la FEACUM et l'AGEEFEP, qui débattent de ces questions au Comité consultatif sur les droits de scolarité et autres frais exigibles des étudiants.

Devant la volonté apparemment ferme de l'Université d'imposer ces nouveaux frais, les deux associations accréditées s'y sont opposées en finançant conjointement une campagne de publicité dans le métro. De plus, la FAECUM a organisé des manifestations sur le campus alors que l'AGEEFEP a fait circuler une pétition qui a récolté plus de 6 000 signatures de membres de la communauté universitaire.

La grogne étudiante ne semblant pas vouloir se calmer, la direction de l'Université a finalement proposé un compromis : les étudiant-e-s ne souhaitant pas payer les frais technologiques peuvent en être exemptés. De plus, l'argent recueilli est versé dans un Fonds spécial, géré conjointement par la direction de l'Université et les associations étudiantes. Celles-ci ont donc leur mot à dire sur l'utilisation de ces fonds et elles peuvent ainsi s'assurer qu'ils sont investis dans des services informatiques que les étudiant-e-s considèrent prioritaires.

Compte tenu que la décision de la direction de l'Université d'imposer des frais technologiques était au départ très ferme, les associations étudiantes sont satisfaites de cette entente, car dans toutes les autres universités, ces frais sont obligatoires.

Comme on le sait, les étudiant-e-s qui demandent un remboursement des frais technologiques ne recevront pas de chèque à la maison puisque la somme sera déduite de leur prochaine facture de droits de scolarité, à moins qu'ils en soient à leur dernier trimestre d'étude à l'UdeM.

Des modalités irritantes

Cela dit, il subsiste dans ce dossier un irritant de taille, soit les modalités d'exemption de ces frais technologiques. Question sans doute de ne pas trop faciliter la tâche aux étudiant-e-s, l'Université a attendu jusqu'au 17 septembre avant de rendre disponible le

formulaire de demande d'exemption, soit deux semaines après le début du trimestre d'automne, alors que la date limite pour formuler une demande d'exemption était le 30 septembre. L'Association a protesté contre cette façon de faire et demandé que le délai soit prolongé jusqu'au 12 octobre. L'Université a refusé.

On notera aussi qu'il aurait été plus simple pour les étudiant-e-s de remplir le formulaire et de l'expédier en ligne. L'Université a plutôt présenté le formulaire en format PDF, ce qui a obligé les étudiant-e-s à l'imprimer avant de le remplir et de l'expédier par la poste. Cette procédure inutilement lourde ne doit sans doute rien au hasard.

Nous croyons donc qu'il y a lieu que le congrès blâme explicitement la direction de l'Université pour cette façon de faire qui a manifestement pour objectif de limiter le nombre de demandes d'exemption des frais technologiques, ce qui est contraire à l'esprit de l'entente conclue avec la FAECUM et l'AGEEFEP. La situation doit donc être corrigée, car les étudiant-e-s qui souhaitent être exemptés de ces frais doivent en faire la demande chaque trimestre.

Reprise du débat

Nous l'avons noté au départ, cette entente est valide jusqu'à la fin de l'année 2008-2009 si bien qu'elle fera l'objet d'une réévaluation pour l'année 2009-2010.

Il ne fait guère de doute que l'Université cherchera alors à rendre ces frais obligatoires. À moins qu'elles changent leur fusil d'épaule, la FAECUM et l'AGEEFEP revendiqueront qu'ils demeurent facultatifs, voire qu'ils soient abolis. Les deux associations considèrent en effet que ces frais, lorsqu'ils sont obligatoires, constituent une augmentation déguisée des droits de scolarité.

Propositions

Considérant que l'Université de Montréal a décidé d'imposer des frais technologiques variant de 3 \$ à 4 \$ par trimestre selon les années, et cela pour la période de 2006-2007 à 2008-2009 inclusivement;

considérant que, à la suite de leurs protestations, la FAECUM et l'AGEEFEP ont obtenu que ces frais soient facultatifs et que les deux associations participent aux comités qui décident de l'utilisation de ces fonds;

considérant que l'Université de Montréal n'a laissé qu'une période de 13 jours pour s'acquitter de cette formalité au cours du trimestre d'automne 2007, soit du 17 au 30 septembre, et qu'au lieu d'offrir un formulaire en ligne, elle a obligé les étudiant-e-s à imprimer le formulaire en format PDF avant de le remplir et à l'expédier par la poste;

considérant qu'en agissant ainsi, l'Université de Montréal n'a pas respecté son obligation d'informer adéquatement les étudiant-e-s des possibilités d'exemption des

frais technologiques et qu'elle ne leur a pas accordé un délai suffisant pour s'acquitter de cette formalité.

Il est proposé :

- 1. Que l'AGEEFEP envoie une lettre au recteur pour blâmer la direction de l'Université de Montréal d'avoir limité à 13 jours la période d'exemption des frais technologiques et de n'avoir offert qu'un formulaire en format PDF à expédier par la poste au lieu d'un formulaire en ligne.**
- 2. Que l'AGEEFEP presse l'Université de s'assurer, au cours des prochains trimestres, qu'un formulaire en ligne permette aux étudiant-e-s de demander une exemption des frais technologiques et que ce formulaire soit disponible pendant une période de un mois.**

Considérant que l'Université tentera vraisemblablement, à l'instar des autres universités, de rendre ces frais obligatoires au terme de la présente entente, soit à la fin de l'année 2008-2009;

considérant que la FAECUM et l'AGEEFEP sont opposés à ce type de frais, qui constituent une augmentation déguisée des droits de scolarité.

Il est proposé, qu'à l'expiration de la présente entente sur les frais technologiques, au terme de l'année 2008-2009, l'AGEEFEP s'oppose à l'imposition éventuelle de frais technologiques obligatoires.

La communication avec les membres

La résolution du 11^e congrès biennal

Le 11^e congrès biennal a adopté une politique de communication avec les membres comportant les éléments suivants :

- a) L'envoi d'une communication à tous les nouveaux membres, au début de chaque trimestre, pour les informer des dossiers principaux et des services que peut leur rendre l'Association.
- b) La tenue régulière de consultations électroniques sur des sujets d'intérêt commun.
- c) L'envoi d'un questionnaire à tous les membres, chaque fin de trimestre ou en tout autre moment jugé opportun, afin de connaître leur degré d'appréciation des cours qu'ils ont suivis et des services qu'offrent la Faculté d'éducation permanente (FEP), les Services aux étudiants (SAE) et l'Université de Montréal.

d) La diffusion, sur le site Web de l'Association, des documents et des projets de propositions soumis aux congrès biennaux et aux congrès réguliers et cela, avant la tenue de ces événements.

Lettre aux nouveaux membres

En ce qui regarde le point a), il n'a pas été possible d'envoyer une lettre à tous les nouveaux membres pour leur donner de l'information sur leur association étudiante, car la vétusté du système informatique du registraire de l'Université ne permet pas d'obtenir cette liste. Par contre, l'Association participe aux séances d'accueil des nouveaux étudiant-e-s qu'organise chacun des responsables de programme, ce qui nous permet de rencontrer une partie de nos nouveaux membres et les informer de nos activités.

Faute de pouvoir joindre les nouveaux étudiants, nous pouvons cependant envoyer un courriel à tous nos membres, au début de chaque trimestre, afin de nous rappeler à leur mémoire, leur souhaiter un bon trimestre et les inviter à se rendre sur notre site Internet s'ils souhaitent en savoir davantage sur leur association étudiante. Nous le ferons à compter de janvier prochain.

Consultation sur des sujets d'intérêt

Pour ce qui est du point b), la consultation la plus importante ne s'est pas faite par voie électronique puisqu'il s'agissait du référendum postal sur l'adhésion de l'AGEEFEP au régime d'assurance santé et dentaire de l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (ASEQ). Cette opération a été menée conjointement par l'AGEEFEP et l'ASEQ et la question est abordée plus en détail ailleurs dans le document.

Un peu plus loin, nous parlerons également de la consultation qui a été faite sur la revue *Cité éducative*.

Consultation sur les cours et les services

En ce qui concerne le point c), un test de consultation sur les cours ainsi que sur les services de l'Université et de la Faculté de l'éducation permanente mené en mai 2006 n'a suscité qu'un très faible taux de réponse. Cela tient notamment au fait que l'Association dispose uniquement de la liste des adresses électroniques que l'Université attribue à chaque étudiant-e – et non des adresses électroniques personnelles des étudiants. Or, une forte proportion de nos membres ignoraient visiblement que l'établissement leur avait attribué une adresse électronique et qu'il s'agit de la seule façon de les joindre.

Pour contrer ce phénomène, l'Association, au cours de l'année suivante, a mené une campagne d'information sur la nécessité d'utiliser le courriel institutionnel. Cette campagne a visiblement été efficace puisque deux nouveaux sondages sur les cours menés au printemps et à l'été 2007 se sont soldés respectivement par des taux de réponse de 29,2 % et 39,7 %. Dans le but d'alléger le sondage et de limiter le temps requis pour y répondre, les questions portaient uniquement sur les cours et non sur les services.

Maintenant que la mécanique de ces consultations est bien rodée et qu'elle suscite de l'intérêt, nous pourrions augmenter le nombre de cours sondés, environ 25 par trimestre, et nous nous assurerons d'y inclure les cours qui ont fait l'objet de plaintes officielles ou de commentaires négatifs auprès de notre service des plaintes et de l'information. Rappelons en effet que le but premier de ces consultations consiste à dépister les cours problématiques ainsi que les pratiques irritantes et à faire les représentations qui s'imposent à la Faculté de l'éducation permanente.

L'annexe A (page 110) analyse plus en détail les résultats de ces deux sondages et répertorie les questions qui ont été posées. Dans les prochaines étapes, il est probable que nous ajouterons des sous-questions pour obtenir une connaissance plus fine de la perception de nos membres.

Diffusion des documents du congrès

Pour ce qui est du point d), le Cahier des affaires politiques et des affaires relatives aux études du 12^e congrès biennal a été diffusé sur notre site Internet après qu'il eut été approuvé par le Conseil de direction.

Notre site Internet

L'utilisation plus systématique des communications électroniques comportait un préalable : disposer d'un meilleur site Internet et des ressources humaines pour effectuer notre virage informatique. Une stagiaire nouvellement diplômée du Cégep Maisonneuve a amorcé le travail au printemps de 2006; ultérieurement, cette personne a été engagée à plein temps et notre nouveau site a été mis en ligne à l'automne 2006.

En ce qui concerne la fréquentation, l'idée de doter notre site d'un hyperlien pour permettre à nos membres d'accéder plus directement au formulaire de retrait du programme d'assurance santé et dentaire et pour s'informer des modalités d'exemption des frais technologiques a eu un effet positif. En effet quelque 5 338 personnes avaient visité notre site au 28 septembre 2007, comparativement à 800 un an plus tôt.

L'utilisation du courriel

L'envoi d'un courriel à tous nos membres constitue évidemment un moyen efficace de les informer rapidement lorsque cela est nécessaire. C'est ce que nous avons fait le 17 septembre pour les informer que le formulaire d'exemption des frais technologiques était disponible. Nous avons fait un rappel le 27 septembre, toujours à propos des frais technologiques, mais aussi de la date limite pour se retirer de l'assurance santé et dentaire. Nous ferons sans doute de même au cours des prochains trimestres.

Nouvelle image

Depuis le dernier congrès, l'AGEEFEP a par ailleurs rafraîchi son image en se dotant d'un nouveau logo et de nouveaux stands d'accueil. Ceux-ci comportent une bannière très visible aux couleurs de l'Association.

Sondage sur la revue *Cité éducative*

La revue *Cité éducative*, que l'AGEEFEP publie depuis sa création, en 1985, constitue-t-elle un outil de communication efficace? Pour le savoir, nous avons fait parvenir un court sondage à tous nos membres. La réponse a été décevante puisque seulement 234 personnes ont formulé des commentaires et répondu aux quatre questions suivantes :

- Avez-vous reçu le numéro de septembre de *Cité éducative*?
- Avez-vous lu ce numéro de *Cité éducative*?
- Comment qualifieriez-vous l'information contenue dans la revue? Cinq choix étaient proposés : Très pertinente, Pertinente, Peu pertinente, Non pertinente et Sans objet.
- Suggestions ou commentaires

À notre étonnement, 30 % des répondants disent ne pas avoir reçu le numéro de septembre de la revue. Certes, nous savons que la liste des étudiant-e-s que nous remet le registraire à la mi-août est incomplète, mais certainement pas au point où il y manquerait presque un tiers de nos membres.

À la deuxième question, 47 % disent avoir lu ce numéro et 41 % ne pas l'avoir lu.

L'interprétation de la troisième question sur la pertinence de l'information pose un problème puisque 46 % des répondants ont coché la case « sans objet ». Les autres répondants se sont répartis de la façon suivante : très pertinente : 10 %; pertinente : 36 %; peu pertinente : 7 %; non pertinente : 1 %.

Les commentaires sont également très divers. Certains sont favorables, d'autres défavorables et l'on compte un bon nombre de sans opinion. Une des suggestions, qui revient à plusieurs reprises, est de publier *Cité éducative* en version électronique et de l'expédier aux membres par courriel, ce qui économiserait du papier et de l'argent.

Cette dernière possibilité mérite certainement d'être étudiée de plus près, notamment en raison de sa souplesse, du temps de production et de l'économie comparativement à la version imprimée. Dans la réflexion, il faudra sans doute tenter d'interpréter de façon plus fine le taux de réponse très bas au sondage sur la revue ainsi que l'absence de commentaires sur sa faible périodicité, dont un seul numéro a été publié au cours de chacune des deux dernières années.

Autre élément à considérer : dans le passé, c'est *Cité éducative* qui nous procurait un tarif postal avantageux pour expédier la revue mais aussi l'agenda *L'indispensable*. Or, cet avantage n'existe plus et nous sommes désormais obligés d'acquitter les tarifs postaux réguliers.

Enfin, il faudra aussi que pèse dans la balance le fait que *Cité éducative* en est cette année au volume 23, si bien que la revue est aussi ancienne que l'Association elle-même, dont elle reflète l'évolution et les préoccupations au fil des ans.

Proposition

Considérant que le sondage mené auprès des membres soulève plusieurs questions sur la pertinence de poursuivre la publication de la revue *Cité éducative*;
considérant que *Cité éducative* n'a été publiée qu'une fois par année au cours des deux dernières années et que l'Association n'a pas reçu un seul commentaire sur cette faible fréquence de publication;

considérant que les technologies de l'information et de la communication (TIC) jouent déjà un rôle important dans les communications de l'Association avec ses membres et que cela est appelé à s'accroître au cours des prochaines années;

Il est proposé :

- 1. D'annuler le numéro de *Cité éducative* qui devrait être publié au printemps de 2008 et de le remplacer par un projet pilote de *Cité éducative* électronique qui serait expédiée à tous les membres.**
- 2. D'effectuer ultérieurement un sondage auprès de nos membres pour connaître leur opinion sur *Cité éducative* électronique.**

Nos affiliations

Au fil des ans, l'AGEEFEP a tissé de nombreux liens avec les associations et organismes engagés en éducation des adultes. D'une part, notre participation contribue à agrandir ce réseau et à lui donner plus d'influence; d'autre part, ce réseau enrichit notre connaissance et notre réflexion sur l'éducation des adultes.

La FAEUQEP

L'AGEEFEP a été à l'origine de la création de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) au début des années 90. La Fédération regroupe quatre associations étudiantes totalisant environ 20 000 membres. Outre l'AGEEFEP, ce sont l'Association générale des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AGEHCUQTR), la McGill Association of Continuing Education Students (MACES) et l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO).

Deux dossiers toujours d'actualité ont particulièrement retenu l'attention de la FAEUQEP au cours des derniers mois, soit le dégel des droits de scolarité et la consultation gouvernementale sur les frais obligatoires dans les universités.

Dégel des droits de scolarité

Avec l'agenda L'Indispensable et le numéro de septembre de Cité éducative, les membres de l'AGEEFEP ont reçu une carte postale où était inscrit le slogan « Non au dégel... sauf vers le bas ». Chacun était invité à y inscrire un commentaire de son cru et à la faire parvenir à la ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport.

Le slogan reflétait évidemment la position de la Fédération : le maintien du gel des droits de scolarité, certes, mais dans une perspective d'instauration graduelle de la gratuité des études universitaires.

Dans une lettre à la ministre Courchesne, en mai dernier, le président de la FAEUQEP, M. Denis Sylvain, a rappelé que les étudiants de la formation continue, même s'ils occupent en majorité un emploi, ne sont pas des richards : « [...] s'il n'existe pas de portrait socio-économique de l'ensemble de ces étudiants, note-t-il, des données récentes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, qui est vraisemblablement représentative de cette clientèle, indiquent que 18 % des nouveaux inscrits de l'année 2006-2007 ont des revenus annuels de moins de 10 000 \$, 17,4 % de 10 000 \$ à 19 999 \$ et 16,2 % de 20 000 \$ à 29 999 \$. Au total ce sont donc 51,6 % des ces étudiants qui vivent avec moins de 30 000 \$ par année. »

Dans la même missive, la Fédération ajoute : « Quand on est un adulte, avec toutes les responsabilités que cela comporte, et qu'on doit se débrouiller avec un revenu brut de moins de 30 000 \$, il ne reste plus guère de marge de manœuvre budgétaire. Le problème est évidemment plus aigu encore pour ceux dont les revenus sont de moins de 20 000 \$. »

Jusqu'à maintenant, l'AGEEFEP a eu une position légèrement différente de la Fédération puisque les congrès antérieurs ont appuyé le gel des droits de scolarité, mais sans discuter spécifiquement de la perspective de gratuité. Au 11^e congrès biennal, il y a deux ans, l'idée d'accompagner le gel d'un dispositif d'impôt postuniversitaire avait suscité un vif débat et c'est de justesse que la proposition avait été adoptée.

Au moment d'écrire ces lignes, au milieu d'octobre, nous ignorions toujours quelle ampleur prendrait le mouvement d'opposition au dégel des droits de scolarité. Il était cependant très clair que, avant de s'engager dans des actions plus lourdes et tout en se souciant de la position de sa Fédération, l'AGEEFEP suivrait de très près le déroulement des événements sur le campus de l'Université de Montréal. Si le mouvement de protestation devait faire boule de neige et aller jusqu'à la grève, l'Association aurait certainement procédé à une consultation électronique de ses membres, une formule qu'elle a expérimentée avec succès lors de la crise des prêts et bourses il y a deux ans. Plus de 1 000 membres avaient alors donné leur point de vue et une majorité s'était opposée à tous les scénarios de grève.

Rappelons que la hausse des droits de scolarité sera de 100 \$ par année pendant cinq ans, soit 500 \$ au total en 2011-2012 pour un étudiant-e à plein temps (10 cours de trois crédits). Cette année, chaque cours coûte donc 10 \$ de plus, et ce sera évidemment 50 \$ de plus dans cinq ans.

Au besoin, le congrès biennal fera évidemment le point sur le dégel des droits de scolarité et les protestations auxquelles il aura donné lieu.

Consultation sur les frais universitaires obligatoires

Il y a quelques semaines, la Fédération a par ailleurs participé à la consultation sur les frais universitaires obligatoires qu'a organisée le ministère de l'Éducation. Selon la même logique que pour les droits de scolarité, la Fédération considère que ces frais devraient graduellement être abolis et remplacés par une enveloppe budgétaire supplémentaire que les universités recevraient du gouvernement et qu'elles pourraient utiliser selon leurs propres priorités.

Cela dit, ces frais existent bel et bien pour le moment et il est fort probable que les universités chercheront à imposer de nouveaux frais au cours des prochaines années ou à augmenter ceux qui existent déjà. Le mémoire de la Fédération formule à cet égard les deux recommandations suivantes :

1. Que toute question relative aux frais obligatoires soit discutée au départ dans un comité paritaire où seraient représentées l'association étudiante et la direction de l'établissement. Lorsque les frais sont imposés, ce sont aussi des comités paritaires qui en assureraient la gestion, incluant les prévisions budgétaires et un plan d'action qui expliquerait en détail la façon dont l'argent serait dépensé. Les

étudiants et les étudiantes seraient ainsi en mesure d'évaluer les bénéfices qu'ils retireraient ou non des mesures adoptées.

2. Que tous les frais obligatoires soient imposés en suivant les règles suivantes :

- Les nouveaux frais ou les frais haussés ne devraient s'appliquer que l'année suivant la décision de les imposer.
- Les divers frais devraient être séparés et indiqués clairement sur la facture des droits de scolarité. Dans le cas des frais non obligatoires, les modalités d'exemption devraient être spécifiées et faciles à exécuter.
- Le total des frais obligatoires ne devrait pas excéder x % des droits de scolarité, la valeur de x restant à déterminer.
- Les barèmes de l'aide financière devraient être ajustés pour compenser entièrement le total des frais obligatoires.

En principe, il y aura une deuxième phase à cette consultation au cours de laquelle les fédérations étudiantes auront l'occasion de défendre leur mémoire en présence des représentant-e-s du Ministère.

La Table des partenaires de l'université

À quelques reprises au cours de l'année, les syndicats des diverses catégories d'enseignants et d'employés des universités ainsi que les fédérations étudiantes se réunissent à la Table des partenaires de l'université pour discuter de sujets d'intérêt commun, tels le financement des universités, les politiques à l'égard des universités, etc.

Cette année, la Table a été invitée à participer au premier Forum social québécois, qui s'est tenu à la fin du mois d'août, où elle a animé un atelier sur le thème « La privatisation : la place et le rôle du privé à l'université », une question qui est de plus en plus préoccupante dans les universités québécoises.

Proposition :

Il est proposé que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion à la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP).

Le Mouvement québécois des adultes en formation

Le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) a pour projet de regrouper les étudiant-e-s adultes du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université. Sa principale activité est un colloque annuel de deux jours, tenu dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation, et qui regroupe environ 150 adultes des quatre groupes indiqués ci-dessus, provenant de toutes les régions du Québec. L'AGEEFEP est étroitement associée à l'organisation de cet événement.

Le plus récent colloque a eu lieu les 31 mars et 1^{er} avril derniers et il portait sur la Politique d'éducation des adultes et de formation continue ainsi que sur le plan d'action de cette politique pour la période de 2008-2013.

Les principales recommandations portent sur la reconnaissance officielle du droit à l'éducation des adultes dans une loi-cadre et l'amélioration des conditions économiques dans lesquelles les étudiant-e-s adultes effectuent leurs études, un problème qui se pose dans tous les ordres d'enseignement, mais qui est particulièrement aigu au secondaire.

L'adoption d'une loi-cadre donnerait un signal clair quant à l'importance que le Québec accorde à l'éducation des adultes, mais elle constituerait surtout un puissant levier pour assurer que tout adulte qui a le désir et la capacité de faire des études puisse réaliser son projet. De façon très concrète, ce droit devrait inclure un soutien financier aux étudiants suffisant pour favoriser la persévérance et la réussite des études.

Tous les précédents colloques ont par ailleurs fait état des difficultés qu'éprouvent bon nombre d'adultes qui retournent aux études dans le cadre des programmes d'Emploi Québec et des centres locaux d'emploi (CLE). On reproche à ces organismes des décisions parfois arbitraires et des normes de soutien financier qui varient d'un CLE à l'autre, voire d'une personne à l'autre. C'est pourquoi, le Mouvement demande la création d'un mécanisme indépendant pour entendre les personnes qui estiment avoir été lésées. À cette mesure devrait s'ajouter la création d'une ligne téléphonique 800 où les étudiants adultes pourraient faire part de leurs difficultés.

Toujours relativement aux questions de droit, le MQAF considère qu'on devrait reconnaître aux adultes des établissements publics d'enseignement le droit de participer à la définition des règles de vie, des programmes, des méthodes pédagogiques ainsi que des modes d'évaluation de l'enseignement et des enseignants. Le moyen le plus efficace d'atteindre cet objectif serait d'amender la loi sur les associations étudiantes afin de reconnaître aux étudiants adultes le droit de constituer des associations accréditées. Pour l'heure, ce droit est limité à l'université, inapplicable au cégep et inexistant au secondaire général et au secondaire professionnel.

Toutes les propositions adoptées en assemblée générale – il y en a une quinzaine – ont été consignées dans un mémoire qui a été transmis récemment aux autorités gouvernementales responsables de la Politique d'éducation des adultes et du Plan d'action, dans le cadre d'une consultation formelle.

L'assemblée générale a par ailleurs élu un conseil d'administration de 18 membres, dont quatre représentants de chacun des quatre groupes qui composent le Mouvement, ainsi qu'un secrétaire-trésorier et un président. Dans ce dernier cas, c'est M. Robert Martin qui a été choisi. M. Martin est aussi le président de l'AGEEFEP.

Notons enfin que l'information relative au MQAF, notamment le programme politique, est disponible sur le site www.mqaf.qc.ca. Qu'on soit ou non étudiant, on peut aussi y signer une pétition sur les revendications prioritaires du Mouvement.

Proposition

Considérant que le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) a été officiellement créé en avril 2005 et qu'il regroupe des étudiants et des étudiantes adultes du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université;

considérant que la création du MQAF marque une nouvelle étape dans la constitution d'un mouvement d'étudiant-e-s adultes;

considérant que le regroupement des étudiants adultes des trois ordres d'enseignement dans un même Mouvement constitue le meilleur moyen de donner plus de poids politique à l'éducation des adultes;

considérant que la création du MQAF a été accueillie très favorablement dans le monde de l'éducation des adultes;

considérant que la principale activité du MQAF est un colloque regroupant environ 150 étudiants et étudiantes adultes, venant de toutes les régions du Québec, un événement qui se tient au printemps, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation;

considérant que l'AGEEFEP a été un acteur clé dans la création du Mouvement québécois des adultes en formation et qu'il est étroitement associé à l'organisation du colloque annuel qu'organise l'organisme.

Il est proposé que l'AGEEFEP continue à participer activement au Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), notamment en contribuant financièrement à l'organisation du colloque annuel des adultes en formation qui se tient chaque printemps, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation.

L'ACDEAULF

Y a-t-il des adultes à l'université?

L'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) regroupe principalement des professionnels de l'éducation des adultes des universités. La FAEUQEP et l'AGEEFEP y représentent évidemment les étudiant-e-s adultes de l'université. M. Denis Sylvain, notre secrétaire général, est d'ailleurs membre du comité exécutif.

Entre autres, l'ACDEAULF a tenu une journée de réflexion visant à répondre à la question suivante : Y a-t-il des étudiant-e-s adultes à l'université?, étant entendu que la notion d'étudiant-e adulte ne fait pas référence à l'âge (tous les étudiants de l'université ont plus de 18 ans), mais à un ensemble de facteurs comme la reprise des études après un certain nombre d'années d'interruption, l'expérience significative du marché du travail, le mode de fréquentation à temps partiel, l'inscription dans un programme relevant de la formation continue, etc.

À cette question, qui mettait en jeu la pertinence même de l'organisme, les participants ont répondu dans l'affirmative : oui, il existe toujours des étudiant-e-s adultes, ils ont des caractéristiques et des besoins particuliers, et il faut donc continuer à y réfléchir, à en parler et à améliorer les conditions dans lesquelles ils effectuent leurs études.

La reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels

Conjointement avec la FAEUQEP, l'ACDEAULF a aussi animé un atelier sur la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels dans les universités, dans le cadre du 2^e Colloque national sur la reconnaissance des acquis, qui s'est déroulé en avril 2007.

Les deux organismes ne manquaient pas de matériel : la FAEUQEP a exposé les conclusions d'une étude qu'a effectuée M^{me} Monique Ouellette pour le compte de l'AGEEFEP, étude qui portait sur l'état de la reconnaissance des acquis dans les provinces canadiennes et ailleurs dans le monde. C'est cette même personne qui, à la demande de l'ACDEAULF, a effectué une deuxième étude, mais cette fois sur la reconnaissance des acquis dans les universités québécoises.

Ces deux études conjuguées constituent un plaidoyer convaincant pour le développement de la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels dans les universités.

À la suite du colloque, l'ACDEAULF a demandé à la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) de créer une table interuniversitaire sur la reconnaissance des acquis. La CRÉPUQ n'a pas donné suite à cette demande, mais plusieurs indices donnent à penser qu'elle a invité les universités à prendre des initiatives en cette matière. La CRÉPUQ savait pertinemment à ce moment que

Nos affiliations

l'Université de Sherbrooke était très avancée dans son projet de Politique institutionnelle, qui s'est concrétisé quelques mois plus tard.

Proposition

Il est proposé que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion à l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF).

L'ICÉA

L'AGEEFEP est membre de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) depuis la fin des années 80. Notre président, M. Robert Martin, est d'ailleurs membre du comité exécutif de l'Institut.

Depuis une soixantaine d'années, l'ICÉA constitue le principal carrefour de l'éducation des adultes au Québec. En font partie de simples citoyens intéressés à l'éducation des adultes, des établissements d'enseignement, des professionnels de l'éducation des adultes, des chercheurs universitaires, les grandes centrales syndicales, de nombreux groupes populaires et communautaires, etc.

L'Institut constitue l'un des principaux interlocuteurs du gouvernement du Québec en éducation des adultes. Celui-ci lui a d'ailleurs confié la responsabilité d'organiser la Semaine québécoise des adultes en formation, dont la sixième édition aura lieu en avril prochain.

Proposition

Il est proposé que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA).

La Commission canadienne pour l'UNESCO

Par la FAEUQEP et l'ICÉA, nous participons également aux travaux de la Commission canadienne pour l'UNESCO. M. Denis Sylvain, notre secrétaire général, y siège à titre de président de la FAEUQEP, et notre président, M. Robert Martin, comme représentant de l'ICÉA.

Comme l'indique son nom, la Commission est l'antenne canadienne de l'Organisation des Nations-unies pour l'éducation, la science et la culture. La Commission travaille présentement à structurer la participation canadienne à la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, qui aura lieu en 2009.

Le CIÉA

Au cours de la dernière année, l'AGEEFEP, tout comme la FAEUQEP et le MQAF, a été invitée à rejoindre les rangs du Conseil international de l'éducation des adultes (CIÉA), dont le président est M. Paul Bélanger, un professeur de l'UQAM.

On aura deviné que le CIÉA s'intéresse à la dimension internationale de l'éducation des adultes et qu'il favorise l'échange de connaissances et d'expériences entre les participants qui viennent de toutes les parties du monde.

Proposition

Il est proposé que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion au Conseil international de l'éducation des adultes (CIÉA).

La CASUM

À l'Université de Montréal, nous faisons également partie de la Coalition des associations et syndicats de l'UdeM (CASUM), qui regroupe les partenaires de notre communauté universitaire.

La CASUM joue incontestablement un rôle de critique de la direction de l'Université. Au cours des dernières années, elle n'a cessé de déplorer la concentration du pouvoir aux mains des dirigeants de l'établissement, ce qui empêche la collégialité qui devrait normalement caractériser la gouvernance de l'établissement. Cette concentration du pouvoir découle de la Charte de l'UdeM dont la CASUM réclame qu'elle soit réécrite.

Annuellement, à la rentrée, la Coalition publie une déclaration où elle fait part de ses préoccupations. Celle de septembre 2007 reprenait les thèmes évoqués ci-dessus, mais aussi la « vision étroite de la rentabilité » qui caractériserait le mode de gestion actuel, les compressions budgétaires qui risquent de compromettre les fonctions essentielles de recherche et d'enseignement ainsi que la tendance à privilégier les investissements dans l'immobilier, au détriment de la recherche et de l'enseignement.

L'assurance santé et dentaire

Depuis la rentrée de septembre, les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) peuvent bénéficier du régime d'assurance santé et dentaire de l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (ASEQ). Ceux et celles qui ne désiraient pas participer au régime ont eu jusqu'au 30 septembre pour s'en retirer, faute de quoi ils sont considérés comme adhérents et doivent payer la prime pour toute l'année 2007-2008

Le régime de l'ASEQ, qui est offert dans plusieurs universités québécoises, couvre les soins dentaires, les soins de santé et les soins de la vue. La prime est de 199,10 \$ pour l'ensemble de l'année et elle est payée en deux versements : un tiers sur la facture des

droits de scolarité du trimestre d'automne et deux tiers sur la facture du trimestre d'hiver.

Les personnes couvertes par un autre régime peuvent combiner les deux assurances, augmenter leur protection et obtenir un remboursement plus élevé, jusqu'à concurrence de 100 %. Il est aussi possible d'obtenir une assurance familiale.

Rappelons que la décision de l'AGEEFEP de participer au régime de l'ASEQ a été prise à la suite d'un référendum tenu l'an dernier auprès des étudiants et des étudiantes de la FEP. Sur les 1 220 personnes qui ont participé à la consultation, une majorité de 64,5 % a voté en faveur du projet.

L'Association était bien consciente que le régime comporte un irritant : la prime d'assurance est facturée à tous les étudiants-e-s et ceux qui ne veulent pas de l'assurance doivent s'en retirer en remplissant un formulaire en ligne ou, pour ceux qui utilisent peu un ordinateur, en communiquant avec l'ASEQ par téléphone. Il avaient jusqu'au 30 septembre pour le faire, faute de quoi ils sont considérés comme adhérents au régime.

L'Association a reçu de très nombreux appels de membres qui souhaitaient obtenir plus d'information à propos de l'assurance ou de l'aide pour signifier leur retrait. Quelques-uns ont aussi protesté contre l'inclusion automatique de la prime sur leur facture de droits de scolarité. En général, ces protestataires finissent par convenir du bien-fondé du choix de l'AGEEFEP, qui a considéré qu'il était plus pénalisant de ne bénéficier d'aucune assurance santé et dentaire que de prendre quelques minutes pour se retirer du régime. Les données confirment ce point de vue : au 1^{er} octobre, 52 % de nos membres avaient adhéré au régime d'assurance, une proportion à peine moins élevée qu'à la FAECUM (57 %).

Cela dit, si l'expérience vécue à la FAECUM se répète à l'AGEEFEP, ce qui est probable, nous devons composer avec un certain nombre de cas litigieux chaque trimestre, soit des personnes qui auront constaté trop tard que la date limite pour se retirer est le 30 septembre. L'ASEQ nous a assuré qu'elle ferait preuve d'une certaine souplesse dans la première année d'implantation du régime.

Partie I : Synthèse des résultats

Session d'hiver 2007

Le questionnaire, d'un nombre maximum possible de 20 questions, a été envoyé à 493 étudiants répartis dans 13 cours. Parmi les groupes cours retenus, il y en avait 6 de première année (communication, criminologie, droit, jeunes et société, psychologie et santé sécurité), 5 de deuxième année (gérontologie, journalisme, médecine sociale, petite enfance et santé mentale), 1 de troisième année (relation publique) et 1 d'année d'introduction / mise à niveau (propédeutique).

Du nombre total d'étudiants rejoints, 144 ont répondu au sondage, soit dans **une proportion de 29,2 %**, ce qui représente plus du quart du groupe cible. Cinq groupes cours ont présenté un taux de participation au sondage de plus de 30 %, sept groupes ont participé dans un taux se situant entre 22 % et 30 % et un seul n'a pas franchi la barre des 20 % (psychologie à 18,2 %).

Nous croyons que ce sondage peut donc être considéré comme un bon révélateur de la situation actuelle et de l'état de la situation en ce qui a trait à la satisfaction de nos membres à l'égard des cours suivis. D'autant plus que ce sondage a été effectué sans aucun support promotionnel et en fin de session (remise des travaux et préparation aux examens).

Session d'été 2007

Le questionnaire, d'un nombre maximum possible de 20 questions, a été envoyé à 363 étudiants répartis dans 15 cours (deux de plus qu'à la session d'hiver). Parmi les groupes cours retenus, il y en avait 6 de première année (administration de la santé, communication, français, relations industrielles, relations publiques et science infirmière), 6 de deuxième année (défiance intellectuelle, jeunes et société, journalisme, médecine sociale, petite enfance et rédaction) et 3 de troisième année (animation, gérontologie et publicité).

Du nombre total d'étudiants rejoints, 144 ont répondu au sondage, soit dans une proportion de 39,7 %, une nette augmentation par rapport au premier groupe sondé en avril. Quatre groupes cours ont présenté un taux de participation au sondage de plus de 50 %, neuf groupes ont participé dans un taux se situant entre 26 % et 45 % et un seul n'a pas franchi la barre des 20 % (animation à 16,2 %).

Nous croyons que ces sondages peuvent donc être considérés, de façon cumulative, comme un bon révélateur de la situation actuelle et de l'état de la situation en ce qui a trait à la satisfaction de nos membres à l'égard des cours suivis.

Partie II : Le questionnaire

Voici l'analyse combinée des réponses obtenues aux deux sondages.

Q. 1 Cours obligatoire ou à option ?

Parmi les étudiants sondés, 34 % suivaient un cours obligatoire et 66 % un cours optionnel.

Q. 2 Remise d'un plan de cours

Mis à part quelques étudiants, (quatre sur 856) l'ensemble des étudiants affirme avoir reçu un plan de cours en début de session.

Q. 3 Plan de cours précis sur les méthodes, objectifs et mode d'évaluation

En ce qui a trait à la clarté et au contenu du plan de cours, 92 % des répondants se sont dits satisfaits.

Q.4 Possibilité de négocier le plan de cours

À cette question, 50 % des répondants ont affirmé avoir eu la possibilité de négocier certains éléments du plan de cours. Pour ce qui est des 50 % qui ont répondu ne pas avoir pu négocier le plan de cours, les sondages ne permettaient pas de savoir sur quel point cette démarche avait échoué ni dans quelle mesure il était possible ou non de négocier (nombre de travaux, date des examens, etc.)

Q.5 Respect du plan de cours

À cette question, si on regroupe les d'accord et tout à fait d'accord, on obtient 84 % de satisfaction quant au respect du plan de cours énoncé en début de session.

Q.6 Pertinences des lectures obligatoires

Idem pour la pertinence des lectures obligatoires alors que les d'accord et tout à fait d'accord représentent 82 % des répondants.

Q.7 Structuration du cours

Même tendance pour la structuration du cours qui répond aux attentes du plus grand nombre (81 %).

Q. 8 Clarté de l'enseignement

Plus de la moitié des répondants (53 %) considèrent que l'enseignement se transmet clairement, en ajoutant ceux qui, plus modérés, se disent d'accord (28 %) on obtient un total de 81 % d'étudiants satisfaits.

Q.9 Précision des consignes pour les travaux

Bien qu'également très élevé (72 %), le taux de satisfaction des étudiants combiné des deux sondages dénote une légère baisse par rapport aux résultats du premier sondage et un peu en deçà des autres questions.

Q.10 Critères de correction

Bien que majoritairement satisfaits des critères utilisés pour la correction des travaux et des examens (72 %), il n'en demeure pas moins que 28 % des étudiants sondés sont peu ou pas satisfaits des critères utilisés. Une légère hausse en combinant les deux sondages

Q. 11 et 12 Questions ouvertes

Les réponses à ces questions ouvertes, bien que devant être prises en considération, sont trop variées pour donner lieu à des conclusions probantes.

Q. 13 Travail en équipe noté

Un peu plus du quart des répondants (35 %) ont affirmé avoir eu un travail en équipe à effectuer. Essentiellement, il s'agit d'une hausse provoquée par la structure même des cours offerts à la session d'été.

Q.14 Choix entre travail individuel ou en équipe

Parmi les 35 % d'étudiants qui ont eu à prendre part à un travail en équipe, 85 % n'ont pas eu le choix d'effectuer ce type de travail alors que 15 % ont affirmé avoir pu produire un travail individuel.

Q.15 Travail en équipe... pendant les cours

Toujours parmi le même groupe d'étudiants ayant à prendre part à un travail en équipe, près de 50 % (49 %) ont précisé l'avoir fait pendant les heures de cours. Ici aussi la formule des cours offerts à l'été peut expliquer ces résultats.

Q.16 Type d'évaluation pour ce travail

Tout comme dans le premier sondage, les résultats des réponses à cette question sont confus. Parmi ceux ayant affirmé avoir produit un travail individuel, moins de la moitié ont déclaré avoir été notés individuellement. Il pourrait s'agir d'une mauvaise lecture de la question.

Q.17 Connaissance du règlement pédagogique sur l'évaluation individuelle

À peine le quart des étudiants sondés (30 %) ont affirmé connaître le règlement pédagogique qui stipule l'obligation d'être évalué individuellement. Tout de même une légère hausse au total des deux sondages.

Q.18 Note pour la présence au cours / Q.19 Pourcentage de la note

Seulement 9 % des répondants, une diminution au total des deux sondages, ont indiqué avoir été notés pour leur présence au cours et la note accordée pour ce motif est de 10 %. Il semblerait, ici aussi, que les cours à la session d'été, étant plus condensés, apporte une lecture différente.

Q.20 Connaissance du règlement pédagogique sur l'évaluation des apprentissages

Plus de la moitié des étudiants sondés (56 %) ont affirmé connaître le règlement pédagogique qui stipule l'obligation d'être évalué à l'aide de travaux ou d'examens ou une combinaison des deux, ce qui exclut l'octroi d'une note pour la présence aux cours.

Partie III : Conclusion

Ce qui ressort de ces deux sondages sur la qualité des cours et de l'encadrement offert par la Faculté de l'éducation permanente est le taux relativement élevé de satisfaction des étudiants (entre 82 % et 91 %). Il semblerait également que l'attribution d'une note pour la présence au cours tend à diminuer. Il appert également que les étudiants sont de plus en plus au courant de leurs droits (système de notation, règlement pédagogique).

Il faut toutefois prendre en considération que les échantillons retenus, bien que très représentatifs, devront être validés par d'autres sondages effectués dans d'autres cours et d'autres sessions. Il faut aussi prendre en considération que la formule de la session d'été diffère de beaucoup d'une session régulière de 15 semaines et que l'intensité de cette formule peut influencer sur la perception des étudiants.

Considérant que ces deux sondages, effectués sans aucune promotion ou avis auprès de la clientèle visée, ont tout de même produit un résultat de participation plus que satisfaisant (29,2 % au premier et 39,7 % au deuxième), il serait tout de même recommandé, si le projet devait être répété, d'informer la clientèle étudiante de la possibilité que certains d'entre eux se retrouvent dans l'échantillon retenu.

Certains éléments recueillis par l'entremise des questions ouvertes, mais non retenus pour leur trop faible occurrence (un ou deux participants), méritent toutefois d'être soulignés afin de vérifier s'ils se répètent dans le temps : un professeur qui aurait manqué de respect envers un étudiant, un autre qui sacre beaucoup, un autre qui semble manquer d'interactivité avec les étudiants et un autre qui souffre d'absences répétées.

Au cours des prochaines sessions, ce mode de consultation pourrait permettre de tracer certaines constances tout comme mettre en lumière certains problèmes récurrents que vivent nos membres.

Gosselin + Associés inc.

Comptables agréés

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 JUILLET 2007

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 JUILLET 2007

Sommaire

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	3
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	4
Évolution des actifs nets	5
Résultats	6-7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-15
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Bénéfice brut du Café-bar	16

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

Nous avons vérifié le bilan de ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.) au 31 juillet 2007 ainsi que les états de l'évolution des actifs nets, des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 juillet 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gosselin & Associés inc.

Gosselin & Associés inc.
Comptables agréés

Montréal, le 19 septembre 2007

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

BILAN

AU 31 JUILLET 2007

	2007					2006	
	Fonds général \$	Fonds de défenses juridiques et de réserve de l'AGEEFEP \$	Fonds du Comité \$	Sous-total \$	Café La Brunante enr. \$	Total \$	Total \$
ACTIF							
ACTIF À COURT TERME							
Encaisse	164 106	68 587	1 541	234 234	1 510	235 744	228 515
Placements – note 3	51 375	103 885	-	155 260	-	155 260	151 550
Débiteurs – note 4	91 239	5 364	-	96 603	-	96 603	94 625
Portion à court terme – Prêt Café La Brunante– note 8	2 666	-	-	2 666	-	-	-
À recevoir – Café La Brunante	3 445	-	-	3 445	-	-	-
Stocks	4 140	-	-	4 140	2 217	6 357	7 943
Frais payés d'avance	1 710	-	-	1 710	5 130	6 840	17 395
	<u>318 681</u>	<u>177 836</u>	<u>1 541</u>	<u>498 058</u>	<u>8 857</u>	<u>500 804</u>	<u>500 028</u>
PRÊT CAFÉ LA BRUNANTE– note 8	18 147	-	-	18 147	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES – note 5	35 528	-	1 240	36 768	35 914	72 682	60 412
	<u>372 356</u>	<u>177 836</u>	<u>2 781</u>	<u>552 973</u>	<u>44 771</u>	<u>573 486</u>	<u>560 440</u>
PASSIF							
PASSIF À COURT TERME							
Marge de crédit – noté 6	3 166	-	-	3 166	-	3 166	-
Créditeurs – note 7	22 521	-	-	22 521	6 543	29 064	30 829
Dû au fonds général	-	-	-	-	3 445	-	-
Portion à court terme – Prêt Café La Brunante– note 8	-	-	-	-	2 666	-	-
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice – note 9	13 469	-	-	13 469	4 500	17 969	14 478
	<u>39 156</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>39 156</u>	<u>17 154</u>	<u>50 199</u>	<u>45 307</u>
PRÊT DU FONDS GÉNÉRAL– note 8	-	-	-	-	18 147	-	-
DETTE À LONG TERME – note 9	22 974	-	-	22 974	47 938	70 912	77 612
	<u>62 130</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>62 130</u>	<u>83 239</u>	<u>121 111</u>	<u>122 919</u>
ACTIFS NETS							
Investis en immobilisations Non affectés	35 528	-	1 240	36 768	35 914	72 682	60 412
Affectés (déficitaires)	274 698	-	-	274 698	-	274 698	270 087
	<u>-</u>	<u>177 836</u>	<u>1 541</u>	<u>179 377</u>	<u>(74 382)</u>	<u>104 995</u>	<u>107 022</u>
	<u>310 226</u>	<u>177 836</u>	<u>2 781</u>	<u>490 843</u>	<u>(38 468)</u>	<u>452 375</u>	<u>437 521</u>
	<u>372 356</u>	<u>177 836</u>	<u>2 781</u>	<u>552 973</u>	<u>44 771</u>	<u>573 486</u>	<u>560 440</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Robert Martin Président
Robert Martin

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2007

	2007		2006				
	Non affectés	Affectés	Total	Total			
Investis en immobi- lisations	Fonds général	Fonds de défenses juri- diques et de réserve de l'AGEEFEP	Fonds du comité	Café La Brunante enr.			
\$	\$	\$	\$	\$			
SOLDE AU DÉBUT	60 412	270 087	155 090	777	(48 845)	437 521	357 319
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(19 612)	26 339	22 746	764	(15 383)	14 854	80 202
Acquisitions d'immobilisations	31 882	(21 728)	-	-	(10 154)	-	-
SOLDE À LA FIN	72 682	274 698	177 836	1 541	(74 382)	452 375	437 521

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2007

	2007				2006	
	Fonds de défenses juridiques et de réserve de l'AGEEFEP	Fonds du Comité	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS						
Cotisations	494 550	-	514 337	-	514 337	525 902
Subventions	25 121	21 466	46 587	-	46 587	44 717
Bénéfice brut du Café-bar - annexe	-	-	-	77 135	77 135	113 745
Publicité	8 680	-	8 680	-	8 680	9 170
Intérêts	1 387	-	4 217	-	4 217	2 296
Autres	4 381	-	4 573	17 648	22 221	24 968
	534 119	21 466	578 394	94 783	673 177	720 798
CHARGES						
Salaires et charges sociales	263 410	-	263 410	94 270	357 680	328 622
Affiliations	30 016	-	30 016	-	30 016	30 491
Allocations	22 628	-	22 628	-	22 628	22 108
Assurances	2 477	-	2 477	2 430	4 907	4 916
Conseil élargi, conseil de direction et congrès	11 672	-	11 672	-	11 672	27 439
Entretien et réparations	-	-	-	2 180	2 180	3 963
Fournitures de bar	-	-	-	1 510	1 510	1 678
Frais de bureau, papeterie et imprimerie	15 810	130	15 940	263	16 203	14 339
Frais de déplacements	17 855	-	17 855	914	18 769	20 222
Frais de représentation	13 726	-	13 726	332	14 058	14 095
Intérêts et frais bancaires	1 336	130	1 529	1 036	2 565	2 138
Intérêt sur emprunt Université de Montréal	1 442	-	1 442	-	1 442	1 762
Licences, taxes et permis	-	-	-	1 647	1 647	1 573

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2007

	2007					2006
	Fonds général	Fonds de défenses juridiques et de réserve de l'AGEEFEP	Fonds du Comité	Sous-total	Café La Brunante enf.	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
CHARGES (suite)						
Location d'équipements	4 850	-	-	4 850	300	5 150
Loyer	-	-	-	-	1 350	1 350
Péréquation	4 946	-	-	4 946	-	4 946
Poste et télécommunications	10 617	-	-	10 617	1 698	12 315
Projets spéciaux	61 315	-	-	61 315	-	61 315
Publicité	-	-	-	-	607	607
Revues et agenda	43 130	-	-	43 130	-	43 130
Services professionnels	2 550	-	-	2 550	1 492	4 042
Mauvaises créances	-	-	-	-	137	137
Amortissement						
Mobilier et équipement de bureau	3 027	-	-	3 027	-	3 027
Équipement informatique	3 049	-	620	3 669	-	3 669
Matériel roulant	793	-	-	793	-	793
Mobilier et équipement de bar	-	-	-	-	4 081	4 081
Améliorations locatives du café-bar	-	-	-	-	8 042	8 042
Projets						
Comité initiatives étudiantes	-	-	20 442	20 442	-	20 442
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>514 649</u>	<u>63</u>	<u>21 322</u>	<u>536 034</u>	<u>122 289</u>	<u>640 596</u>
	<u>19 470</u>	<u>22 746</u>	<u>144</u>	<u>42 360</u>	<u>(27 506)</u>	<u>80 202</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	14 854	80 202
Éléments n'affectant pas les liquidités		
Amortissements des immobilisations	<u>19 612</u>	<u>17 543</u>
	34 466	97 745
Variation nette des éléments du fonds de roulement liés à l'exploitation – note 11	<u>8 398</u>	<u>1 358</u>
	<u>42 864</u>	<u>99 103</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1 375)	(50 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(19 985)</u>	<u>(15 519)</u>
	<u>(21 360)</u>	<u>(65 519)</u>
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(15 106)</u>	<u>(12 289)</u>
Augmentation de la trésorerie	6 398	21 295
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>330 065</u>	<u>308 770</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>336 463</u></u>	<u><u>330 065</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse, des dépôts à terme détenus pour une période inférieure à trois (3) mois et de la marge de crédit.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2007

NOTE 1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.) est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 25 février 1985.

Ses objets sont les suivants :

regrouper les étudiant(e)s de la Faculté de l'éducation permanente et des adultes de l'Université de Montréal au sein d'une association;

défendre et promouvoir les intérêts et les droits des étudiant(e)s tant au niveau collectif qu'individuel;

procurer aux étudiant(e)s l'information la plus complète possible afin de susciter chez eux une prise de conscience de leur environnement;

permettre aux étudiant(e)s de participer et de s'impliquer, afin qu'ils assurent une réelle prise en charge de leur milieu;

promouvoir l'accessibilité et le développement de l'éducation permanente et de l'éducation des adultes tant au niveau local, régional, national qu'international;

imprimer ou faire imprimer, éditer ou faire éditer, produire ou faire produire et distribuer des revues, journaux, périodiques et plus généralement toute publication pour fins d'information, d'éducation et de culture générale. De plus, réaliser ou faire réaliser diverses activités commerciales afin de participer au financement de l'Association.

NOTE 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables adoptées par l'organisme sont les suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2007

NOTE 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Cotisations

Les produits provenant des cotisations sont constatés linéairement sur la durée des sessions universitaires.

Publicité

Les produits de publicité sont constatés au fur et à mesure que les dépenses sont engagées.

Comptabilité par fonds

Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds général.

Le fonds de défense juridique et de réserve de l'AGEEFEP a été constitué dans le but d'accumuler des fonds pour pourvoir aux dépenses de conseils juridiques pour la défense des droits et des intérêts des membres. L'organisme doit maintenir en tout temps une réserve de 100 000 \$ pour la défense des droits de ses membres, mais peut utiliser au besoin l'excédent à titre de fonds de roulement temporaire.

Le fonds du Comité présente les activités en lien avec le Comité des initiatives étudiantes qui a été constitué dans le but de permettre à tout étudiant inscrit à la Faculté de l'éducation permanente de réaliser un projet à incidence communautaire et d'acquérir une expérience complémentaire.

L'exploitation du café étudiant est présentée dans le fonds Café La Brunante enr.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2007

NOTE 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes, les taux et les durées indiqués ci-dessous :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux/durée</u>
Mobilier et équipement de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Mobilier et équipement de bar	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement linéaire	3 1/3 ans
Améliorations locatives du café-bar	Amortissement linéaire	15 ans
Améliorations locatives du café-bar 2007	Amortissement linéaire	10 ans
Matériel roulant	Amortissement linéaire	5 ans

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme ne constate pas les apports reçus sous forme de fournitures et de services, en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur.

NOTE 3 PLACEMENTS

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Fonds général		
Dépôt à terme, 2,65 %, échéant le 13 décembre 2007 (en 2006 : taux de 2,75 %, échéant en décembre 2006)	51 375	50 000
Fonds de défenses juridiques		
Dépôt à terme, 2,75 %, échéant le 19 août 2007 (en 2006 : taux de 2,3 %, échéant le 19 août 2006)	103 885	101 550
	<u>155 260</u>	<u>151 550</u>

NOTE 4 DÉBITEURS

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Comptes clients	22 200	13 846
Cotisations à recevoir	70 819	76 588
Intérêts courus	3 566	3 079
Autres débiteurs	18	1 112
	<u>96 603</u>	<u>94 625</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2007

NOTE 5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	42 029	23 926	18 103	12 188
Mobilier et équipement de bar	103 092	83 727	19 365	18 816
Équipement informatique	63 275	55 714	7 561	10 342
Améliorations locatives du café-bar	112 333	100 757	11 576	19 066
Améliorations locatives du café-bar 2007	5 525	552	4 973	-
Matériel roulant	11 897	793	11 104	-
	<u>338 151</u>	<u>265 469</u>	<u>72 682</u>	<u>60 412</u>

NOTE 6 MARGE DE CRÉDIT

	2007	2006
	\$	\$
Marge de crédit sur carte de crédit, 10 %, d'un montant maximum de 10 000 \$, sans garantie, renouvelable annuellement.	<u>3 166</u>	<u>-</u>

NOTE 7 CRÉDITEURS

	2007	2006
	\$	\$
Fonds général		
Fournisseurs et frais courus	19 241	24 767
Honoraires	3 280	2 934
Vacances	-	260
	<u>22 521</u>	<u>27 961</u>
Café La Brunante		
Fournisseurs et frais courus	4 178	1 438
Honoraires	1 492	1 280
Taxes à la consommation	498	-
Vacances	375	150
	<u>6 543</u>	<u>2 868</u>
	<u>29 064</u>	<u>30 829</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2007

NOTE 8 PRÊT

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Café La Brunante enr.		
A.G.E.E.F.E.P., remboursable par 10 versements mensuels de 279 \$, intérêts au taux de 3 %, échéant en juillet 2009	5 413	8 000
A.G.E.E.F.E.P., sans intérêt ni échéance	<u>15 400</u>	<u>-</u>
	20 813	8 000
Portion échéant au cours du prochain exercice	<u>2 666</u>	<u>2 578</u>
	<u><u>18 147</u></u>	<u><u>5 422</u></u>

Les remboursements en capital à effectuer sur le prêt au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

	\$
2008	2 666
2009	2 747

NOTE 9 DETTE À LONG TERME

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Fonds général		
Université de Montréal, emprunt d'un montant original de 70 000 \$; selon le contrat de prêt modifié le 23 mai 2001, l'A.G.E.E.F.E.P. remboursera le prêt de 70 000 \$ et les intérêts au taux de 4,10 % sur une période de dix ans, en cédant à l'Université de Montréal ses droits sur les redevances que lui confère, jusqu'en 2009, l'entente Pepsi	25 173	35 152
Prêt à terme d'un montant original de 11 897 \$, portant intérêt au taux annuel de 9,8 %, garanti pour le matériel roulant, renouvelable par versements mensuels de 252 \$ capital et intérêts, échéant en mars 2012	11 270	-

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2007

NOTE 9 DETTE À LONG TERME (suite)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Café La Brunante enr.		
Université de Montréal, remboursable par versements annuels de 4 500 \$, sans intérêts, échéant en mai 2019	<u>52 438</u>	<u>56 938</u>
	88 881	92 090
Portion échéant au cours du prochain exercice	<u>17 969</u>	<u>14 478</u>
	<u>70 912</u>	<u>77 612</u>

Les remboursements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2008	17 969
2009	20 430
2010	6 943
2011	7 193
2012	6 408

NOTE 10 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé par contrat pour le local du Café jusqu'au 31 mai 2011. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 23 400 \$. Le contrat précise que du montant de 650 \$ versé neuf fois par année, 500 \$ serviront au remboursement de la dette contractée par l'AGEEFEP pour financer l'aménagement du local. Les paiements minimums exigibles au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

	\$
2008	5 850
2009	5 850
2010	5 850
2011	5 850

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2007

NOTE 11 FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	1 978	5 740
Stocks	1 586	(1 929)
Frais payés d'avance	10 555	2 571
Créditeurs	<u>(1 765)</u>	<u>(5 024)</u>
	<u>8 398</u>	<u>1 358</u>

Au cours de l'exercice, des acquisitions d'immobilisations de 11 897 \$ ont été financées par emprunt et n'apparaissent pas à l'état de flux de trésorerie.

NOTE 12 INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs des actifs à court terme et des passifs à court terme se rapprochent de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur de la dette à long terme, à l'exception de la dette conclue par le Café La Brunante enr., correspond approximativement à sa valeur comptable car elle a été conclue à des taux qui ne s'écartent pas de façon importante des taux du marché pour des dettes similaires. La juste valeur du Café La Brunante enr. est inférieure d'environ 17 000 \$ de sa valeur comptable. La juste valeur est estimée avec un taux d'intérêt 6,25 %. Les justes valeurs sont fondées sur des estimations, donc il ne faut pas les interpréter comme réalisables si les instruments étaient réglés immédiatement.

Risque de crédit

L'organisme n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque contrepartie. L'organisme évalue la condition financière des clients. L'organisme établit une provision pour créances irrécouvrables en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations.

Risque de taux d'intérêt

La marge de crédit et la dette à long terme de l'organisme portent intérêt à taux fixe et, par conséquent, les risques auxquels ce dernier est exposé sont minimes.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

BÉNÉFICE BRUT DU CAFÉ-BAR

AU 31 JUILLET 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
CHIFFRE D'AFFAIRES	<u>170 748</u>	<u>215 462</u>
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES		
Stocks au début	3 869	2 646
Achats	<u>91 961</u>	<u>102 940</u>
	95 830	105 586
Stocks à la fin	<u>(2 217)</u>	<u>(3 869)</u>
	<u>93 613</u>	<u>101 717</u>
BÉNÉFICE BRUT	<u><u>77 135</u></u>	<u><u>113 745</u></u>

AQEEFEP INC.

Prévisions budgétaires 07-08 et 08-09

REVENUS		Réel 05/06	Congrès 06/07	Révisé 06/07	Réel 06/07	Prévision 07-08	Prévision 08-09
Cotisations	Annexe 1	505 676 \$	485 000 \$	494 000 \$	494 550 \$	489 000 \$	489 000 \$
Publicité	Annexe 1	9 170	14 000	12 000	8 680	9 700	9 700
Subventions	Annexe 1	23 251	25 421	25 221	25 121	26 192	27 977
Autres revenus	Annexe 1	5 857	1 500	4 550	5 768	6 900	6 900
Frais gestion assurance		-	-	-	-	6 000	6 000
TOTAL DES REVENUS		543 954 \$	525 921 \$	535 771 \$	534 119 \$	537 792 \$	539 577 \$
DÉPENSES							
Salaires et das	Annexe 2	218 610 \$	221 861 \$	255 652 \$	254 126 \$	266 113 \$	275 351 \$
Contractuels	Annexe 2	12 176	16 400	9 400	9 283	12 550	12 795
Contractuels V.P.		22 108	23 256	23 256	22 628	3 600	3 600
Contractuels représentativités		-	-	-	-	19 000	19 000
Cité Éducative	Annexe 3	9 529	26 450	21 305	10 239	10 506	10 506
Agenda l'Indispensable	Annexe 3	18 845	20 300	32 648	32 891	31 060	31 060
Péréquation	Annexe 4	4 821	5 900	5 250	4 946	4 947	4 947
Congrès / Assemblée générale	Annexe 4	22 590	5 600	5 150	2 524	20 800	4 400
Conseils de direction		4 849	12 000	6 000	9 148	10 000	10 000
Frais de déplacements		19 520	24 000	22 000	17 855	17 500	17 500
Frais de représentation	Annexe 5	13 618	14 000	15 800	13 726	14 610	14 610
Frais de bur., Fourn. et pap.		14 018	12 000	13 000	15 810	15 000	15 000
Location d'équipement		4 983	4 500	5 000	4 850	5 000	5 000
Communication		7 464	7 500	7 500	7 096	7 500	7 500
Messageries, postes		2 113	4 000	4 000	3 521	3 500	3 500
Assurances		2 490	3 500	2 600	2 477	2 500	2 500
Int. & frais bancaires		989	1 400	1 400	1 336	1 400	1 400
Intérêts sur contrat		1 762	2 200	2 000	1 442	1 033	563
Mauvaises créances		-	-	-	-	-	-
Honoraires professionnels		2 846	2 200	2 200	2 550	2 600	2 600
Amort. mobilier et équip et mat. Roulant		2 725	3 000	3 000	3 820	6 000	5 275
Amort. équip. informatique		3 004	4 000	4 000	3 049	2 107	1 404
Kiosques accueil / Séance d'accueil		2 254	3 500	2 500	3 329	4 000	4 000
Collation des grades	Annexe 6	4 171	3 000	3 900	3 862	4 750	4 750
Activités récurrentes	Annexe 7	38 744	47 400	48 250	45 639	41 850	41 850
Projets non récurrents	Annexe 7	25 188	8 500	8 500	8 485	14 500	8 000
Affiliations	Annexe 5	30 491	29 350	29 265	30 016	29 655	29 655
TOTAL DES DÉPENSES		489 908 \$	507 317 \$	533 576 \$	514 649 \$	552 081 \$	536 766 \$
REVENUS / DÉPENSES		54 046 \$	18 604 \$	2 195 \$	19 469 \$	(14 289) \$	2 811 \$

ÉTAT DES REVENUS

Annexe 1

	Réel 05/06	Congrès 06/07	Révisé 06/07	Réel 06/07	Prévision 07-08	Prévision 08-09
COTISATIONS						
AUTOMNE	196 227 \$	184 000 \$	190 000 \$	189 150 \$	187 000 \$	187 000 \$
HIVER	185 250	179 000	182 000	179 175	177 000	177 000
ÉTÉ	124 199	122 000	122 000	126 225	125 000	125 000
Total	505 676 \$	485 000 \$	494 000 \$	494 550 \$	489 000 \$	489 000 \$
PUBLICITÉS						
Cité Éducative	3 190	9 000	7 000	3 290	4 300	4 300
Indispensable	5 980	5 000	5 000	5 390	5 400	5 400
Sous-total	9 170 \$	14 000 \$	12 000 \$	8 680 \$	9 700 \$	9 700 \$
SUBVENTIONS						
Init. étud. (Cité Éducative)	3 700	4 000	3 700	3 700	3 700	3 700
Init. étud. (Indispensable)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Autres	-	-	-	-	-	-
Pepsi	9 551	11 421	11 521	11 421	12 492	14 277
Sous-total	23 251 \$	25 421 \$	25 221 \$	25 121 \$	26 192 \$	27 977 \$
AUTRES						
Collation des grades (Graduor)	155	-	150	95	100	100
La Sécurité Assurance	-	-	-	-	1 000	1 000
Autres	4 835	1 500	3 000	4 286	4 000	4 000
Intérêts sur placement	867	-	1 400	1 387	1 800	1 800
Sous-total	5 857 \$	1 500 \$	4 550 \$	5 768 \$	6 900 \$	6 900 \$
TOTAL REVENUS	543 954 \$	525 921 \$	535 771 \$	534 119 \$	531 792 \$	533 577 \$

ÉTAT DES DÉPENSES

Annexe 2

MASSE SALARIALE	Réel 05/06	Congrès 06/07	Révisé 06/07	Réel 06/07	Prévision 07-08	Prévision 08-09
Personnels politiques	86 361	88 089	88 089	88 090	91 173	94 364
Personnels administratifs	100 985	103 005	131 563	130 737	137 988	142 817
Sous-total	187 346 \$	191 094 \$	219 652 \$	218 826 \$	229 161 \$	237 181 \$
Assurances collectives	10 103	8 345	12 500	11 215	11 552	11 898
Avant. sociaux + CSST/CNT	20 852	21 422	22 500	24 084	24 901	25 772
Sous-total	30 955 \$	29 767 \$	35 000 \$	35 299 \$	36 452 \$	37 670 \$
Formation	309	1 000	1 000	-	500	500
Programme gouv.	-	-	-	-	-	-
Sous-total	309 \$	1 000 \$	1 000 \$	- \$	500 \$	500 \$
TOTAL	218 610 \$	221 861 \$	255 652 \$	254 126 \$	266 113 \$	275 351 \$
CONTRACTUELS	Réel 05/06	Congrès 06/07	Révisé 06/07	Réel 06/07	Prévision 07-08	Prévision 08-09
Informatisation et adm.	2 144	1 000	1 000	2 513	500	500
Secrétariat	9 555	15 000	8 000	6 770	7 000	7 245
Rentrés scolaire - Assurances	-	-	-	-	4 800	4 800
Entretien	477	400	400	-	250	250
TOTAL	12 176 \$	16 400 \$	9 400 \$	9 283 \$	12 550 \$	12 795 \$

ÉTAT DES DÉPENSES

Annexe 3

CITÉ ÉDUCATIVE	Réel 05/06	Congrès 06/07	Révisé 06/07	Réel 06/07	Prévision 07-08	Prévision 08-09
REVENUS						
Publicité	3 190 \$	9 000 \$	7 000 \$	3 290 \$	4 300 \$	4 300 \$
Subventions	3 700	4 000	3 700	3 700	3 700	3 700
TOTAL	6 890 \$	13 000 \$	10 700 \$	6 990 \$	8 000 \$	8 000 \$
DÉPENSES						
Impression séparation	4 065	10 000	8 500	4 020	4 500	4 500
Concept photo. montage	2 035	3 000	1 355	1 355	-	-
Photographie	-	1 000	-	-	300	300
Messageries, postes	2 305	7 000	7 000	3 238	3 506	3 506
Préparation postale	941	3 000	3 000	1 167	1 200	1 200
Journalistes	-	2 000	1 000	264	500	500
Déplacements	-	-	-	-	200	200
Fournitures et frais de bureau	141	300	300	169	200	200
Frais de représentation	42	150	150	26	100	100
TOTAL	9 529 \$	26 450 \$	21 305 \$	10 239 \$	10 506 \$	10 506 \$
Surplus (déficit)	(2 639) \$	(13 450) \$	(10 605) \$	(3 249) \$	(2 506) \$	(2 506) \$
AGENDA L'INDISPENSABLE						
REVENUS						
Publicité	5 980	5 000	5 000	5 390 \$	5 400	5 400
Subventions	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
TOTAL	15 980 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 390 \$	15 400 \$	15 400 \$
DÉPENSES						
Messageries postes	3 457	3 900	14 252	14 253	14 000	14 000
Impression séparation	12 132	12 500	13 871	13 871	15 560	15 560
Conception montage graph.	2 315	2 700	3 325	3 325	-	-
Préparation postale	941	1 000	1 000	1 167	1 200	1 200
Illustrations	-	200	200	200	200	200
Frais de bureau	-	-	-	75	100	100
TOTAL	18 845 \$	20 300 \$	32 648 \$	32 891 \$	31 060 \$	31 060 \$
Surplus (déficit)	(2 865) \$	(5 300) \$	(17 648) \$	(17 501) \$	(15 660) \$	(15 660) \$

ÉTAT DES DÉPENSES

Annexe 4

PÉRÉQUATION					Prévision	Prévision
	Réel 05/06	Congrès 06/07	Révisé 06/07	Réel 06/07	07-08	08-09
Automne	1 586 \$	2 100 \$	1 750 \$	1 880 \$	1 880 \$	1 880 \$
Hiver	1 796	2 100	2 000	1 712	1 712	1 712
Été	1 439	1 700	1 500	1 355	1 355	1 355
TOTAL	4 821 \$	5 900 \$	5 250 \$	4 946 \$	4 947 \$	4 947 \$
CONGRÈS BIENNAL ET RÉGULIER					Prévision	Prévision
	Réel 05/06	Congrès 06/07	Révisé 06/07	Réel 06/07	07-08	08-09
DÉPENSES						
Animateurs tournée des classes	3 720	-	-	-	5 000	-
Frais déplacements	577	500	-	207	800	300
Frais représentation	789	1 000	400	427	1 000	500
Repas délég.	7 482	750	750	619	4 000	1 000
Héberg. hors-camp.	1 592	500	500	838	2 000	1 000
Accueil	462	200	350	-	500	200
				-		
Sous-total	14 622 \$	2 950 \$	2 000 \$	2 091 \$	13 300 \$	3 000 \$
Contractuels, secrétariat	2 053	500	-	214	2 000	200
Fourn. papet. frais bureau	712	250	500	-	800	-
Téléphone	39	-	-	-	100	-
Matériel / Loc. équipement	1 314	500	250	-	400	-
Phot. concept. mont. graph.	372	50	-	-	-	-
Honoraire professionnel	173	200	200	199	200	200
Imprimerie	2 469	500	1 200	-	2 500	600
Messageries, postes	736	500	600	-	1 000	200
Garderie	100	150	400	20	500	200
Sous-total	7 968 \$	2 650 \$	3 150 \$	433 \$	7 500 \$	1 400 \$
TOTAL	22 590 \$	5 600 \$	5 150 \$	2 524 \$	20 800 \$	4 400 \$

ÉTAT DES DÉPENSES

Annexe 5

REPRÉSENTATIONS (Sommaire)	Réel 05/06	Congrès 06/07	Révisé 06/07	Réel 06/07	Prévision 07-08	Prévision 08-09
EXTERNES						
ACDEAULF	808 \$	500 \$	1 000 \$	87 \$	300 \$	300 \$
IQCE	-	-	-	-	-	-
ACFAS, ICEA	1 880	600	1 900	2 635	2 000	2 000
Gouvernement	773	1 000	800	725	1 000	1 000
CRQ et Hors campus	147	750	750	105	150	150
FAEUQEP	113	1 200	500	610	600	600
FEUQ	-	-	-	-	-	-
Rencontres et comités	1 693	3 000	1 750	2 036	2 100	2 100
Hébergement	5 144	2 500	5 000	4 088	4 500	4 500
Sous total	10 558 \$	9 550 \$	11 700 \$	10 287 \$	10 650 \$	10 650 \$
INTERNES						
U. de M.	594	750	650	644	700	700
FEP	526	750	550	415	460	460
Conseils de programme	19	250	250	-	100	100
FAECUM	110	200	200	197	300	300
Activités sociales	-	1 000	800	-	200	200
Rencontres et comités	225	500	650	719	700	700
Administration AGEFEP	1 586	1 000	1 000	1 465	1 500	1 500
Sous total	3 060 \$	4 450 \$	4 100 \$	3 439 \$	3 960 \$	3 960 \$
TOTAL	13 618 \$	14 000 \$	15 800 \$	13 726 \$	14 610 \$	14 610 \$
AFFILIATIONS						
	Réel 05/06	Congrès 06/07	Révisé 06/07	Réel 06/07	Prévision 07-08	Prévision 08-09
ACDEAULF	115	200	115	114	120	120
FAEUQEP	30 341	29 000	29 000	29 674	29 300	29 300
ICEA	35	150	150	35	35	35
AUTRES	-	-	-	193	200	200
TOTAL	30 491 \$	29 350 \$	29 265 \$	30 016 \$	29 655 \$	29 655 \$

ÉTAT DES DÉPENSES

Annexe 6

COLLATION DES GRADES	Réel 05/06	Congrès 06/07	Révisé 06/07	Réel 06/07	Prévision 07-08	Prévision 08-09
REVENUS						
Graduor	155	-	150	95	100	100
TOTAL	155 \$	- \$	150 \$	95 \$	100 \$	100 \$
DÉPENSES						
Contractuels	400	300	300	450	450	450
Fournitures (Mosaique)/ matériel	1 553	1 300	750	-	1 000	1 000
Transport	-	50	50	12	-	-
Photos avec recteur et bacheliers	1 018	-	1 400	2 117	2 000	2 000
Représentation	149	150	150	458	400	400
Location équip.(Fleurs)	282	500	500	-	-	-
Décoration (ballons)	769	700	750	826	900	900
TOTAL	4 171 \$	3 000 \$	3 900 \$	3 862 \$	4 750 \$	4 750 \$
Surplus (Déficit)	(4 016) \$	(3 000) \$	(3 750) \$	(3 767) \$	(4 650) \$	(4 650) \$

ÉTAT DES DÉPENSES

Annexe 7

ACTIVITÉS RÉCURRENTES	Réel 05/06	Congrès 06/07	Révisé 06/07	Réel 06/07	Prévision 07-08	Prévision 08-09
DÉPENSES						
Comité exécutif	1 266 \$	3 000 \$	2 000 \$	755 \$	1 000 \$	1 000 \$
Subvention						
CRO- Coordination	2 000	2 000	2 000	1 914	2 000	2 000
ICEA	-	250	-	250	250	250
Autres	500	150	500	500	500	500
Panier Noel U. de M.	1 000	500	1 000	1 000	1 000	1 000
Centre documentation	128	250	250	-	200	200
Amélior. stands accueil	-	-	7 000	4 824	100	100
Archives et amél. locative	70	750	750	-	200	200
Garderie	-	500	500	-	200	200
Provisions pour campagnes ponctuelles	5 243	5 000	6 000	6 194	6 000	6 000
Gestion brunante	232	750	500	754	750	750
Mise à jour du site web/héberg.	4 061	2 500	1 000	1 238	1 500	1 500
Aide dével. asso. étud.- MQAF	3 253	5 000	5 000	4 794	5 000	5 000
Autres	-	500	-	-	-	-
Entretien équipement	2 074	1 750	1 750	2 190	2 200	2 200
Autres (Délég.Colloque 2006-7)	1 463	3 500	2 000	3 399	3 000	3 000
CQAF-AGEEFEP (colloque)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Contractuel Sem Québécoise	2 330	5 000	2 000	2 143	2 200	2 200
SQAF-Semaine de l'éducation	124	1 000	1 000	-	750	750
TOTAL	38 744 \$	47 400 \$	48 250 \$	45 639 \$	41 850 \$	41 850 \$
ACTIVITÉS NON-RÉCURRENTS						
DÉPENSES						
Sondage / pétition et autres	2 098	2 500	500	375	500	500
Sondage Bacc par cumul	-	-	-	-	5 000	-
Interculturalisme	612	1 000	1 000	954	1 000	1 000
Enveloppe codi/projets	150	1 000	1 000	-	-	-
Activités étudiantes	9 792	2 500	2 000	5 814	6 000	6 000
Affiches et dépliants	2 084	1 500	3 000	1 341	2 000	500
Dossier "Reconnaissance des acquis"	10 452	-	1 000	-	-	-
TOTAL	25 188 \$	8 500 \$	8 500 \$	8 485 \$	14 500 \$	8 000 \$

La Brunante

Prévision budgétaires 07-08 et 08-09

REVENUS

	Réel 05/06	Congrès 05/06	Révisé 06/07	Réel 06/07	Prévision 07-08	Prévision 08-09
VENTE	215 462 \$	250 000 \$	213 500 \$	170 748 \$	187 000 \$	190 740 \$
INVENTAIRE DEBUT	2 647	2 000	3 869	3 869	2 218	2 218
PLUS ACHATS	102 939	120 000	97 631	91 961	91 630	91 630
INVENTAIRE FIN	3 869	2 000	2 000	2 218	2 218	2 218
COÛT DES MSES	101 717	120 000	99 500	93 612	91 630	91 630
BÉNÉFICE BRUT	113 745 \$	130 000 \$	114 000 \$	77 136 \$	95 370 \$	99 110 \$

DÉPENSES

Salaires	(Annexe 1) 97 836	97 260	95 000	94 270	86 100	86 100
Frais fixes	(Annexe 1) 12 201	14 500	10 000	9 954	10 050	10 150
Frais variables I	(Annexe 1) 8 920	8 500	11 000	5 943	7 650	7 650
TOTAL DÉPENSES :	118 957 \$	120 260 \$	116 000 \$	110 166 \$	103 800 \$	103 900 \$
Bénéfice (perte) d'opération :	(5 211) \$	9 740 \$	(2 000) \$	(33 030) \$	(8 430) \$	(4 790) \$

REVENUS AUTRES

Pepsi	-	-	-	4 600	4 600	4 600
U. de M.	-	-	-	-	-	-
C.I.E.	-	-	-	-	-	-
Location de salle	1 000	300	700	1 282	1 200	1 200
Publicité (oom média)	549	300	550	360	400	400
Guichet ATM	11 692	10 000	11 000	10 180	10 000	10 000
Autres	2 376	4 400	2 000	1 226	1 200	1 200
Cigarettes	3 394	-	-	-	-	-
TOTAL REVENUS AUTRES	19 010 \$	15 000 \$	14 250 \$	17 648 \$	17 400 \$	17 400 \$
Bénéfice (perte) avant amort.	13 799 \$	24 740 \$	12 250 \$	(15 382) \$	8 970 \$	12 610 \$
Amortissements	(Annexe 2) 11 814	12 528	11 900	12 123	11 913	7 737
Bénéfice (perte) après amort.	1 985 \$	12 212 \$	350 \$	(27 505) \$	(2 943) \$	4 873 \$

DÉPENSES OPÉRATION

Annexe 1

	Réel 05/06	Congrès 05/06	Révisé 06/07	Réel 06/07	Prévision 07-08	Prévision 08-09
SAL. OPÉRATION (inclus vac.)	54 209 \$	58 300 \$	50 040 \$	51 699 \$	48 000 \$	48 000 \$
SAL. GÉRANCE (inclus vac.)	23 556	24 960	24 960	23 850	21 600	21 600
CONTRACTUELS	2 292	-	2 000	3 773	3 000	3 000
D.A.S. (inclus Ass. Coll.)	17 779	14 000	18 000	14 948	13 500	13 500
SOUS-TOTAL SALAIRES	97 836 \$	97 260 \$	95 000 \$	94 270 \$	86 100 \$	86 100 \$
ADMINISTRATION	-	500	-	-	-	-
ASSURANCES	2 426	2 500	2 500	2 431	2 500	2 500
LICENCES PERMIS	1 573	1 500	1 600	1 647	1 700	1 700
LO ER	1 350	1 400	1 350	1 350	1 350	1 350
TÉLÉPHONE/CELL./SATELLITE	1 483	1 900	1 500	1 699	1 700	1 700
LOCATION ÉQUIPEMENT	3 136	4 000	650	300	300	300
INT. FRAIS BANQUE	992	1 200	1 000	1 035	1 000	1 000
HONR. PROF	1 242	1 500	1 400	1 492	1 500	1 600
SOUS-TOTAL FR. FIXES	12 201 \$	14 500 \$	10 000 \$	9 954 \$	10 050 \$	10 150 \$
ENTRETIEN	2 641	2 000	3 000	1 649	2 000	2 000
RÉPARATIONS	1 322	2 000	3 000	531	2 000	2 000
FOUR. BUREAU	321	750	500	263	300	300
FOURNITURES BAR	1 678	2 000	2 000	1 511	1 500	1 500
PUBLICITÉ	1 528	750	1 000	457	500	500
REPR. / DÉPL.	1 179	500	1 200	1 246	1 200	1 200
MAUVAISES CRÉANCES	-	-	-	137	-	-
AUTRES (Promotions)	250	500	300	150	150	150
SOUS-TOTAL FR. VAR.	8 920 \$	8 500 \$	11 000 \$	5 943 \$	7 650 \$	7 650 \$
TOTAL DÉPENSES	118 957 \$	120 260 \$	116 000 \$	110 166 \$	103 800 \$	103 900 \$
Bénéfice (perte) d'opération :	(5 211) \$	9 740 \$	(2 000) \$	(33 030) \$	(8 430) \$	(4 790) \$
TOTAL REVENUS AUTRES	19 010	15 000	14 250	17 648	17 400	17 400
Bénéfice (perte) avant amort.	13 799 \$	24 740 \$	12 250 \$	(15 382) \$	8 970 \$	12 610 \$

DÉPENSES D'AMORTISSEMENTS

Annexe 2

	Réel 05/06	Congrès 05/06	Révisé 06/07	Réel 06/07	Prévision 07-08	Prévision 08-09
AMÉL. LOCATIVES 15 ANS	7 489 \$	7 500 \$	8 050 \$	8 042 \$	7 488 \$	4 088 \$
AMÉL. LOCATIVES 10 ANS	-	-	-	-	552	552
ÉQUIP. BAR	4 075	4 728	3 600	3 678	3 521	2 816
MOBILIER BAR	250	250	250	403	352	281
ÉQUIP. BUREAU	-	50	-	-		
TOTAL AMORTISSEMENTS	11 814 \$	12 528 \$	11 900 \$	12 123 \$	11 913 \$	7 737 \$
Bénéfice (perte) après amort.	1 985 \$	12 212 \$	350 \$	(27 505) \$	(2 943) \$	4 873 \$

Fonds de défense juridique et réserve de l'AGEEFEP

Prévision budgétaire 07-08 et 08-09

	05/06	06/07	07/08	08/09
PRODUITS	Réel	Réel	Prévision	Prévision
Cotisations	20226	19787	19587	19587
Autres revenus	101	193	100	100
Revenus d'intérêts	2295	2830	3400	3400
TOTAL PRODUITS	22 622 \$	22 809 \$	23 087 \$	23 087 \$
CHARGES				
Frais généraux d'administration				
Honoraires professionnels	-	-	-	-
Int./frais banc./Fr.adm./pénalité	52	64	70	70
TOTAL CHARGES	52 \$	64 \$	70 \$	70 \$
BÉNÉFICE NET	22 570 \$	22 746 \$	23 017 \$	23 017 \$

Comité des Initiatives étudiantes

Prévisions budgétaires 07/08 et 08/09

	Réel 05/06	Réel 06/07	Prévision 07/08	Prévision 08/09
PRODUITS				
Subventions	21 466	21 466	21 466	21 466
Autres revenus	1	1	-	-
TOTAL PRODUITS	21 468 \$	21 467 \$	21 466 \$	21 466 \$
CHARGES				
Frais généraux d'administration				
Amortissement équip. informatiques	-	620	620	620
Int./frais banc./Fr.adm./pénalité	105	130	130	130
Frais de bureau	-	130	130	130
Projets AGENDA	10 000	10 000	10 000	10 000
Projet REVUE C. Éducative	3 700	3 700	3 700	3 700
Projet Association Cigogne	560	-	500	-
Projet Reporter	4 222	3 839	4 000	4 000
Projet La Jonction	625	375	500	500
Projet Espionne de la pub	653	-	-	-
Projet Exploration	-	1 966	-	-
Projet L'Autre Tango	-	563	-	-
TOTAL CHARGES	19 866 \$	21 323 \$	19 580 \$	19 080 \$
BÉNÉFICE NET	1 603 \$	144 \$	1 886 \$	2 386 \$

Propositions relatives aux affaires financières

Il est proposé :

- 1. De recevoir le rapport des vérificateurs externe pour l'exercice 2006-2007 tel que préparé par la firme comptable Gosselin & Associés.**
- 2. De retenir la firme de vérificateurs comptables Gosselin & Associés pour la vérification des états financiers pour les années 2007-2008 et 2008-2009.**

Il est proposé :

- 1. D'adopter les prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009.**
- 2. D'adopter les prévisions budgétaires du Café La Brunante pour les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009.**
- 3. D'adopter les prévisions budgétaires du Fonds de défense juridique pour les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009.**
- 4. D'adopter les prévisions budgétaires du Comité des Initiatives étudiantes pour les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009.**